I.J
INFORMATEUR JUDICIAIRE

N° 7017

À LA UNE
LA FILIÈRE HYDROGÈNE PREND DE L'AMPLEUR

ACTUALITÉS
L'ACTIVITÉ DES LIBRAIRES EN QUESTION

Vincent **CHARPIN**
DIRIGEANT DU GROUPE BEPUBLIC

"EN FRANCE, ON A LE CULTE DE L'INACTIVITÉ"

VENDREDI 13 NOVEMBRE 2020 – 1,60 €

Le média des affaires en Loire-Atlantique • informateurjudiciaire.fr

MUSTIÈRE AUTOMOBILES
Ford Nantes
365, route de Vannes
44800 - St-Herblain
02 40 16 11 12

MUSTIÈRE SUD LOIRE
Ford Rezé
4, rue Lavoisier, Porte de Rezé 49
44400 - Rezé
02 51 11 10 10

MUSTIÈRE OCÉANIS
Ford St-Nazaire
191, avenue de Saint-Nazaire
44600 - St-Nazaire
02 40 70 44 10

Consommations NEDC Corrélée (l/100 km) : 4,2 - 5,1. CO_2 (g/km) : 96 - 101. Consommations WLTP (l/100 km) : 5,5 - 5,7. CO_2 (g/km) : 125 - 135. Plus d'informations sur les procédures d'homologation sur ford.fr. DMD - S.A.S. au capital de 2 404 976.00 € - RCS Nantes 423 295 880 - 365, route de Vannes, 44800 Saint-Herblain, France.

groupe-dmd.fr

SOMMAIRE
N°7017

04 **L'ESSENTIEL DE LA SEMAINE**
- À la Une
- Actualités
- Vie des entreprises
- Zapping

16 **L'ENTRETIEN**
Vincent Charpin, dirigeant du groupe BePublic

20 **LE CERCLE DES EXPERTS**
- Loi ASAP : quels changements pour la commande publique ?
- Reconfinement : les nouvelles règles en entreprise
- Made in France : « les levées de fonds s'accélèrent »
- Prolongation de la subvention prévention Covid-19
- Personnes vulnérables : le retour de l'activité partielle
- Indépendants : vers la fin de la majoration de 25% ?
- Une nouvelle fiscalité sur les véhicules

30 **ENVIES TABLES CULTURE (ETC)**
- Le Lieu unique et le Frac en ligne
- Nantes Bang ! Bang !

31 **VENTES AUX ENCHÈRES**

32 **LES ANNONCES LÉGALES EN LOIRE-ATLANTIQUE**

IJ Informateur Judiciaire N°7017 - Édité par « Informateur Judiciaire »- Siège social : 15 quai Ernest Renaud CS 60514- 44105 NANTES Cedex 4 - SAS - au capital de 155 000€ - Tél: 02 40 47 00 28 - www.informateurjudiciaire.fr - E-mail : contact@informateurjudiciaire.fr - Directeur de la publication : Guillaume **LALAU** - Directrice : Laëtitia **BLANCHARD** - Rédactrice en chef : Nelly **LAMBERT** - Journaliste : Julie **CATEAU** - Direction Artistique : David **PEYS** - Maquettiste : Catherine **CERCLÉ** - Photo de couverture : Benjamin **LACHENAL** - Annonces Légales : Isabelle **OLIVIER** - annonces-legales@informateurjudiciaire.fr - Abonnement : Rozanne **GENDRON** - abonnement@informateurjudiciaire.fr
N° CPPAP 0925 I 79873 - ISSN0755768X - RCS Nantes B 348 327 891 CCP Nantes 11 53 M Impression : Rotimpres - Dépôt légal à parution - Hebdomadaire - Parution le vendredi - Membre inscrit à : OJD - Prix de vente : 1,60 € - Abonnement 1 an couplage magazine + site Internet : 49 € TTC.

LA FILIÈRE HYDROGÈNE PREND DE L'AMPLEUR

DÉJÀ ENGAGÉE **DEPUIS 2016** POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE HYDROGÈNE, LA RÉGION VIENT DE VOTER UNE **ENVELOPPE DE 100 M€ SUR DIX ANS**. DANS UN **WEBINAIRE** ORGANISÉ PAR **ATLANPOLE**, LE 4 NOVEMBRE, PLUSIEURS ACTEURS ONT ÉVOQUÉ **LES ENJEUX**.

Par Julie **CATEAU**

La filière hydrogène est en plein boom et la concurrence internationale, rude. Après une première feuille de route en 2016 (2017-2021), la région Pays de la Loire en a adopté une nouvelle en juillet avec l'objectif de créer une « Pays de la Loire hydro vallée 2030 ». À partir d'un constat : « Les Pays de la Loire ne disposent pas de grands groupes industriels mobilisés comme en Auvergne-Rhône-Alpes ou en Occitanie », expose Laurent Gérault, conseiller régional et vice-président en charge de l'Environnement et de la transition énergétique. Depuis 2016, les projets se sont multipliés avec, notamment, le navire Neoline, une navette mise à l'eau en 2018 sur l'Erdre par la Semitan, le bâtiment Delta Green à Saint-Herblain (un immeuble de bureaux de 4 600 m^2, premier du genre à être indépendant en énergie grâce à l'hydrogène) ou encore un bâtiment de stockage à Saint-Joachim, soutenu par la Carene. Parmi les différentes étapes de ce développement, on peut aussi noter la constitution, en 2019, d'un collectif ligérien sur l'hydrogène.

Pour cette nouvelle feuille de route, l'accent est toujours mis sur la transformation vers des mobilités durables. La Région prévoit aussi la création d'un livret d'épargne populaire sur la croissance verte. « Nous avons une double ambition : structurer la filière d'ici à 2030 et nous appuyer sur les spécificités régionales qui sont dans les secteurs maritimes, fluviaux, de manutention ou encore des courses automobiles », détaille encore le conseiller régional.

L'un des principaux enjeux étant le prix de l'hydrogène vert afin qu'il soit réellement concurrentiel face au gasoil détaxé maritime. L'une des pistes envisagées serait de « se structurer via un groupement d'achat pour faire diminuer le coût. Cela ne se fera pas du jour au lendemain, mais le coût devrait être réduit avec le développement de la filière », explique Laurent Gérault. Et d'ajouter : « La pire des choses serait qu'il y ait une concurrence entre les différents territoires de la région. Mais, en dix-huit mois le réseau Neopolia a permis la création d'un collectif pour faire émerger des synergies d'usage. » De même, concernant une éventuelle concurrence avec la région Bretagne, Laurent Gérault ne nie pas son existence : « Il y a forcément de la compétition entre nous car nous souhaitons tous que la filière se développe plus chez nous que chez les autres. Mais nous voulons répondre ensemble à des appels à projets européens car c'est seulement avec ce dimensionnement que nous serons en mesure d'en décrocher. »

DE FUTURES STATIONS OFFSHORE ?

Parmi les acteurs clés de la filière dans la région, il y a l'entreprise nantaise Lhyfe, créée en 2017. Elle produit et fournit de l'hydrogène propre et renouvelable. Son premier site de production a été ouvert en septembre 2019 à Bouin, en Vendée. « L'hydrogène est produit à partir de trois éoliennes et de l'eau de mer traitée. Une tonne par jour est livrée par camions, qui seront à hydrogène à l'avenir, pour différents partenaires du territoire », explique Taia Kronborg associée de Lhyfe et responsable du développement. L'entreprise travaille notamment avec la municipalité du Mans (pour 10 bus et 8 bennes à ordures ménagères), mais aussi le secteur industriel (verrerie, agroalimentaire, métallurgie…) et les transporteurs et logisticiens. La structure entend devenir leader européen : douze sites sont en déploiement en France et 30 projets sont en cours à travers l'Europe (Allemagne, Belgique, Pays Bas…).

Le site de production d'hydrogène vert de Lhyfe à Bouin.

© lhyfe

Mais le gros projet d'avenir pour Lhyfe, c'est de développer la production d'hydrogène vert offshore. L'entreprise possède un centre de recherche dédié. « Nous espérons que ce sera la solution qui fera sens à l'avenir car c'est une énergie plus stable et moins coûteuse, détaille Taia Kronborg. L'idée est de mettre les stations plus loin en mer. » Un démonstrateur est prévu pour 2022 pour un déploiement commercial visé en 2025. Avec sept collaborateurs à sa création, Lhyfe en compte vingt aujourd'hui. L'objectif étant d'en recruter dix supplémentaires en 2021 voire trente au total à la fin 2021. Après une levée de fonds d'amorçage de 8 M€ en 2019, un financement de l'Ademe et des prêts, l'entreprise dispose aujourd'hui de 20 M€.

DES FREINS SUR LE MARITIME

Autre grand acteur intervenant dans la région, le pôle de compétitivité S2E2, dont le siège est à Tours et possède une antenne à Nantes. Spécialisé dans la gestion de l'énergie, il accompagne les écosystèmes formés par l'industrie, la recherche et l'enseignement, dans le montage de leurs projets. Avec quatre grandes activités pour lesquelles l'hydrogène est transversal : les réseaux énergétiques intelligents, les bâtiments intelligents, les systèmes électriques destinés aux mobilités et les matériaux et composants électroniques. Intervenant dans plusieurs régions, sur l'axe ouest allant de la Wallonie à l'Aquitaine, le pôle compte 222 adhérents qui représentent plus de 50 000 emplois.

Philippe Loyer, représentant territorial du pôle, fait remarquer la montée en puissance de l'hydrogène dans le plan de transition énergétique national. L'enveloppe attribuée est passée de 100 M€ en 2018 à 7 Md€ dans le plan de relance annoncé cette année. « C'est un changement d'échelle », insiste-t-il. Et de noter « des besoins R&D forts pour les véhicules lourds, le maritime, l'aéronautique – à un horizon plus lointain pour ce secteur – la formation et la réglementation ». Le pôle S2E2 dispose de trois grands projets en cours sur le sujet : Fastcure pour réduire le temps de fabrication des réservoirs (1,5 M€), Athena HNV pour la production d'hydrogène vert à partir d'effluents industriels (445 000 € financés par la Région) et H2 Ouest afin de créer un écosystème sur la mobilité hydrogène organisant la production, la distribution et les usages locaux (19,5 M€ avec, pour partenaires, la métropole du Mans, Automobile club de l'Ouest et Lhyfe).

De son côté, le Pôle mer Bretagne Atlantique, qui travaille aussi sur le sujet, tempère un peu l'engouement en ce qui concerne l'utilisation de l'hydrogène pour la marine. « Certes l'Organisation mondiale a fixé une diminution des émissions de CO_2 de 50% d'ici à 2050, en particulier sur la propulsion, donc cela laisse entrevoir de belles possibilités pour l'hydrogène, mais, vu d'un armateur, l'hydrogène n'est qu'une solution parmi d'autres comme le biofuel, l'électrique, le fioul via ammoniaque… », rappelle Frédéric Ravilly, représentant territorial du pôle. D'autant que la solution hydrogène n'est pas adaptée aux grands navires car elle nécessite de grosses capacités de stockage, de même que la possibilité de se réapprovisionner en cours de traversée.

L'ACTIVITÉ DES LIBRAIRES EN QUESTION

FAUT-IL ROUVRIR ? COMMENT SAUVER LA **DIVERSITÉ ÉDITORIALE** ? UNE **DIZAINE D'ACTEURS DU LIVRE** SE SONT RENCONTRÉS **EN LIGNE**, LE 6 NOVEMBRE, À **L'INITIATIVE DE LA PRÉSIDENTE DE RÉGION**, CHRISTELLE MORANÇAIS. AVEC BEAUCOUP DE **QUESTIONS**, DES INQUIÉTUDES, ET **AUCUNE SOLUTION TOUTE FAITE**.

Par Julie **CATEAU**

À Vallet, la librairie L'Odyssée s'adapte à la situation en proposant des conseils en visio.

C'est une initiative à saluer autant qu'un joli coup politique. La présidente de la région Pays de la Loire, Christelle Morançais, a organisé le 6 novembre une discussion en ligne avec une dizaine d'acteurs du livre du territoire. « La mobilisation nationale pour la réouverture illustre la place singulière qu'occupe le livre, et son écrin, les librairies, estime-t-elle. Je propose ce temps d'échanges pour faire remonter vos difficultés. »

Depuis Le Mans, sa ville natale, installée dans la librairie indépendante Bulle, une des premières à désobéir à l'obligation de fermeture, celle qui n'est pas encore candidate à sa réélection a laissé tout le monde s'exprimer. Écoutant et distribuant la parole sans la monopoliser, même quand, manifestement, certains n'étaient pas du même camp qu'elle.

Le premier à prendre la parole, le très médiatisé gérant de la librairie Bulle, Samuel Chauveau a souhaité clarifier sa démarche, n'espérant peut-être pas attirer autant l'attention : « Je ne voulais pas du tout lancer une fronde. J'espérais juste que toutes les librairies puissent ouvrir. » Mais en réalité, les libraires présents à cette discussion en ligne n'y sont pas tous favorables.

RAISONNABLES FACE À LA CRISE SANITAIRE

Gwendal Oulès, de la librairie jeunesse Récréalivre du Mans, modère ainsi ces envies. « Il y a un élan, notamment dans les médias, mais je ne suis pas certain que ce soit la panacée. Il est compliqué de justifier un privilège par rapport aux autres petits commerces. Si on le fait, on sera mal perçu par une partie de la population. Par ailleurs, nous sommes tous patrons. Nous devrions aussi nous faire l'écho de nos salariés. Est-ce qu'ils veulent travailler dans ce contexte de crise ? Comment cette parole doit-elle être entendue aujourd'hui ? » Plusieurs intervenants ont renchéri sur ses propos. À Nantes, Daniel Cousinard gérant de la librairie Durance, évoque un sentiment contradictoire des équipes : « Oui, on aimerait rouvrir, mais pourquoi nous spécialement ? Ce se serait faire fi de la situation sanitaire… »

Pas simple non plus de trouver des solutions pour compenser les pertes de chiffres d'affaire, dont certaines sont importantes. Bruno de Casteignier, gérant de la librairie religieuse Siloë au Mans s'inquiète : « Nous réalisons la majorité du CA à cette période, autour de 70%. Nous étions bien repartis mais maintenant on attend ce qui va se passer… Avec le retrait de commande on ne réalise que 20-25% du CA… »

Pour Olivier Dumont, gérant de la librairie Doucet du Mans, c'est très clair, « c'est à nous de nous en sortir aujourd'hui. Il faut faire connaître nos librairies, que le livre sorte de nos boutiques. Cela fait deux ans que nous travaillons sur le sujet. Même si les mesures sanitaires s'allègent, le chiffre ne sera pas fait. Nous devons donc être en capacité de communiquer, de mieux travailler avec les clients. Car le livre, c'est le meilleur compagnon en ce moment. »

LA DÉSORGANISATION DU CLICK AND COLLECT

Le click and collect, justement, est sans doute une bonne option pour les ligériens confinés, mais les libraires pointent des difficultés pour l'organiser. Chez Durance, à Nantes, Daniel Cousinard constate « une grande désorganisation. Le click and collect représente un tiers de notre activité mais nous prend 150% du temps. » Samuel Chauveau aborde les difficultés économiques que le système engendre : « On a dû garder toute la masse salariale car on croule sous les coups de fils. Du coup, nous ne faisons pas d'économie sur ce terrain avec du chômage partiel. C'est problématique car on ne compense pas avec les ventes. »

Sur son site, l'association régionale des librairies indépendantes (ALIP) entend regrouper tous les libraires indépendants des Pays de la Loire pour leur donner une autre possibilité de vente. À ce jour, il en compte 42 sur les 55 adhérents à l'association (70 libraires indépendants au total dans la région). « Le retrait de commandes n'est pas « la » solution mais cela permet de garder le lien. D'autant que c'est quand même de plus en plus demandé. Cette année, on a eu 42 connexions… quand, en six jours depuis le reconfinement, nous en enregistrons 1300 pour un chiffre d'affaires de 42 000 €. Ça n'est pas négligeable… »

Autre volet débattu, l'annonce du gouvernement de la prise en charge des frais d'envoi par l'État et qui permet aux libraires de ne facturer la livraison qu'au minimum légal, soit 0,01 centimes. La mesure n'emporte pas non plus tous les suffrages. « C'est une fausse bonne nouvelle, estime Thierry Bodin-Hullin, président de Coll-Libris, collectif de 29 éditeurs indépendants de la région. Cela fait dix ans qu'on se bat pour qu'elle soit prise en charge et de manière pérenne, pas uniquement pendant la crise, et avec une tarification spéciale. » La librairie Durance en a senti les effets immédiats avec une augmentation de la proportion de commandes expédiées (la moitié contre le tiers avant) : « On ne sait pas s'il faut s'en réjouir ou s'en inquiéter… D'autant que nous travaillions sur un projet de mutualisation avec les librairies de Nantes sur une formule entrepôt-relais, notamment chez Chlorophylle. Mais les clients préfèrent être livrés… »

RUÉE SUR LES « VALEURS SÛRES »

Enfin, une autre question émerge : comment sauvegarder le cœur de leur métier, le conseil, qui favorise la diversité éditoriale ? Le président de Coll-Libris pointe la souffrance des petits éditeurs. Celle-ci « n'est pas uniquement liée à la fermeture des librairies. Nous avons modifié nos modalités de vente ces dernières années avec l'organisation d'événements littéraires. La fermeture des salons est une catastrophe pour nous. Ces ventes représentent jusqu'à 80% du CA pour certains. »

Il souligne aussi la tendance des lecteurs à se tourner vers « les valeurs sûres ». « Quand les librairies ont rouvert en mai, il y a eu un afflux, mais sur ces valeurs sûres et la rentrée littéraire. Cela représente une centaine d'ouvrages… Nous pâtissons d'un manque de visibilité aujourd'hui qui n'existait pas avant. Et le click and collect ne va pas arranger les choses car il ne comprend pas la partie conseil des libraires. » Un avis partagé par l'ALIP qui reconnaît « n'avoir pas encore trouvé la solution ». Marie Griset, coordinatrice de l'association, évoque toutefois une initiative à venir : un onglet spécial sur leur portail web pour différencier et valoriser les éditeurs indépendants.

Beaucoup de questions donc, laissées en suspens, que la présidente de Région assure avoir bien entendues. Elle a d'ailleurs annoncé à cette occasion un ensemble de mesures pour les soutenir *(voir l'encadré)*. Et, au final, un grand besoin des acteurs de jouer collectif. Pour Audrey Scopel, gérante de la librairie L'Odyssée à Vallet : « Il ne faut surtout pas que nous restions isolés chacun dans notre librairie. »

LES MESURES DE LA RÉGION

Annoncées lors du plan de relance régional adopté en début d'été, les mesures de soutien à la filière du livre ont été détaillées. Notamment, 40 000 € à destination de Mobilis, pôle régional de coopération des acteurs du livre, pour le lancement d'une Quinzaine du livre ligérien. Ce temps fort se déroulera du 14 au 28 janvier 2021 dans les cinq départements, en partenariat avec l'ALIP et Coll-Libris. Les écrivains seront rémunérés pour venir présenter leurs ouvrages. Et l'allocation d'une enveloppe de 300 000 € pour la création d'un fonds de soutien aux libraires et éditeurs avec le Centre national du livre et la direction régionale aux affaires culturelles. Il s'agira d'un complément aux différentes aides lancées par la Région pour tous les secteurs. Avec deux dispositifs pour les libraires : une compensation de la perte d'exploitation et un accompagnement dans leurs projets de modernisation. Pour les éditeurs, une aide sera attribuée pour leur permettre d'honorer leurs charges.

LA FILIÈRE PÊCHE RÉGIONALE S'ORGANISE

LA CRISE DU COVID-19 A ACCÉLÉRÉ LA **CRÉATION D'UNE ASSOCIATION RÉGIONALE INTERPROFESSIONNELLE** DE LA FILIÈRE PÊCHE. BAPTISÉE OFFICIELLEMENT **LOIRE OCÉAN FILIÈRE PÊCHE** ET CONSTITUÉE LE 14 OCTOBRE DERNIER, ELLE ENTEND RÉUNIR TOUS LES ACTEURS CONCERNÉS POUR MIEUX RÉAGIR FACE À **UNE SITUATION QUI SE DÉGRADE** À GRANDS PAS.

Par Victor **GALICE**

Il était quasi vital pour les acteursde la filière pêche de s'organiser. Ici le port de pêche de la Turballe, le plus important de Loire-Atlantique.

©IJ

Durant la première période de confinement, les différents acteurs de la filière pêche ont dû faire face à une cascade de problématiques, de la gestion de l'approvisionnement bouleversé par l'arrêt de l'export et de la restauration à la maîtrise des prix, en passant par la fermeture des marchés et la négociation avec la grande distribution.

La filière régionale exporte 70% de sa production vers l'Espagne et l'Italie et importe 80% de poissons de Norvège et pays de l'Europe du Nord. La création de l'association régionale Loire Océan Filière Pêche (LOFP) vise à développer et valoriser les circuits courts et la ressource régionale, comme le merlu, le bar, la sole, la langoustine ou la crevette.

110 M€ DE CA DANS LES 5 HALLES À MARÉE

En Pays de la Loire la filière représente 1 300 marins-pêcheurs, 350 bateaux et près de 400 pêcheurs à pied. Les cinq halles à marée que sont Le Croisic, La Turballe, Noirmoutier, Saint-Gilles-Croix-de-Vie et Les Sables d'Olonne, réalisent un chiffre d'affaires total de plus de 110 M€.

« Avec une perte de 5 M€ pour les producteurs sur la période de confinement et de 7 M€ pour l'ensemble de la filière, sans cette structuration, l'impact financier aurait été encore plus important », assurent les fondateurs de Loire Océan Filière Pêche qui ont ainsi limité les dégâts. Et l'association interprofessionnelle devrait s'avérer encore bien utile durant cette deuxième phase de confinement.

DES NÉGOCIATIONS EN COURS

Malgré une saison touristique qui a contribué à quelque peu rattraper le printemps catastrophique, 86% des professionnels estimaient leur perte, avant cette deuxième vague, entre 30 et 40% de leur chiffre d'affaires annuel. Seule l'activité en poissonnerie et marchés a réussi à se maintenir.

Au-delà des conséquences du virus, la perspective d'un Brexit dur et d'interdictions de pêche pendant la saison hivernale en raison de l'échouage des dauphins, assombrit encore plus l'avenir de la filière et justifie cette structuration.

LOFP va entamer des négociations avec la grande distribution pour une mise en avant des produits locaux, avec les transporteurs, veut accompagner les producteurs et mareyeurs en halles à marées sur la qualification des apports ligériens, la promotion des produits « pour faire connaître la centaine d'espèces débarquées chaque semaine et développer les circuits courts pour la restauration collective ».

La Région des Pays de la Loire accompagne LOFP dans ces démarches. La nouvelle association, qui compte également des représentants des institutions, dispose d'un budget de 200 000 €.

SUSPENSION DU PROJET DU CARNET

LE PROJET DE **DÉVELOPPEMENT D'ÉNERGIES RENOUVELABLES** SUR LE **SITE DU CARNET** EST SUSPENDU. LE CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DEMANDE NOTAMMENT UN **NOUVEL INVENTAIRE** DE LA FAUNE ET DE LA FLORE.

Par Julie **CATEAU**

Le site du Carnet sur l'estuaire aval de la Loire.

© Franck Badaire / Nantes Saint-Nazaire Port

Coup d'arrêt pour les promoteurs du projet du Carnet. Situé sur l'estuaire aval de la Loire, sur les communes de Saint-Viaux et Frossay, le projet entend développer les énergies renouvelables et les écotechnologies marines.

Mais, dans un avis rendu le 30 octobre, le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN), qui dépend du Préfet de Région et de la présidence du Conseil régional, s'est dit défavorable au plan de gestion du site présenté par le Grand Port maritime de Nantes Saint-Nazaire, porteur du projet. En effet, les données d'inventaire apportées par le Port sont considérées trop anciennes (2008-2012). Le CSRPN relève également des insuffisances quant aux méthodes employées ainsi que la non prise en compte d'espèces menacées dans la région. Par ailleurs, les objectifs établis par le Port sont considérés comme trop vagues et « ne permettant pas d'évaluer la cohérence de l'ensemble des actions ». Le CSRPN rappelle que son souhait « était d'avoir un plan de gestion type qui permette de poser les grands enjeux espèces et habitats, choix et actions à mettre en œuvre. Or, le document présenté est une interprétation particulière qui ne pose pas les problématiques de départ. Les résultats escomptés ne sont pas énoncés. »

AU MOINS UN AN DE PLUS

En conséquence, le CSRPN demande à ce que le document soit revu « concernant l'énoncé des objectifs de moyens termes pour que ceux-ci expriment clairement les choix du gestionnaire en matière de conservation des espèces et habitats associés à des indicateurs mesurables ». De nouveaux inventaires de la faune et de la flore doivent également être réalisés.

Le Grand Port maritime de Nantes Saint-Nazaire a fait connaître ses intentions dans un communiqué du 3 novembre en prenant acte des demandes formulées par le conseil scientifique. « Nantes Saint-Nazaire Port, déterminé à être exemplaire sur l'inventaire de la faune et de la flore et en général pour la transition écologique et énergétique, entend suivre cette recommandation et engager sans tarder cette actualisation qui devrait durer plus d'une année afin de couvrir un cycle naturel complet. Le contexte sanitaire a reporté sine die les projets d'investissements des entreprises qui auraient pu s'inscrire sur ce territoire », peut-on lire dans le communiqué. Seules les opérations périodiques des espaces naturels seront poursuivies dans les prochains mois : gestion des espèces invasives, des saulaies, entretien et curage des milieux aquatiques et entretien et suivi du couvert végétal des zones sableuses. Contacté, le Grand Port maritime Nantes Saint-Nazaire n'a pas souhaité commenter cette annonce.

Pour rappel, le projet est contesté par le collectif StopCarnet qui organise des manifestations depuis décembre 2019 et a installé une Zad sur le site depuis fin août.

REPÈRES

Sur les 395 ha de superficie totale du Carnet, le projet comprend une viabilisation d'environ 110 ha (zones aménageables pour la logistique, les prototypes et l'industrie) et un projet à vocation environnementale d'environ 285 ha (zones de préservation du patrimoine environnemental et zones de compensation). Après une vaste campagne de communication fin 2019 pour attirer les entreprises, de premiers aménagements auraient dû voir le jour cette année mais ont été stoppés par la crise.

LES **GRANDES TENDANCES** DE

LE SECTEUR DE L'ARTISANAT DANS LA RÉGION ÉTAIT, **JUSQU'EN 2020**, PARTICULIÈREMENT **DYNAMIQUE**, D'APRÈS **L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'ARTISANAT**. HAUSSE DES CRÉATIONS, STABILITÉ DE L'EMPLOI, FÉMINISATION… LES **VOYANTS ÉTAIENT AU VERT**. MAIS LA CRISE PROVOQUE DES **INQUIÉTUDES**.

Par Julie **CATEAU**

Dans sa dernière édition 2020, l'Observatoire régional de l'artisanat, structure abritée par la Chambre de métiers et de l'artisanat Pays de la Loire, dresse les principales tendances du secteur, à partir des chiffres de 2019. Une étude que l'Observatoire conduit chaque année.

Premier constat, en dix ans, le nombre d'établissements a fortement augmenté, passant de 55 178 en 2010 à 73 552 en 2020. Une croissance qui s'explique par « les nouveaux statuts d'auto et micro entrepreneurs qui facilitent la création avec une prise de risque moins forte », analyse Michel Babicky, responsable de l'Observatoire. En parallèle, il note une « stabilisation des emplois avec plus de travailleurs indépendants » : +8,3% de dirigeants en un an et -0,7% de salariés. « Mais attention à ces données car nous ne disposons que des chiffres Insee jusqu'en 2016. L'Insee a changé son système d'exploitation et nous n'avons pas encore accès aux fichiers. Nous avons utilisé les données de l'Urssaf, tempère Michel Babicky. C'est une photo à l'instant T. Par ailleurs, tous les ans, des entreprises sortent du secteur de l'artisanat puisqu'il faut moins de dix salariés pour en faire partie. C'est pour cela que nous parlons de stabilité. »

LOIRE-ATLANTIQUE ET VENDÉE EN LOCOMOTIVES

Michel Babicky relève, plus largement, le dynamisme de l'activité artisanale en Pays de la Loire, en particulier en Loire-Atlantique et en Vendée. « La demande est relativement forte sur ces zones par rapport à d'autres régions de France. L'artisanat y est tiré par le dynamisme démographique et économique global, le secteur automobile dans la Bretagne voisine, l'aéronautique et la navale entre Nantes Bouguenais, Saint-Nazaire et la Vendée, avec aussi l'agroalimentaire. Ce sont de vraies locomotives. » Les territoires en difficulté sont le Castelbriantais et le sud Vendée. « Le Maine-et-Loire, de son côté, est coupé en deux, entre le dynamisme à l'ouest, autour d'Angers, et un territoire à la traîne à l'est. La Mayenne n'a pas de difficulté majeure. Et la Sarthe est le département qui a le plus souffert des crises, notamment avec les pertes d'emploi dans l'automobile et l'agroalimentaire. Le développement démographique y est moins important, mais cela pourrait s'améliorer si les tendances de mouvement de population de la région parisienne vers les départements proches se confirment. »

Parmi les domaines en croissance – avant la crise du Covid – le bâtiment, porté par l'installation de populations qui augmen-

L'ARTISANAT EN PAYS DE LA LOIRE

© iStock

tent le nombre de chantiers, ainsi que les métiers d'art. « Nous constatons de nombreuses reconversions vers ces métiers avec, localement, des débouchés intéressants. D'autant que l'investissement de départ est peu onéreux si l'on fabrique des bijoux ou de la céramique. Cela reste des entreprises fragiles avec un cycle de vie assez court. » D'ailleurs, le taux global de pérennité à trois ans, dans le secteur artisanal en général, était de 75,9% en 2019.

Autre tendance : l'augmentation des créations aux dépens des reprises d'entreprises qui sont de moins en moins prisées. Les créations sont en progression constante, passant de 4912 en 2014 à 8696 en 2019, quand les reprises stagnent sur la période, de 677 en 2014 à 601 en 2019 avec un léger pic en 2017 à 713. « L'investissement de départ est plus important et ceux qui se lancent préfèrent y aller piano. Dans l'alimentation, notamment la boucherie, l'outil de travail peut être un peu vieillissant donc le rachat d'un fonds de commerce est plus complexe. »

L'aménagement du territoire change aussi les formes de l'artisanat. « Il y a moins de créations de boulangeries dans le centre-ville de Nantes, mais plus à l'extérieur. C'est lié aux mouvements de populations qui fait qu'elles ne proposent pas non plus les mêmes services avec de plus en plus de vente à emporter, de partie salon de thé… »

Par ailleurs, le secteur s'est féminisé, boosté par les métiers d'art. Les femmes représentent aujourd'hui 26% des dirigeants d'entreprises artisanales contre 22,5% en 2016. Les dirigeantes sont, par ailleurs, présentes dans tous les secteurs, en particulier les soins à la personne, l'équipement de la personne, les loisirs et les services aux entreprises.

INVESTISSEMENT TRÈS FAIBLE

Quid des effets de la crise du Covid sur l'artisanat ? « Il y a des craintes, même si aujourd'hui le secteur continue de fonctionner. Les soins à la personne et les fleuristes sont en grande difficulté. Pas le bâtiment », observe Michel Babicky. Une note de conjoncture de l'Observatoire pour le premier semestre 2020 permet de se rendre compte de la situation jusqu'en juin : 85% des dirigeants de l'artisanat avaient dû arrêter partiellement ou totalement leur activité. « Plus de la moitié se retrouvent avec des difficultés de trésorerie. Parmi elles, 43% ont connu une baisse du CA de plus de 50% », peut-on lire. Concernant le recours aux aides, près d'un artisan sur deux a sollicité le Fonds de solidarité national et plus d'un tiers a actionné le chômage partiel permettant de maintenir l'emploi. La principale inquiétude concerne l'investissement : 19% ont investi pendant la période, niveau le plus bas depuis dix ans. Et seulement 16% pensaient investir dans les prochains mois.

MONEKO ESPÈRE RELANCER LA MONNAIE LOCALE

APRÈS UN LANCEMENT SOUS **FORMAT NUMÉRIQUE** PLUTÔT DISCRET, LE 15 JUIN DERNIER, **MONEKO**, LA NOUVELLE **MONNAIE LOCALE** DE LOIRE-ATLANTIQUE, MET SES **COUPONS EN CIRCULATION** EN CE DÉBUT NOVEMBRE, MALGRÉ LE CONFINEMENT QUI PERTURBE LA SEMAINE DE LANCEMENT PRÉVUE.

Par Victor **GALICE**

© SV2-Lionel Bioret

© MCL44

Stéphane de **GUERNY** et Catherine **ESNÉE**, co-présidents de Moneko

« L'essoufflement » des deux premières monnaies locales que sont le Retz'L, monnaie papier mise en circulation en 2013 dans le Pays de Retz, et le SoNantes, monnaie numérique mise en circulation en 2015 dans la métropole nantaise par la Ville de Nantes et le Crédit Municipal, a conduit l'association Monnaie Locale complémentaire de Loire-Atlantique (MCL44), issue d'un collectif de citoyens, à créer la monnaie départementale Moneko. Une démarche poussée par la volonté de remobiliser les acteurs face au constat d'une diminution du volume des transactions en monnaie locale dans les associations.

Non spéculative et sans fonction d'épargne (elle ne peut pas être placée sur un compte en banque), cette monnaie est adossée à l'euro. Un Moneko équivaut à un euro. Les euros échangés en Moneko sont garantis et placés dans deux banques éthiques : La Nef et le Crédit Coopératif, qui financent des projets locaux et de l'économie sociale et solidaire.

FUSION POUR UNE REMOBILISATION

Moneko, comme les monnaies locales qu'elle remplace, est destinée à faire marcher l'économie réelle. « Cette monnaie est un levier destiné à dynamiser le commerce de proximité et les circuits courts, en faveur du maintien et du développement de l'emploi sur la Loire-Atlantique, assurent Stéphane de Guerny et Catherine Esnée, co-présidents de Moneko.

Moneko est née d'une volonté de remobilisation de tous les acteurs des monnaies locales de notre territoire autour d'un projet commun. Le collectif de l'association MLC44 a souhaité créer une monnaie disponible à la fois sous forme papier et dématérialisée pour être accessible à tous et adaptée à tous les usages. Nous avons également décidé d'étendre le périmètre de circulation de cette monnaie à tout le département de Loire-Atlantique afin de faciliter la création de boucles économiques. Nous gardons par ailleurs un lien fort avec le « Rozo », monnaie papier du bassin nazairien, puisque la convention établie avec celle-ci permet de faire circuler les coupons-billets de nos deux monnaies « Moneko » et « Rozo » sur toute la Loire-Atlantique. »

Pour les deux co-présidents, ce changement d'échelle « va permettre à tous les citoyens, les professionnels, les associations et les collectivités qui le souhaitent, de s'approprier cet outil de transition et ainsi d'étendre notre pouvoir d'action citoyen pour développer des économies de solidarité, de coopération et de partage, en favorisant la résilience sur notre territoire ».

INDICES OCTOBRE

SMIC

HORAIRE	MENSUEL (35 h)
10,15 €	**1 539,05 €**

SÉCURITÉ SOCIALE
plafond mensuel

2020 : 3 428 €
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (41 136 €)

INDICE DES PRIX
(base 100 en 2015 à partir de 2016)
Ce changement de base n'affecte en rien le niveau de l'indice et son évolution

	SEPT.(1) 2020	SEPT. 2019	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	104,55	104,50	0,0 %
INDICE HORS TABAC	103,80	104,04	- 0,2 %

(1) Données partielles.

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX – ILC

	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE
2019 T1	114,64	+ 2,48 %
2019 T2	115,21	+ 2,33 %
2019 T3	115,60	+ 1,90 %
2019 T4	116,16	+ 1,84 %
2020 T1	116,23	+ 1,39 %
2020 T2	115,42	+ 0,18 %

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :
- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

INDICE DE RÉFÉRENCE LOYERS ACTIVITÉS TERTIAIRES-ILAT
(BAUX D'HABITATION LOI MERMAZ)

TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	ILAT DES LOYERS	VARIATION ANNUELLE
1er TRIMESTRE 2020	115,53	+ 1,45 %
2e TRIMESTRE 2020	114,33	- 0,12 %

INDICE DE RÉFÉRENCE LOYERS - IRL

TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS	VARIATION ANNUELLE
4ème TRIMESTRE 2019	130,26	+ 0,92 %
1er TRIMESTRE 2020	130,57	+ 1,20 %
2e TRIMESTRE 2020	130,57	+ 0,66 %

INDICE NATIONAL BÂTIMENT
(TOUS CORPS D'ÉTAT)

JUILLET	JUIN	VARIATION MENSUELLE	VARIATION ANNUELLE
112,0	112,0	0,00 %	0,72 %

TAUX D'INTÉRÊT

TAUX REFI DE LA BCE	**0,00 %**

© Airbus SAS 2020 – F. Renaudet

01 AÉRONAUTIQUE
NANTES ACCUEILLE LE BELUGAXL

Le 5 novembre, le tarmac nantais a accueilli pour la première fois le **BelugaXL**. Cet **avion-cargo** de grande capacité est une pièce maîtresse dans la **chaîne logistique d'Airbus** car il permet de transporter des composants d'aéronef volumineux. Afin d'être en capacité d'accueillir le mastodonte (il pèse à lui seul 125 t et peut transporter jusqu'à 50 t), **Vinci Airports**, gestionnaire de l'aéroport Nantes Atlantique, **a réalisé des travaux** entre juillet et fin septembre **pour un montant de 300 000 €**. Ceux-ci ont permis de **renforcer l'aire de stationnement** destinée au Beluga. Soucieux de **réduire l'impact de ces travaux sur les espaces naturels**, Vinci précise, dans un communiqué de presse, qu'« aucune nouvelle surface n'a été imperméabilisée » et qu'un revêtement issu pour 40% de matériaux recyclés a été utilisé. Par ailleurs, 100% des déchets générés ont été réutilisés pour la confection ultérieure d'autres revêtements de sol.

02 START-UP
ALLOVOISINS À NOUVEAU SOLIDAIRE

© iStock

La plateforme, qui met en relation les particuliers avec leurs voisins pour une location de matériel ou un besoin de service, annonce **suspendre ses commissions et ses frais** sur les transactions jusqu'à nouvel ordre, dans un souci d'entraide et de solidarité. Créée en 2013 par **Édouard Dumortier**, **Charles Cabillic** et **Ronan Le Moal**, AlloVoisins est une start-up nantaise privilégiant **l'économie d'usage** plutôt que la propriété. Elle revendique 3,6 millions d'utilisateurs en France. Reconnue par l'État comme **service numérique d'utilité publique** car mobilisée pour proposer gratuitement ses solutions lors du premier confinement, AlloVoisins réitère son geste de solidarité afin de soutenir les échanges de proximité, dans le respect des mesures gouvernementales.

03 COMMERCE
PLEIN CENTRE PROMEUT LE CHÈQUE-CADEAU

L'association des commerçants et artisans du centre-ville nantais **en appelle à la solidarité de tous**, citoyens, entreprises, comités d'entreprises, en cette période où chacun commence à préparer les fêtes de fin d'année. Plein Centre propose en effet de **dépenser des chèques-cadeaux**, pouvant être commandés sur ***pleincentre.net*** et d'une valeur faciale de 10 €, dans les commerces de proximité, ce moyen de paiement étant accepté **dans près de 400 boutiques** adhérentes de l'association. Ces chèques-cadeaux pourraient également être utilisés prochainement sur le site ***Mavillemonshopping.fr***, initiative en faveur du commerce de proximité que soutient aussi Plein Centre. « À l'heure où nous devons questionner collectivement la responsabilité de nos actes d'achat et leurs conséquences demain sur la vitalité de notre centre-ville, Plein Centre propose que chacun puisse réfléchir à la possibilité de consacrer une partie de son budget achats de Noël au chèque-cadeau centre-ville pour offrir la richesse et la diversité de nos commerces et accomplir **un acte militant et citoyen**. »

1

UN GREEN FRIDAY

Né l'année dernière, le mouvement des « anti Black Friday » prend de l'ampleur en cette période de confinement.
Un collectif d'associations et d'entreprises a ainsi créé l'association Green Friday pour faire grandir le mouvement en faveur d'une consommation responsable.
La marque de cosmétiques bio issus des vignes, Sarmance, se revendique de ce mouvement, comme d'autres entreprises locales.

2

« Comme disait Winston Churchill : "Je ne pourrais vivre sans champagne. En cas de victoire je le mérite et en cas de défaite j'en ai besoin", alors prenez le temps de célébrer vos temps forts quel que soit le contexte. La vie continue »

Camille PIET, dirigeante de l'agence événementielle Make Me Smile et « optimiste redoutable »

3

PAS DE MARCHÉ DE NOËL

Nantes a décidé d'annuler son marché de Noël par précaution. Coup dur pour la PME nantaise 2A Organisation, organisatrice de l'événement depuis une vingtaine d'années, et pour tous les commerçants qui participent à cette animation phare du centre-ville nantais, drainant habituellement des visiteurs jusqu'à 100 kilomètres à la ronde...

4

#1JEUNE1SOLUTION

La directrice de Réseau Entreprendre Atlantique, Catherine Deborde, exhorte les entreprises du territoire à « ne pas sacrifier une belle génération et les aspirations qu'elle porte pour le futur », en participant au plan #1jeune1solution lancé par le gouvernement pour aider les jeunes à entrer dans la vie active.

INFORMATEUR JUDICIAIRE

LE MÉDIA DES AFFAIRES

informateurjudiciaire.fr

ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE
CONFIDENCES DE DIRIGEANTS • DÉCRYPTAGES JURIDIQUES
ANNONCES LÉGALES • VENTES AUX ENCHÈRES

Abonnez-vous !

À Chacun sa formule...

« Découverte »
29 € TTC
6 mois | 26 numéros

« Classique »
49 € TTC
1 an | 52 numéros

« Confort »
89 € TTC
2 ans | 104 numéros

couplage magazine + site internet

Gagnez du temps !

ABONNEZ-VOUS EN LIGNE sur informateurjudiciaire.fr

Et recevez la newsletter chaque semaine

Paiement sécurisé

PAIEMENT SÉCURISÉ

"EN FRANCE, ON A LE CULTE DE L'INACTIVITÉ"

PERSONNAGE PUBLIC PENDANT DES ANNÉES – IL A ÉTÉ SUCCESSIVEMENT PRÉSIDENT DU **MEDEF** DÉPARTEMENTAL PUIS RÉGIONAL – **VINCENT CHARPIN** A RETROUVÉ DEPUIS UN AN SA LIBERTÉ D'ENTREPRENEUR, SANS MANDAT REPRÉSENTATIF. LE DIRIGEANT DU **GROUPE BEPUBLIC**, AUX ACTIVITÉS MAJORITAIREMENT IMPACTÉES PAR LA CRISE, OSCILLE ENTRE **OPTIMISTE ET INQUIÉTUDE**... SANS POUVOIR S'EMPÊCHER DE **POINTER LES FAILLES** DE NOTRE SYSTÈME.

Propos recueillis par Nelly **LAMBERT**

Comment allez-vous ?

Je vais bien ! Depuis un peu plus d'un an j'ai quitté le Medef et j'ai disparu des radars au même moment. J'ai récupéré la totalité de mon agenda alors que j'en étais privé des deux tiers. J'avais un rythme beaucoup plus soutenu, parfois trépidant ou exaltant, mais souvent fatiguant. Du coup, je vis aujourd'hui un peu comme un ours. Après, est-ce qu'il faut que ça dure ou pas... Je n'en tire pas de conclusion particulière. Je n'ai pas retrouvé d'appétence pour la chose publique. Elle était très forte lorsque j'avais cette mission et aujourd'hui ça a disparu. Et, au demeurant, je trouve ça plutôt rassurant d'être capable de jouir d'une nouvelle vie sans être sans cesse interpellé. Malgré tout, en ce moment, il y a pas mal de choses qui me titillent !

Lesquelles ?

La crise que l'on vit est extrêmement intéressante à de multiples titres. Tout le monde n'y voit pas les mêmes choses, les mêmes nécessités de changements. Moi j'y vois quand même l'expression d'un système qui est à bout de souffle à de nombreux égards. Il y a des choses à changer. J'ai donc parfois envie de reprendre mon bâton de pèlerin ou les gants pour défendre certains sujets.

Ce qui me peine, c'est que le gouvernement engloutit des dizaines de milliards pour soutenir l'emploi et les entreprises et qu'il y a une très grosse déperdition. Dans nos entreprises qui sont contraintes à une activité réduite, voire à une activité zéro, on met les gens au chômage partiel. C'est super que cette mesure existe, mais je trouve dingue que l'on indemnise les gens en leur demandant de rester chez eux et de ne surtout pas travailler alors que les entreprises ont un besoin fou de garder toutes leurs ressources autour d'elles pour construire de nouvelles choses.

Personnellement, j'ai besoin de trouver de nouveaux clients, de nouvelles idées. Il faut concevoir, prototyper, rendre le produit viable juridiquement, commercialement... C'est un chemin colossal. Les entreprises ont donc besoin d'avoir tout le monde sur le pont en cette période de crise. Et donc je regrette qu'on ne donne pas plutôt aux entreprises de quoi payer les salaires de leurs employés pour travailler sur l'innovation. Je pense que c'est une occasion manquée colossale. Il y a certains secteurs où, bien sûr, ce n'est pas du tout applicable, mais ça l'est dans plein d'entreprises, dès lors qu'on a une part de création, d'innovation.

Malheureusement, en France, on a le culte de l'inactivité. On est malade de ça. Même l'inactivité du chef d'entreprise est sur-rémunérée ! Lorsqu'il gagne sa vie, il est surtaxé. En revanche, lorsqu'il vend sa boîte, il ne l'est pas. Les cessions de capitaux sont toujours moins taxées que la rémunération du travail. Là où un chef d'entreprise gagne le mieux sa vie, c'est lorsqu'il vend sa boîte, quand il tombe dans l'inactivité ! D'une manière générale, si nous faisions cette correction de moins rémunérer l'inactivité et mieux rémunérer l'activité, l'économie française serait beaucoup plus vertueuse et on réglerait au passage des problèmes sociaux. Idem pour le PGE. Je ne veux surtout pas donner l'impression de cracher dans la soupe, heureusement qu'il existe ! Mais le PGE, on nous le donne pour quoi faire ? Pour financer nos pertes. C'est une aberration économique totale...

Que faudrait-il faire ?

Il devrait être utilisé pour innover, pour faire du nouveau ! Nos entreprises ont besoin plus que jamais d'être créatives. On parle aujourd'hui d'agilité, c'est très à la mode et pour le coup je trouve que c'est une terminologie intéressante, l'agilité étant une vertu pour l'entreprise. Tu ne peux plus vendre ça ? Trouve autre chose à vendre. Tu n'as plus tes clients ? Trouves-

© Benjamin Lachenal

Le Petit Plessis à Sainte-Luce-sur-Loire est en fermeture administrative depuis le début du deuxième confinement.

© Benjamin Lachenal

en d'autres. Cette façon de travailler ne marche plus ? Trouve une autre façon de travailler.

Le problème c'est que si vous êtes seul et que vos employés sont en télétravail, vous n'allez rien sortir, ça ne marche pas. La réunion que vous allez faire n'a rien à voir en matière de fertilité. Vous n'avez pas la même qualité d'écoute, de concentration, pas la même persuasion… Je vois bien comment on règle ici un problème en trois minutes en travaillant dans la même pièce, alors qu'en télétravail, ça prend trois jours.

Et puis je souffre aussi des effets de mode liés au monde de l'entreprise, notamment du green washing. J'estime qu'on en fait beaucoup trop sur ce sujet.

Est-ce que ça ne peut pas être une tendance de fond ?

La nécessité de prendre en considération l'environnement, c'est évidemment une tendance de fond. Ce qui me gêne, c'est toute l'exploitation autour et les accusations portées sur les entreprises d'une manière générale.

> « J'ai parfois envie de reprendre mon bâton de pèlerin ou les gants pour défendre certains sujets. »
>
> Vincent **CHARPIN**

Je souhaite que le monde change, car on voit bien que notre modèle de société sur-assistée ne fonctionne pas. Je pense qu'on est dans une période de mutation, parce que notre système d'assistanat perpétuel touche aujourd'hui à sa fin. Je suis très attaché à nos solidarités nationales, mais nous sommes allés beaucoup trop loin sur ce registre-là. Nous devons tourner le dos à cet amour de l'inactivité et à cette haine de l'activité qui n'est même pas conforme à l'esprit français d'ailleurs ! On parle du génie français, j'y suis totalement converti ! Mais notre système social est empreint de très mauvaises idées. Le problème, c'est que, dans notre société, il y a de grandes tendances contre lesquelles on ne peut absolument pas lutter. Et en ce moment, c'est le cas de la RSE, de l'égalité hommes-femmes et du télétravail : il n'y a aucune distanciation sur ces sujets.

Vous êtes le dirigeant d'une activité de réception-restauration, de traiteur et de cinq boutiques de chocolaterie-pâtisserie. Comment allez-vous en tant que chef d'entreprise ?

J'ai eu une petite baisse de régime lorsque j'ai eu quatre cas de Covid, il y a une dizaine de jours, et alors que nous sommes vingt. Le premier cas a déclaré des cas contacts dont je faisais partie et en un claquement de doigt, tout le monde a dû rentrer chez soi. Ça m'a mis un coup. Vous flinguez le moral des patrons lorsque vous les déshabillez de leur équipe ! Le cœur des entreprises doit continuer de battre, c'est essentiel.

Mis à part ça, j'ai plutôt le moral. On a passé le premier confinement dans de bonnes conditions. Avec tous les collaborateurs on s'est retroussés les manches dans un esprit très positif. Tout le monde était mobilisé. Du coup, je m'étais dit que 2020 serait une année pourrie, mais je ne m'inquiétais pas outre mesure, notamment parce que j'attendais la fin d'année qui, pour nous, est capitale.

> « Pour l'instant, on est en assistance respiratoire pour garder le système vivant. Si je ferme les boutiques, ce ne sera plus de l'assistance respiratoire, ce sera le coma. »
>
> Vincent **CHARPIN**

Vous craignez pour Noël du coup ?

Noël représente entre 30 et 40% de notre CA et on ne sait pas du tout comment ça va se passer. On ne sait pas si les gens seront libérés, s'ils auront l'esprit à cela, l'argent pour cela. On mise sur le fait qu'ils auront envie de se faire plaisir et d'aider les acteurs locaux. Si Noël est plié, tout est plié. Un an de Covid, si vous avez des fonds propres, vous le passez sans problème. Mais je n'ai pas de fonds propres dans ma boîte. Je n'ai pas honte de le dire : celles qui en ont sont très rares, surtout dans ce secteur !

Ce deuxième confinement est dramatique, je perds toutes perspectives et je note que la volonté globale n'est pas la même non plus : les gens en ont marre. Ce n'est plus la même dynamique et, pour notre entreprise, c'est un niveau d'inquiétude beaucoup plus élevé.

Chez Carli, qui supporte la fermeture administrative du Petit Plessis, tout le monde travaille, en boutique et dans le laboratoire, à 100%. Actuellement, nos boutiques sont à -70% de CA par rapport à l'année N-1. La claque du confinement est importante. Ouvrir une boutique me coûte plus cher que de la fermer ! Je m'oblige à maintenir Carli ouvert pour le moral des troupes et parce que, pour l'instant, on est en assistance respiratoire pour garder le système vivant. Si je ferme les boutiques, ce ne sera plus de l'assistance respiratoire, ce sera le coma. Les boutiques, c'est le cœur. Mon premier objectif, à court terme, c'est de couvrir le salaire de mes vendeurs.

Vous évoquez la nécessité d'être agile, créatif, d'innover : de quelle manière mettez-vous cet impératif en œuvre dans votre groupe ?

Je crois beaucoup aux villes de taille intermédiaire. C'est pour ça que j'ai choisi d'ouvrir une boutique à Châteaubriant et une à Ancenis. Les coûts d'implantation y sont plus faibles et les concurrents moins nombreux. Et je pense que si ces villes ont souffert, cette tendance va s'inverser, que les gens vont revenir parce qu'il y fait bon vivre et que les métropoles sont de plus en plus saturées. On a d'ailleurs été très bien accueillis par les clients. Et les mairies ont aussi très bien joué le jeu. On s'est senti aimés et accueillis, ce qui change de Nantes où, en tant que commerçants, on ne se sent pas du tout considérés.

On devait faire d'autres ouvertures, mais, vu le contexte, on lève un peu le pied. En revanche, on vient d'ouvrir une boutique dans la chapelle du Petit Plessis. L'idée est d'avoir un point de vente supplémentaire qui nous serve aussi de drive. Les gens peuvent retirer leurs commandes ou faire leurs achats au Petit Plessis, où il n'y a aucune difficulté de stationnement.

On a aussi lancé les Tournées de Carli, des livraisons gratuites de chocolats, pâtisseries et plats cuisinés. Et on a embauché deux jeunes femmes en contrat d'alternance pour cela. Nous proposons de livrer nos clients, à leur domicile ou à leur bureau, sur une très grande partie de la Loire-Atlantique, gratuitement, dans le cadre d'une tournée. Et ça démarre bien depuis un mois. Les commandes se font soit par Internet, soit par téléphone. Car on sait que le numérique ce n'est pas tout. On garde le lien humain.

Le numérique, c'est un axe important pour vous ?

Lors du premier confinement, à Pâques, nous étions angoissés car nous avions produit beaucoup de chocolats et on s'est retrouvés avec tous ces chocolats sur les bras. Ce que l'on a constaté, c'est que nos clients ont tous trouvé le chemin de notre site web. Après le confinement, ça a duré un peu, puis ça s'est terminé : tous nos clients sont retournés en boutiques. Conclusion : les gens qui sont habitués à aller dans des boutiques pour acheter des livres ou des chocolats, veulent pouvoir stationner en ville pour venir vous voir.

Quant aux nouveaux clients, c'est certain qu'un site internet peut vous en apporter, mais pour les amener à vous, au-delà d'investir beaucoup de temps, il faut acheter des mots-clés et là vous investissez des fortunes ! Moi je ne le fais pas et c'est pour ça que mon site marchand n'a jamais décollé. Tant pis si je passe pour un ringard, car tout le monde pense que le numérique c'est l'alpha et l'oméga, mais le commerce du futur, ce n'est peut-être pas ça ou, en tout cas, pas que ça. Le commerce du futur, c'est peut-être le commerce de proximité de produits locaux. J'ai implanté deux boutiques il y a un an à Ancenis et à Châteaubriant, je sais donc ce que ça coûte, mais je sais aussi ce que ça rapporte quand j'ouvre la porte. En parallèle, je vois ce que coûtent le référencement payant d'un site marchand ou encore les market places. Par exemple, le Salon du chocolat nous a contactés pour nous dire qu'ils ne feront pas de salon cette année mais qu'ils ouvrent une market place pour référencer une quinzaine de chocolatiers au niveau international. Sauf qu'ils prennent 25% du chiffre d'affaires… Donc je n'y vais pas.

Comment appréhendez-vous les mois qui viennent ?

J'y crois. J'ai la conviction qu'on va passer les épreuves et réussir à garder la structure. Si je n'étais pas résolument optimiste je ne serais pas entrepreneur… J'ai la conviction que, grâce à tout ce que nous mettons en place, nos nouvelles lignes de produits, l'ouverture de la boutique, le drive, la tournée… on va y arriver.

LOI ASAP

QUELS CHANGEMENTS POUR LA COMMANDE PUBLIQUE ?

APRÈS DE NOMBREUX REBONDISSEMENTS, LE PROJET DE LOI **« ACCÉLÉRATION ET SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE »** (ASAP) A ÉTÉ DÉFINITIVEMENT **ADOPTÉ** PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE. CE TEXTE, **QUALIFIÉ DE « FOURRE-TOUT »** PAR DE NOMBREUX OBSERVATEURS, COMPORTE PLUSIEURS **MESURES IMPORTANTES** EN MATIÈRE DE **MARCHÉS PUBLICS**. REVUE DE CE QU'IL PRÉVOIT.

Nicolas **TAQUET**, juriste

MARCHÉ DE GRÉ À GRÉ, EN CAS DE « MOTIF D'INTÉRÊT GÉNÉRAL »

Selon l'article L. 2122-1 du Code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables « dans les cas fixés par décret en Conseil d'État, lorsque, en raison notamment de l'existence d'une première procédure infructueuse, d'une urgence particulière, de son objet ou de sa valeur estimée, le respect d'une telle procédure est inutile, impossible ou manifestement contraire aux intérêts de l'acheteur ». Par un simple amendement, présenté assez tardivement, le gouvernement a décidé de modifier cette disposition en insérant un nouveau cas de recours au marché de gré à gré : le « motif d'intérêt général ». Dans l'exposé des motifs de cet amendement, le gouvernement justifie cet aménagement d'ampleur par la nécessité de « simplifier la conclusion de certains marchés, notamment dans des secteurs confrontés à des difficultés économiques importantes ou constituant des vecteurs essentiels de la relance économique ». Il estime qu'une telle mesure devrait « permettre de renforcer le tissu économique des territoires en facilitant la conclusion des marchés avec des PME qui n'ont souvent pas les moyens techniques et humains pour s'engager dans une mise en concurrence ».

Après l'emballement suscité auprès des acheteurs publics, la direction des Affaires juridiques de Bercy s'est empressée de tempérer la disposition adoptée en précisant sur son site Internet que : « Il ne s'agit pas, toutefois, de permettre aux acheteurs de décider eux-mêmes de déroger aux procédures, en fonction de leur propre appréciation de l'intérêt général à un moment donné. Les cas dérogatoires restent définis par décret en Conseil d'État (art. R. 2122-1 et s. du CCP). »

Si certains perçoivent dans cette mesure une tendance à responsabiliser les acheteurs, d'autres, comme les associations anti-corruption, y voient l'ouverture d'une boite de Pandore permettant toutes les dérives. En effet, les personnes publiques ont évidemment toutes pour objet de poursuivre « l'intérêt général ». De ce point de vue, tout contrat public lui-même est donc sensé y participer. L'inquiétude créée par cette disposition est légitime et il reviendra au gouvernement, par décret, ou, in fine, aux juridictions administratives de définir, dans le cadre du droit de l'Union européenne, la notion de « motif d'intérêt général » au sens des dispositions de l'article L. 2122-1 du Code de la commande publique.

CRÉATION D'UN « DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE DE CRISE »

La crise sanitaire du printemps dernier avait pris les acheteurs publics de court. Finalement, par ordonnance du 25 mars 2020 - soit une semaine après le début du confinement - le droit de la commande publique avait été adapté aux circonstances. Cette petite semaine avait plongé tous les acteurs de la commande publique dans l'expectative. Le gouvernement a donc souhaité pouvoir réagir plus rapidement et plus efficacement à la survenance de « circonstances exceptionnelles » nouvelles. En ce sens, le projet de loi ASAP créé un dispositif pérenne, permettant de régir le droit de la commande publique en temps de crise. Ce dispositif pourra être activé par un simple décret et s'inspire des mesures mises en place pendant l'état d'urgence sanitaire. Sont par exemple prévues : la prolongation des contrats qui arrivent à échéance pendant la période de circonstances exceptionnelles, l'exonération des pénalités de retard, ou encore l'interdiction de l'exécution aux frais et risques du titulaire défaillant.

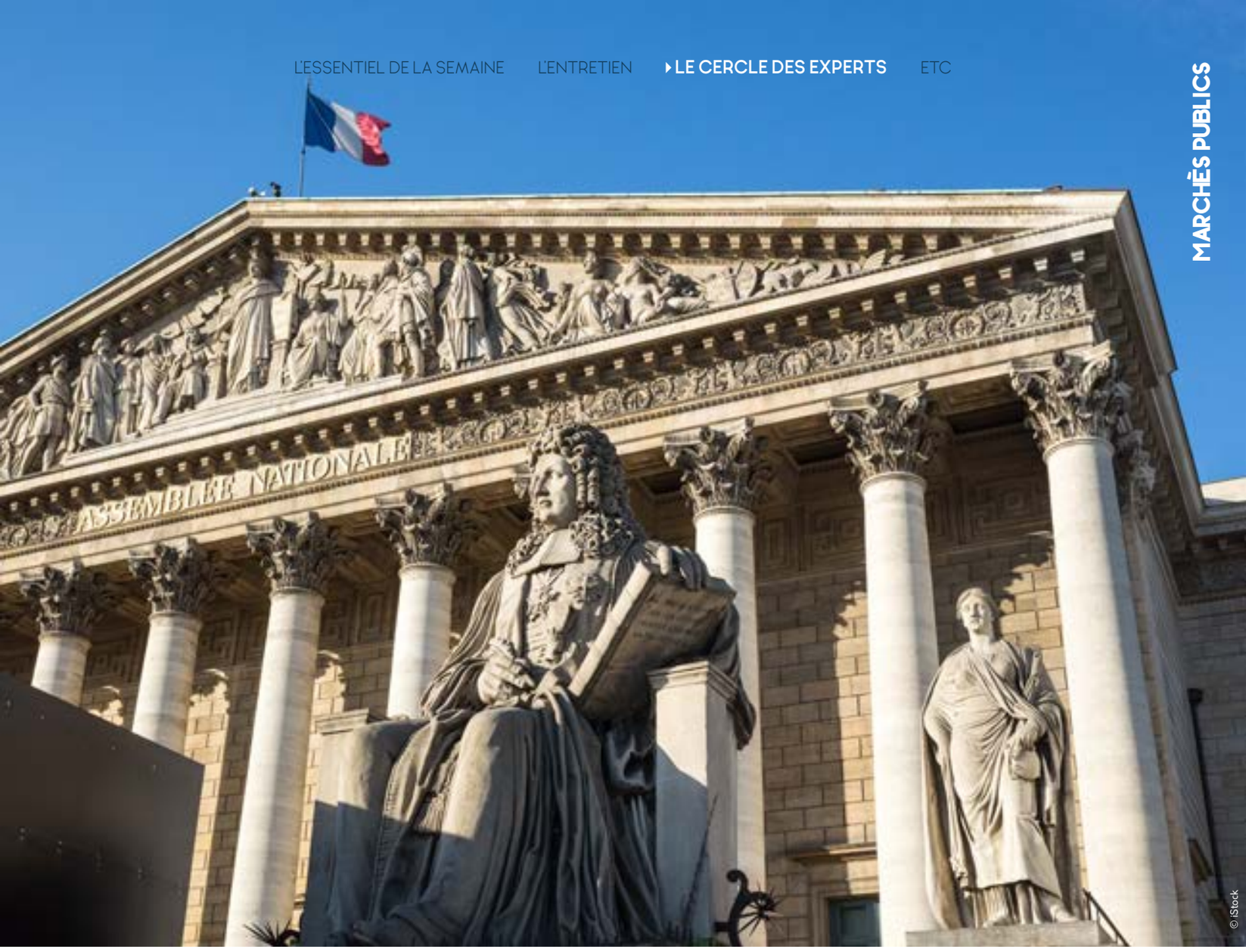

© iStock

L'Assemblée nationale a adopté la loi ASAP le 6 octobre.

HAUSSE DU SEUIL POUR LES MARCHÉS DE TRAVAUX

Initialement fixé à 4 000 € en 2004, le seuil en dessous duquel les « petits marchés » étaient dispensés de tout formalisme a été relevé à 15 000 € en 2011, puis à 25 000 € en 2015, et de nouveau augmenté, par un décret n° 2019-1344 du 12 décembre 2019, pour passer à 40 000 €. Suite à la crise sanitaire, par décret n° 2020-893 du 22 juillet 2020, le gouvernement avait fixé un nouveau seuil à 70 000 € pour les marchés de travaux et à 100 000 € pour les marchés de la fourniture de denrées alimentaires. Le texte adopté par le Parlement ajoute une pierre a cette longue série de rehaussements du seuil des « petits marchés » (qu'on ne peut aujourd'hui plus vraiment qualifier de « petits »). En effet, les marchés de travaux qui répondent à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € hors taxes pourront être conclus sans publicité ni mise en concurrence. Ce dispositif n'est toutefois applicable que jusqu'au 31 décembre 2022.

DISPOSITIONS EN FAVEUR DES PME

Toujours dans un même souci de relance économique, deux dispositifs favorables aux PME sont insérés dans le Code de la commande publique. Est ainsi prévue la modification de l'article L.2213-14, afin d'obliger l'acheteur qui passe un marché global (conception-réalisation) à réserver une part minimale de l'exécution à des PME ou artisans. L'article L.2222-4 du même code est modifié afin de tenir compte de cette part dans les critères d'attribution. Le texte adopté permet aussi l'accès des entreprises en voie de redressement judiciaire à la commande publique, en autorisant expressément les entreprises qui bénéficient d'un plan de redressement à se porter candidates à des contrats publics. L'article L.2195 4 du Code de la commande publique est modifié, afin d'interdire à l'acheteur de mettre en œuvre son pouvoir de résiliation de plein droit, au seul motif que l'opérateur économique fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire. Cette disposition est certes généreuse, mais on rétorquera que les acheteurs publics seront nécessairement craintifs à l'idée de contracter avec une société en redressement judiciaire.

Nul doute que ce texte constitue une étape de plus dans la dérégulation du droit de la commande publique entamée il y a plusieurs années. L'opposition, qui a dénoncé des pressions lors du vote à l'Assemblée nationale, a d'ores et déjà saisi le Conseil constitutionnel qui devrait rapidement rendre son verdict. À suivre…

RECONFINEMENT

LES NOUVELLES RÈGLES

LE TÉLÉTRAVAIL DEVIENT **LA RÈGLE** POUR LES ENTREPRISES PRIVÉES ET LA FONCTION PUBLIQUE, DÈS LORS QUE L'ACTIVITÉ LE PERMET. POUR LES SALARIÉS CONTRAINTS DE SE RENDRE SUR SITE, L'EMPLOYEUR DOIT SUIVRE LE **PROTOCOLE SANITAIRE QUI A ÉTÉ RENFORCÉ LE 29 OCTOBRE** DERNIER, AVEC NOTAMMENT LA POSSIBILITÉ DE PROPOSER DES **ACTIONS DE DÉPISTAGE** ET L'INCITATION DES SALARIÉS À UTILISER **L'APPLICATION « TOUS ANTI-COVID »**.

Par Charlotte **DE SAINTIGNON**

© iStock

Le télétravail « n'est pas une option » mais « une obligation pour les travailleurs, salariés ou indépendants qui peuvent exercer leur activité à distance, a indiqué le 29 octobre la ministre du Travail Élisabeth Borne, lors de la conférence de presse du Premier ministre sur le reconfinement. Le télétravail à 100% devient donc obligatoire dans toutes les entreprises quand cela est possible, a minima jusqu'au 1er décembre. Le Premier ministre Jean Castex appelle ainsi les entreprises à recourir le plus massivement possible au travail à distance. « Dans le secteur privé, toutes les fonctions qui peuvent être télétravaillées doivent l'être cinq jours sur cinq », a-t-il précisé devant l'Assemblée nationale. Ainsi les réunions en audio ou en visioconférence « doivent constituer la règle ». « L'employeur a, dans le Code du travail, une obligation de protection de ses salariés », rappelle l'entourage de la ministre du Travail. « Ce n'est pas un choix. Quand on inscrit une règle dans ce protocole, cela devient la traduction concrète de l'obligation de l'employeur d'assurer la sécurité et la santé des salariés » a réaffirmé Élisabeth Borne.

EN ENTREPRISE

Les administrations sont soumises aux mêmes règles : à compter du 30 octobre, « les agents dont les fonctions peuvent être exercées totalement ou principalement à distance doivent impérativement être placés en télétravail cinq jours par semaine », précise une circulaire de la ministre de la Transformation et de la fonction publiques, Amélie de Montchalin. Pour contraindre les employeurs récalcitrants, le porte-parole du gouvernement Gabriel Attal a ajouté qu'il y aurait « des contrôles et des sanctions ». Le protocole sanitaire a été actualisé le 29 octobre pour préciser l'ensemble des règles applicables en entreprise pendant la durée du confinement.

LISSAGE DES HORAIRES DE TRAVAIL

Les travailleurs dont l'activité ne peut pas du tout s'effectuer à distance pourront se rendre sur place à condition d'être en possession d'une attestation dérogatoire. Il revient aux employeurs d'organiser le travail pour regrouper toutes les activités non réalisables en télétravail, limiter le temps de présence dans l'entreprise, les déplacements domicile-travail et réduire les interactions sociales. Pour les activités qui ne peuvent être réalisées en télétravail, le ministère du Travail demande ainsi d'« aménager le temps de présence en entreprise pour l'exécution des tâches », pour organiser la semaine de façon à ce qu'une partie se fasse en télétravail. Si le télétravail ne peut être instauré, « l'employeur organise systématiquement un lissage des horaires de départ et d'arrivée du salarié, afin de limiter l'affluence aux heures de pointe », explique-t-on dans le nouveau protocole. L'application du protocole doit être discutée par l'employeur avec les représentants des salariés. Et ces mesures doivent être diffusées auprès des salariés par note de service, communiquées au Comité social et économique (CSE) et peuvent être intégrées dans le règlement intérieur de l'entreprise. À cet effet, pour s'assurer de leur mise en œuvre et de l'information des salariés, un référent Covid-19 doit être désigné. Dans les entreprises de petite taille, il peut s'agir du dirigeant.

RECONDUCTION DES RÈGLES SANITAIRES

Grande nouveauté du protocole : les entreprises peuvent désormais proposer à leurs employés « qui sont volontaires » des actions de dépistage, arguant qu'elles ont « un rôle à jouer dans la stratégie nationale de dépistage ». Cela peut se faire via des tests rapides qui seront à la charge des entreprises –les tests sérologiques étant interdits. En revanche, un contrôle systématique de température à l'entrée des établissements ne peut revêtir un caractère obligatoire. Il revient par ailleurs aux entreprises de rédiger préventivement une procédure adaptée de prise en charge sans délai des personnes symptomatiques, en lien avec le service de santé au travail. Toujours dans cette même démarche de dépistage, les employeurs doivent inciter leurs salariés à télécharger l'application « Tous Anti-Covid » pour faciliter le suivi des cas contacts et rappeler l'intérêt de son activation pendant les horaires de travail, sans toutefois les obliger à l'installer.

Pour le reste, les règles d'hygiène et de distanciation physique restent en vigueur. Le port du masque demeure obligatoire dans les lieux collectifs clos, excepté dans les bureaux individuels, et en cas de regroupement à l'extérieur, si les règles de distanciation physique ne sont pas possibles. Il revient aux entreprises de fournir ces masques à leurs salariés. Leur obligation de revoir l'organisation de l'espace de travail pour que chaque collaborateur dispose d'un espace lui permettant de respecter la règle de distanciation physique d'au moins un mètre par rapport à toute autre personne et pour éviter ou limiter au maximum les regroupements et les croisements est maintenue. Le protocole recommande toujours la mise en place d'une jauge « précisant le nombre de personnes pouvant être présentes simultanément dans un même espace » pour faire respecter la distanciation physique. À titre indicatif, il évoque un paramétrage de la jauge à 4 m^2 par personne. L'employeur peut également mettre en place des dispositifs de séparation de type écrans transparents.

GESTION DES FLUX

Pour fluidifier la circulation au sein de l'entreprise, doit par ailleurs être défini un plan de gestion des flux intégrant les salariés et les clients, fournisseurs et prestataires, avec la mise en place de plans de circulation incitatifs. Parmi les bonnes pratiques à promouvoir, le protocole liste plusieurs points : à l'intérieur du bâtiment, « un sens unique de circulation doit être mis en place avec marquage lisible au sol pour éviter les croisements, les retours en arrière ». Les entreprises sont invitées à « privilégier une personne par bureau ou par pièce de façon nominative, éviter le partage des outils de travail et organiser leur nettoyage et désinfection. À défaut, pour les bureaux partagés, éviter le face à face ». Les entreprises doivent également aérer et réaliser un nettoyage fréquent et une désinfection régulière des surfaces, des locaux, des objets et points contact, « a minima journalière et à chaque rotation sur le poste de travail ». Aérer régulièrement les espaces clos – à raison de 15 mn toutes les trois heures – ou ventiler les espaces pour apporter de l'air neuf font partie des bonnes pratiques mises en avant. Les restaurants d'entreprise peuvent rester ouverts à condition de maintenir le protocole sanitaire. Quant aux « moments de convivialité en entreprise », comme les pots de départ, ils sont suspendus.

MADE IN FRANCE

"LES LEVÉES DE FONDS S'ACCÉLÈRENT"

© Violaine Carrère

Laurent **MOISSON**

APPLIQUER AUX **ENTREPRISES DU MADE IN FRANCE** LES **MÊMES RECETTES QUE LES START-UP** POUR LES FAIRE GRANDIR : C'EST L'AMBITION DES **FORCES FRANÇAISES DE L'INDUSTRIE (FFI)**, LANCÉE PAR UN RÉSEAU D'ENTREPRENEURS ET INVESTISSEURS, À L'INITIATIVE DE L'UN D'EUX, **LAURENT MOISSON**. LA PANDÉMIE A À LA FOIS ENTRAVÉ ET FAVORISÉ SON DÉVELOPPEMENT…

Par Anne **DAUBRÉE**

Comment a démarré l'aventure des FFI, Forces françaises de l'industrie ?

Tout le monde est prêt à s'indigner sur Facebook, mais qui finance la machine France ? En temps qu'entrepreneur qui a créé, investi, racheté des sociétés de service informatique, j'ai eu envie de m'investir pour favoriser les métiers qui créent de l'emploi. Avec Gilles Attaf et d'autres entrepreneurs, nous avons convergé pour nous mobiliser autour du Made in France. Au départ, en 2019, nous avons commencé à créer un club, un réseau pour réunir les personnes motivées. Puis, devant le succès rencontré par l'initiative, nous avons rapidement décidé d'aller plus loin pour créer notre premier accélérateur pour PME Made in France. Notre mission ? Aider des entreprises à employer et former plus de personnes. Nous avons choisi le nom des Forces françaises de l'industrie, en référence au mouvement de la Résistance, les Forces françaises de l'intérieur, qui a réuni tous les courants au service d'une cause, la Libération. Nous sommes là pour embarquer tout le monde autour du mouvement de réindustrialisation.

Qui sont ces entrepreneurs du Made in France et que peuvent-ils attendre de vous ?

Nous nous adressons aux porteurs de projets qui ont de l'ambition et de l'énergie. Nous nous positionnons sur le secteur de la « French touch », les restaurants, la mode, la déco, le design… Toutes ces activités pour lesquelles la marque France peut représenter un plus. Nous n'allons pas sur la tech : les start-up disposent de suffisamment d'incubateurs en France. Mais nous fonctionnons sur le même principe, avec un écosystème composé d'un club, d'un fonds d'investissement, – le French Touch Fund –, et d'un accélérateur. L'objectif consiste à accélérer le développement des entreprises en les accompagnant grâce à l'expertise des adhérents du club ou d'intervenants extérieurs (entrepreneuriat, finance, marketing…), avec des financements. Notre démarche est professionnelle et pragmatique. S'il existe un potentiel, nous investissons de l'argent et les entreprises qui se développent rémunèrent un mentor. Je crois aux valeurs, aux convictions, mais surtout lorsqu'elles s'alignent avec les intérêts.

À cause des couvre-feux, vous avez dû annuler des lancements régionaux. Est-ce la fin de l'aventure ?

Nous avons inauguré notre premier accélérateur, à Paris, en juin, juste à la sortie du confinement. Notre ambition était d'être présents dans une quinzaine de villes d'ici à 2021. Mais le couvre-feu nous a obligés à suspendre les soirées de lancement de Lille et Lyon… Or, si les réseaux ne se réunissent pas, il est difficile de nourrir les accélérateurs ! Le déploiement physique régional se complique. En revanche, la prise de conscience d'investisseurs potentiels s'accentue et les levées de fonds s'accélèrent ! Après les deux premières, 500 000 €, puis 1 M€, nous sommes en train de lever 3 M€. La pandémie a mis le sujet du Made in France au centre des débats. Pour un nombre croissant d'investisseurs, ou, simplement, de personnes qui souhaitent donner leur chance à ces entreprises, ce thème est monté dans l'ordre des priorités. Et nous allons poursuivre notre action. Y compris à l'international, en créant d'autres clubs que ceux que nous avons déjà créés en Espagne et au Portugal. Cela peut aider des PME à l'export, et aussi, mobiliser la diaspora autour du Made in France….

[NDLR : entretien réalisé avant le reconfinement]

PROLONGATION DE LA SUBVENTION PRÉVENTION COVID-19

L'**ASSURANCE MALADIE** PROLONGE LA SUBVENTION « PRÉVENTION COVID-19 » AVEC UN BUDGET PORTÉ À **20 M€**, ET **L'ÉTEND** AUX **TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS SANS SALARIÉ**.

Les barrières en plexiglass sont éligibles à la subvention.

© iStock

Le régime général d'assurance maladie prolonge la subvention « Prévention Covid-19 » qu'elle peut accorder aux entreprises de moins de 50 salariés pour les aider à financer l'achat ou la location d'équipements de protection contre le Covid-19. La subvention est égale à 50% des dépenses hors taxes dans la limite de 5 000 €. Initialement, la subvention ne concernait que les dépenses réalisées jusqu'au 31 juillet 2020.

Cette aide ayant rencontré un grand succès, l'assurance maladie a décidé de la prolonger jusqu'à épuisement d'un budget qui a été porté à 20 M€.

La subvention est également étendue aux travailleurs indépendants sans salarié qui ne pouvait en bénéficier antérieurement.

ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION

La subvention concerne désormais les dépenses réalisées depuis le 14 mars 2020, y compris entre août et octobre 2020.

Les demandes de subvention déposées entre le 1er août et le 8 octobre 2020, et qui n'ont pas reçu de réponse, seront également traitées. Une seconde subvention peut être demandée à condition de respecter le plafond de 5 000 €.

Les dépenses doivent être d'au moins 1 000 € hors taxes, ou 500 € pour un travailleur indépendant sans salarié (soit une aide minimale de 500 ou 250 €). Le montant des dépenses est de 10 000 € hors taxes dans les deux cas (soit une aide de 5 000 € maximum).

Les demandes doivent être effectuées en ligne, sur *net-entreprises* pour les entreprises avec salariés, et sur *ameli.fr* pour les travailleurs indépendants sans salarié. Les factures d'achat acquittées doivent pouvoir être produites.

L'attribution de la subvention nécessite que le document unique d'évaluation des risques (DUER) soit à jour depuis moins d'un an.

Soulignons que les subventions sont accordées dans la limite d'un budget de 20 M€, les premières demandes étant les premières servies.

DÉPENSES RETENUES

Les dépenses doivent concerner du matériel neuf (écrans, cloisons, barrières, distributeurs de gel hydroalcoolique, etc.) ainsi que l'installation de lavabos, toilettes avec point d'eau, douches, stations de lavage.

La subvention ne peut couvrir le matériel à usage unique (blouses, surchaussures, lunettes, charlottes, rubans, films plastiques) ni le matériel informatique (ordinateurs, smartphones, logiciels, écrans, TV).

Sont également exclus gants, lingettes, savon, désinfectant, détergent, etc.

La prise en charge des masques (normes EN 14683 ou NF EN 149) est cependant retenue à condition d'avoir également investi pour assurer les mesures barrières ou de distanciation physique.

PERSONNES VULNÉRABLES LE RETOUR DE L'ACTIVITÉ PARTIELLE

TOUTES LES PERSONNES VULNÉRABLES PEUVENT DE **NOUVEAU BÉNÉFICIER** DE L'ACTIVITÉ PARTIELLE.

La loi 2020-473 du 25 avril 2020 a permis de placer en activité partielle les salariés présentant un risque de développer une forme grave du Covid-19 ainsi que les personnes partageant leur domicile.

Un décret 2020-521 du 5 mai 2020 avait fixé onze critères de vulnérabilité.

Un nouveau décret 2020-1098 du 29 août 2020, entré en vigueur le 1er septembre 2020, a limité ces critères de vulnérabilité, en n'en retenant que quatre, et en écartant les personnes partageant leur domicile avec une personne vulnérable.

Saisi, en particulier par la Ligue nationale contre l'obésité, le Conseil d'État a jugé incohérente et insuffisamment justifiée la définition de la vulnérabilité retenue par ce décret en fonction d'une liste de pathologies. Ainsi, le diabète ou l'obésité ne sont retenu comme critère de vulnérabilité que pour les personnes âgées d'au moins 65 ans.

Le Conseil d'État a donc suspendu les dispositions du décret limitant l'activité partielle aux seuls salariés atteints d'une des quatre pathologies retenues. Il existe en effet un doute sérieux quant à leur légalité, « eu égard notamment à la différence de situation qui existe, entre les salariés eux-mêmes vulnérables et ceux cohabitant seulement avec une personne vulnérable ».

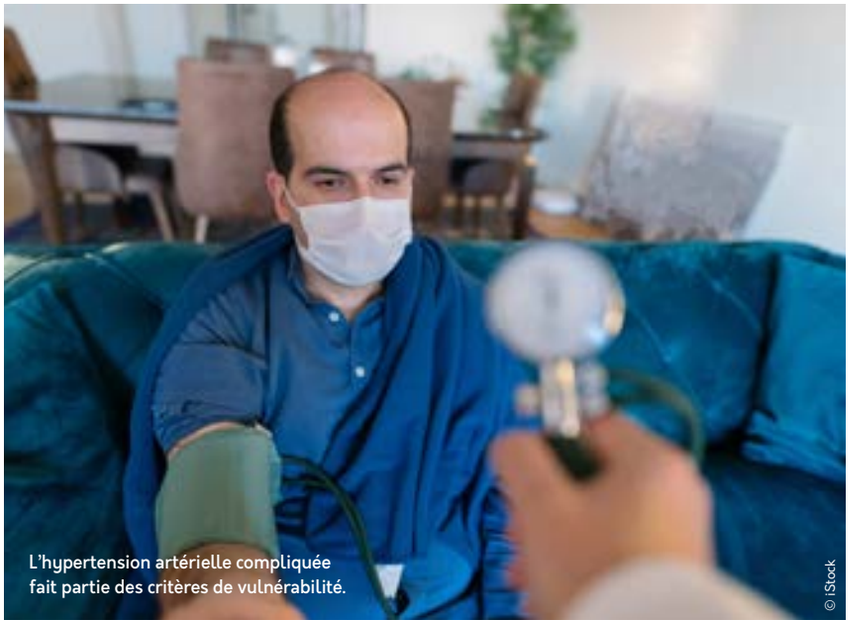

L'hypertension artérielle compliquée fait partie des critères de vulnérabilité.

© iStock

CRITÈRES DE VULNÉRABILITÉ

Il convient donc désormais de se référer aux critères de vulnérabilité définis par le décret 2020-521 du 5 mai 2020 :

- Âge (65 ans et plus)
- Obésité (indice de masse corporelle (IMC) > 30 kgm²)
- Maternité (3e trimestre de grossesse)
- Antécédents (ATCD) cardiovasculaires
- Diabète non équilibré ou présentant des complications
- Pathologie chronique respiratoire (broncho pneumopathie obstructive, apnées du sommeil, asthme, etc.).
- Insuffisance rénale chronique dialysée
- Cancer évolutif
- Cirrhose
- Immunodépression
- Syndrome drépanocytaire majeur ou antécédent de splénectomie

Référence : Conseil d'État, arrêt du 15 octobre 2020, n° 444425
Décret 2020-521 du 5 mai 2020

INDÉPENDANTS VERS LA FIN DE LA MAJORATION DE 25% ?

LA MAJORATION DE 25% APPLIQUÉE AU REVENU DES INDÉPENDANTS **NON ADHÉRENTS D'UN CGA** SERAIT PROGRESSIVEMENT **RÉDUITE** POUR ÊTRE **SUPPRIMÉE EN 2023**.

Le projet de loi de finances pour 2021 prévoit la suppression en 2023 de la majoration de 25% du bénéfice fiscal appliquée aux travailleurs indépendants qui n'adhérent pas à un organisme de gestion agréé (CGA, AGA…).

Rappelons que cette majoration a été instituée en 2006 pour compenser la suppression de l'abattement de 20% dont bénéficiaient les adhérents des organismes de gestion agréés.

Les non adhérents ont ainsi été imposés sur des revenus professionnels supérieurs aux revenus déclarés et, a priori, à ceux qu'ils perçoivent, sauf à considérer qu'ils minorent systématiquement leurs revenus de 25%. Saisi de la question, le Conseil constitutionnel avait validé la mesure.

© iStock

Ces dispositions concernent les travailleurs indépendants relevant d'un régime réel d'imposition. Les indépendants imposées au régime micro-entreprises ne sont pas concernés.

La majoration du revenu imposable s'applique aux indépendants qui n'adhérent pas à un CGA ou à une AGA, ou qui ne se font pas délivrer le visa fiscal d'un expert comptable autorisé par l'administration.

SUPPRESSION PROGRESSIVE

La suppression de la majoration de 25 % serait progressive.

Dès l'imposition des revenus de 2020, la majoration serait réduite à 20%. Elle passera ensuite à 15% pour l'imposition des revenus de 2021 et à 10% pour l'imposition des revenus de 2022. Elle serait totalement supprimée à compter de l'imposition des revenus de 2023.

La majoration du revenu professionnel majore également le revenu fiscal de référence dont le niveau conditionne le bénéfice de diverses mesures fiscales ou sociales (prime d'activité, allégement de taxe foncière, etc.).

L'assiette des cotisations sociales ne tient en revanche pas compte de la majoration pour non-adhésion à un centre de gestion agréé.

Les avantages fiscaux des CGA et AGA demeurent réservés aux adhérents (déduction intégrale du salaire versé au conjoint de l'exploitant, réduction d'impôt au titre des frais d'adhésion et de comptabilité, réduction à deux ans du délai de reprise de l'administration fiscale).

Référence : Projet de loi de finances pour 2021.

MÉCONTENTEMENT DE LA FÉDÉRATION DES CENTRES DE GESTION AGRÉÉS

Dans un communiqué du 5 octobre, la FCGA a fait savoir sa désapprobation de la mesure prévue dans le PLF 2021 et demande son retrait. Elle rappelle que la majoration de 25% aux non-adhérents n'est pas « un traitement de faveur mais une mesure d'équité fiscale » en faveur de ceux qui s'engagent à être transparents.
Selon une étude de 2017, près de 47,5 Md€ de revenus sont contrôlés chaque année par les OGA (Organismes de gestion agréés).
Pour la fédération, « il n'est donc pas normal de permettre à des entreprises qui n'ont jamais adhéré à un OGA de relever d'un système identique à celles qui adhèrent depuis de nombreuses années à une telle entité. » Les OGA, créés en 1974, sont des structures associatives visant la prévention fiscale (examens et contrôles des déclarations de revenus et de TVA) et constituent l'un des principaux intermédiaires de l'administration fiscale. Mais ne coûtent pas d'argent à l'État puisque les centres sont financés à 100% par les adhérents. En jeu également : la survie des organismes de gestion agréés et de l'emploi de leurs 3 500 salariés qui estiment qu'avec la suppression de l'avantage fiscal dont bénéficient les adhérents, « ce sera la fin des OGA ». Dans son rapport de 2014, la Cour des Comptes préconisait le maintien du système.

UNE NOUVELLE FISCALITÉ

LA FISCALITÉ SUR LES VÉHICULES **ÉVOLUE** POUR TENIR COMPTE DE L'ADOPTION DES **NOUVELLES NORMES EUROPÉENNES** EN MATIÈRE DE **POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE**.

© iStock

Depuis mars 2020, l'immatriculation des véhicules neufs relève d'une nouvelle réglementation, plus stricte, en vue de limiter les émissions de CO_2 et autres polluants atmosphériques (réduction de 15% en 2025 et de 37,5% en 2030). C'est le résultat de l'adoption des nouvelles méthodes européennes de détermination des émissions de CO_2 (la norme WLTP remplace la norme NEDC).

Le « nouveau dispositif d'immatriculation » concerne les véhicules immatriculés pour la première fois à compter de mars 2020 dans les catégories M1, M2 (transport de personnes), N1 et N2 (transport de marchandises), telles que mentionnées sur la carte grise.

Ce nouveau dispositif d'immatriculation a entraîné un aménagement de la fiscalité sur les véhicules à moteur. La loi de finances pour 2020 a ainsi adapté la taxe sur les véhicules de sociétés (TVS) ainsi que les plafonds de l'amortisse-

SUR LES VÉHICULES

ment fiscalement déductible des véhicules (exercices clos à compter de mars 2020).

La réforme est poursuivie dans le projet de loi de finances pour 2021.

HARMONISATION

La fiscalité actuelle sur les véhicules se compose de la taxe sur les voitures des sociétés (TVS applicable aux voitures particulières et aux utilitaires légers) et de la taxe spéciale sur certains véhicules routiers (TSVR sur les véhicules de transport de passagers ou de marchandises). S'y ajoute le malus dû lors de l'immatriculation du véhicule.

À compter de 2022, la TVS serait remplacée par deux nouvelles taxes, l'une selon les émissions de CO_2, l'autre selon les émissions de polluants atmosphériques.

De son côté, la taxe TSVR deviendrait la taxe annuelle à l'essieu.

Ces trois taxes auraient des règles de fonctionnement identiques. Elles auraient les mêmes redevables et le même fait générateur : l'utilisation d'un véhicule pour les besoins de la réalisation d'activités économiques.

Cette situation est caractérisée par l'immatriculation d'un véhicule au nom d'une entreprise (ou location longue durée), par la prise en charge par une entreprise des frais de voiture d'un salarié ou d'un mandataire social, mais aussi par la simple circulation sur le réseau public pour les besoins d'une activité économique. Les trois taxes seront à déclarer selon les mêmes modalités (déclaration de TVA).

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES VÉHICULES

Les entreprises devront établir un état récapitulatif trimestriel des véhicules qu'elles utilisent (y compris les véhicules bénéficiant d'une exonération). Cet état devra indiquer pour chaque véhicule la date de première immatriculation, le mode et la période d'utilisation et les paramètres techniques intervenant dans la fixation des tarifs (émission de CO_2…). Il devra être à jour au plus tard en fin d'année civile.

TARIFS DES DEUX NOUVELLES TAXES

Les deux nouvelles taxes entreront en vigueur en 2022. Le tarif de la taxe sur les émissions de CO_2 serait fixé selon le même barème que la première composante de l'actuelle TVS, en grammes de CO_2 par kilomètre. La taxe sur les émissions de polluants atmosphériques sera établie comme la seconde composante de l'actuelle TVS en fonction du même barème. Les exonérations prévues pour la TVS s'appliqueront aux nouvelles taxes. S'y ajouterait une exonération pour les véhicules fonctionnant exclusivement à l'hydrogène ou combinaison d'hydrogène et d'électricité.

LA TSVR DEVIENT LA TAXE ANNUELLE À L'ESSIEU

L'actuelle taxe sur les véhicules routiers (TSVR) concerne les véhicules lourds de transport de marchandises (catégories N2 et N3), dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est au moins égal à douze tonnes.

Elle concerne aussi les remorques de la catégorie O4 d'un poids PTAC au moins égal à seize tonnes.

La TSVR deviendra la taxe annuelle à l'essieu.

Ses règles de fonctionnement seront les mêmes que les deux nouvelles taxes remplaçant la TVS.

Son tarif serait déterminé en fonction du nombre d'essieux, du poids total autorisé en charge et de la présence ou non d'un système de suspension pneumatique.

LE NOUVEAU MALUS ÉCOLOGIQUE

À compter de 2021, le nouveau malus écologique, dû lors de la première immatriculation d'un véhicule de tourisme, remplacera quatre taxes : le malus pour la première immatriculation, le malus annuel, la taxe sur les véhicules puissants et la taxe sur les véhicules déjà immatriculés.

Le malus écologique serait fortement augmenté en 2021 et 2022. Il s'appliquerait dès 131 grammes de CO_2 par kilomètre (contre 138 g/km) et son montant maximum serait doublé (40 000 € pour des émissions supérieures à 225 g/km).

Référence : Projet de loi de finances pour 2021

Envies Tables Culture

par Julie **CATEAU**

1

CONFÉRENCES
LE LIEU UNIQUE EN LIGNE…

Vous avez loupé la série de conférences en ligne **« L'éthique à l'épreuve de la pandémie »**, organisée par le Lieu unique les 6 et 7 novembre ? Pas de panique ! Elles sont toutes **rediffusées sur la chaîne YouTube** du site culturel. Au programme : **justice entre générations**, démocratie et communication politique en période de pandémie, éthique de la recherche ou encore comment **répartir les ressources**… Avec notamment **Axel Kahn**, médecin généticien, et auteur de nombreux ouvrages sur l'éthique médicale et scientifique, **Frédéric Worms**, philosophe et membre du Comité consultatif national d'éthique, ou encore Véronique Fournier, présidente du Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie.

En accès libre sur YouTube

ART
…AINSI QUE LE FRAC

Le **Fonds régional d'art contemporain** propose de nombreux **ateliers en ligne**, à faire seul ou en famille, pour les enfants ou les adultes : créer une **animation scratch** (à partir de 8 ans), **réaliser sa propre expo** virtuelle, des propositions à partir d'une œuvre du fonds… Les ateliers sont à retrouver dans l'onglet **« Frac à la maison »** ou sur sa page Facebook. Sur le site, on peut aussi suivre le **déroulement des travaux de réouverture** du site de Carquefou et l'installation de la nouvelle exposition, de même que l'avancée du chantier du **nouveau lieu sur l'Île de Nantes**, 21 quai des Antilles, dont l'ouverture est prévue en **avril 2021**.

http://fracdespaysdelaloire.com/

Vue virtuelle de l'antenne du Frac à Nantes.

© Air Studio

© éditions D'Orbestier

LECTURE
RECUEIL DE NOUVELLES NOIRES

Outre son ouvrage photographique *Nantes avant/après* à partir de cartes postales – dont nous avons déjà parlé dans ces colonnes – **le journaliste Stéphane Pajot** publie ***Nantes Bang ! Bang !*** un recueil de nouvelles sombres… mais **rigolotes et tendres**. L'action se situe (forcément) à Nantes, avec **une nouvelle par quartier** : onze quartiers, onze histoires. Embarquement pour le côté noir de la ville…

Éditions D'Orbestier, 9,90 €, en vente en ligne dans les librairies nantaises.

VENTES AUX ENCHÈRES

RÉSULTATS AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT-NAZAIRE

VENDREDI 6 NOVEMBRE

Nature et Désignation	Mise à Prix	Prix de vente	Avocat
Vente aux enchères publiques sur surenchère (un seul lot) 62 avenue du Général de Gaulle SAINT NAZAIRE **Local commercial** (28,40 m²) **+ garage** (21 m²)	28 600 €	56 000 €	**SELARL O2AET ASSOCIÉS** Me MORAN P. Tél. 02 40 22 47 32
Vente aux enchères publiques La Courauderie PLESSÉ **Maison d'habitation** (00 ha 17 a 00 ca)	185 000 €	186 000 €	**LRB AVOCAT** Me NAUX L. Tél. 02 51 84 32 20
Vente aux enchères publiques 62 rue de Cardurand SAINT NAZAIRE **Bâtiment en cours de rénovation** (984,77 m²)	250 000 €	496 000 €	**ASKE 3** Me CIZERON. / Me VIGNERON Tél. 02 51 82 06 06

VENTES PROJETÉES AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NANTES

VENDREDI 27 NOVEMBRE

Nature et Désignation	Heure	Mise à Prix	Avocat
Vente aux enchères publiques 10, 10 bis, 12, 12 bis rue Viviani NANTES (27 a 92 ca) **Appartement de type 2 - un garage (box fermé) au sous-sol** *(Visite : le jeudi 19 novembre 2020 de 12 h à 13 h)*	**10 h**	50 000 €	**PARTHEMA 3** Me RIOU J.P. Tél. 02 44 76 13 67
Vente aux enchères publiques 40A rue du Moulin Rouge PONT SAINT MARTIN (1 a 49 ca) **Appartement de type 2 - un garage (box fermé) au sous-sol**	**10 h**	15 000 €	**CABINET RACINE** Tél. 02 40 48 02 73
Vente aux enchères publiques 23 bd Jules Verne NANTES (50,86 m²) **Appartement + box**	**10 h**	128 000 €	**CABINET RACINE** Tél. 02 40 48 02 73

LE MÉDIA DES AFFAIRES

informateurjudiciaire.fr

ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE • CONFIDENCES DE DIRIGEANTS
DÉCRYPTAGES JURIDIQUES • ANNONCES LÉGALES
VENTES AUX ENCHÈRES

Abonnez-vous !

À Chacun sa formule...

couplage magazine + site internet

« Découverte » 29 € TTC — 6 mois | 26 numéros

« Classique » 49 € TTC — 1 an | 52 numéros

« Confort » 89 € TTC — 2 ans | 104 numéros

Nom ou raison sociale _____

Activité _____

Adresse _____

Ville _____

Code postal _____

Tél _____

Email _____

Autre contact _____

Nombre d'abonnements souhaité _____

abonnement@informateurjudiciaire.fr

02 40 47 00 28

Pour les abonnements multiples,
contactez notre service abonnement par mail

LES ANNONCES LÉGALES EN LOIRE-ATLANTIQUE

En application de la loi n° 55/4 du 4 janvier 1955 concernant les annonces judiciaires et légales « INFORMATEUR JUDICIAIRE » a été désigné pour ladiffusion de ces insertions pour tout le département de Loire-Atlantique pour l'année 2020 par arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2019 prescrite par le Code civil, le Code de procédure pénale, le Code du commerce et par les lois spéciales pour la publicité et la validité des actes, des procédures ou des contrats. En application de l'arrêté du 29 décembre 2019, modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, du ministère de la culture et de la communication, l'annonce est facturée, de filet à filet, à 1,78 € mm/colonne (hors taxes) pour l'année 2020 en Loire-Atlantique.

NANTES - SAINT NAZAIRE

VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

racine AVOCATS

SELARL d'avocats, 33 rue Lamoricière 44000 NANTES
Renseignements au 02 40 48 02 73

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Au plus offrant et dernier enchérisseur,
Palais de Justice de Nantes (44), 19 quai François Mitterrand

MAISON D'HABITATION

COMMUNE DE LA CHAPELLE HEULIN (44330)
impasse du Chêne Gallon - 14 La Cerclerie

Mise à prix (frais outre) : 150 000 €

VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020 à 10 h

MAISON À USAGE D'HABITATION de 138 m² habitables édifiée sur une parcelle figurant au cadastre section AK n° 345 pour une contenance de 06 a et 23 ca

RC : salon-séjour donnant sur cuisine ouverte (43,93 m²) arrière-cuisine, chambre (16,62 m²) salle d'eau avec WC.

Étage : 4 chambres (10,67 ; 11,41 & 10,25 ; 13,70 m²) salle de bains, WC.

Garage.

Mise à prix (frais outre) **: 150.000,00 €**.

Visite : le jeudi 3 décembre 2020 de 14 h 30 à 16 h.

À LA REQUÊTE DE : LA CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL VERTOU HAYE-FOUASSIÈRE, Société Coopérative de Crédit à Capital Variable et à Responsabilité Statutairement Limitée, immatriculée au RCS de NANTES sous le n° 786 087 841, dont le siège social est 7, Place du Beau Verger à VERTOU (44120) agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège.

Ayant **Me Pierre SIROT** pour avocat.

Les enchères ne pourront être portées que par ministère d'avocat inscrit au Barreau de NANTES après dépôt entre ses mains soit d'un chèque de Banque d'un montant représentant 10% du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000,00 € libellé à l'ordre de la CARPA soit d'une caution bancaire irrévocable du même montant.

Le Cahier des conditions de vente N° 19/00023 peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NANTES ou au cabinet de l'avocat poursuivant sur rendez-vous.

20501111

annonces-legales@informateurjudiciaire.fr

les avocats

SELARL **PALLIER BARDOUL & ASSOCIÉS**
(Me Philippe BARDOUL)
Avocat au Barreau de Nantes (44000)
26 ter bd Guist'hau

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Au plus offrant et dernier enchérisseur
Palais de Justice de NANTES (44), 19 Quai François Mitterrand

DEUX BÂTIMENTS

Cadastré Section AP N° 719 pour une contenance de 13 a 16 ca

VILLE ET COMMUNE DE COUËRON (44220)
ZAC Les Hauts de Couëron, 6 rue des Forgerons

Mise à prix (frais outre) : 97 000 €

LE VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020 à 10 h

Deux bâtiments d'une surface totale de 630,60 m² (Loi Carrez), situés dans une zone industrielle, l'un en bardage, l'autre en parpaings recouvert d'enduit, à usage d'ateliers, de bureaux et d'entrepôts.

Les biens sont actuellement loués.

Mise à prix (frais outre) : **97 000 €**. (quatre vingt dix sept mille euros).

Visite : le jeudi 3 décembre 2020 de 10 h à 12 h.

À la requête de la BANQUE TARNEAUD, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 26.702.768 €, inscrite au RCS de LIMOGES sous le numéro 754.500.551 dont le siège social est à LIMOGES - 2 et 6 Rue Turgot, BP 402, 87011 – LIMOGES, représentée par son Président domicilié en cette qualité audit siège.

Ayant **Maître Philippe BARDOUL** pour avocat.

Les enchères ne pourront être portées que par ministère d'avocat inscrit au Barreau de NANTES.

Pour tous renseignements s'adresser au Cabinet PALLIER BARDOUL & Associés ou au secrétariat-greffe du Tribunal Judiciaire de NANTES où le cahier des conditions de la vente est déposé et peut être consulté.

Pour avis, Me Philippe BARDOUL, avocat
20501127

les avocats

SCP **OUEST AVOCATS CONSEILS**
Avocats aux Barreaux de Nantes et Saint Nazaire
14 rue Crébillon 44000 NANTES
Tél. 02 40 44 39 07

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Tribunal Judiciaire de Nantes,
Palais de Justice de Nantes, quai François Mitterrand

MAISON D'HABITATION sur deux niveaux

COMMUNE D'ERBRAY, 20 rue du Carrousel

Mise à prix (frais outre) : 80 000 €

LE VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020 à 10 h

UNE MAISON D'HABITATION SUR DEUX NIVEAUX comprenant :

- Au rez-de-chaussée : garage attenant et clos, arrière-cuisine (dans l'alignement du garage), cuisine américaine, séjour/pièce de vie, WC, suite parentale (dressing équipé et salle d'eau)

- À l'étage : escalier, palier, trois chambres, une salle de bain, un WC, grenier

- Terrain partiellement clos avec grillage et portillon

- Assainissement : Tout-à-l'égout.

L'ensemble immobilier cadastré section YI n° 243 pour une contenance de 6 a 57 ca et YI n° 276 pour une contenance de 46 ca.

Mise à prix (frais outre) **: 80 000 €**.

Visites : le vendredi 27 novembre 2020 à 14 h et le vendredi 4 décembre 2020 à 14 h.

À la demande de : La CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDÉE, Société Coopérative à Capital Variable, immatriculée au RCS de NANTES sous le n° D 440 242 469, dont le siège social est route de Paris, La Garde à NANTES CEDEX (44949) agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège.

Ayant pour avocat la SCP OUEST AVOCATS CONSEILS, avocats au Barreau de Nantes.

Les enchères ne peuvent être portées que par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Nantes.

Pour tous renseignements, s'adresser à SCP OUEST AVOCATS CONSEILS ou au secrétariat-greffe du Tribunal Judiciaire de NANTES, où le cahier des conditions de la vente est déposé.

Pour avis, Cyril DUBREIL, avocat
20501125

les avocats

SCP **OUEST AVOCATS CONSEILS**
Avocats aux Barreaux de Nantes et Saint Nazaire
14 rue Crébillon 44000 NANTES
Tél. 02 40 44 39 07

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Tribunal Judiciaire de Nantes,
Palais de Justice de Nantes, quai François Mitterrand

MAISON D'HABITATION

COMMUNE DE LUSANGER, lieudit « Le Calfour »

Mise à prix (frais outre) : 12 000 €

LE VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020 à 10 h

UNE MAISON À USAGE D'HABITATION comprenant :

- Au rez-de-chaussée : un séjour avec coin cuisine

- À l'étage : une chambre, une salle de bain, WC

- Jardin avec une dépendance

L'ensemble immobilier cadastré sections ZM 50, ZM 51, ZM 52, ZM 54 et ZM 116 le tout pour une contenance totale de 13 ares 86 centiares.

Mise à prix (frais outre) **: 12 000 €**.

Visites : le lundi 23 novembre 2020 à 14 h et le mercredi 2 décembre 2020 à 14 h.

À la demande de : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (SG), S.A, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 552 120 222, dont le siège social est 29 boulevard Haussmann à PARIS (75009) agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège.

Ayant pour avocat la SCP OUEST AVOCATS CONSEILS, avocats au Barreau de Nantes.

Les enchères ne peuvent être portées que par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Nantes.

Pour tous renseignements, s'adresser à SCP OUEST AVOCATS CONSEILS ou au secrétariat-greffe du Tribunal Judiciaire de NANTES, où le cahier des conditions de la vente est déposé.

Pour avis, Cyril DUBREIL, avocat
20501126

racine AVOCATS

SELARL d'avocats, 33 rue Lamoricière 44000 NANTES
Renseignements au 02 40 48 02 73

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Au plus offrant et dernier enchérisseur,
Palais de Justice de Nantes (44), 19 quai François Mitterrand

APPARTEMENT DUPLEX STATIONNEMENT

COMMUNE DE CARQUEFOU (44470) 4 bis allée des Sapins - 5 bis rue Antarès

Mise à prix (frais outre) : 70 000 €

VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020 à 10 h

Dans un immeuble à usage de résidence de tourisme dénommée BELLE ÉTOILE 1 édifié sur une parcelle cadastrée section CH n° 183 pour 53a 38 ca ayant fait l'objet d'un état descriptif de division- règlement de copropriété établi le 28 novembre 2014, publié au service de publicité foncière de NANTES 2e bureau, le 13 janvier 2015, vol 2015 P, n° 367.

Lot 53 : ***APPARTEMENT DUPLEX*** (porte n° 50) de 40,91 m², situé au 2e et 3e étage comprenant : salon-séjour avec coin kitchenette (21,43 m²) donnant sur balcon. Étage : chambre (15,55 m²) avec salle d'eau et WC. Et les 176/10.000es de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot 160 : ***PLACE DE STATIONNEMENT*** extérieur n° 60 et les 6/10.000es de la propriété du sol et des parties communes générales.

Les biens sont soumis à un bail commercial.

Mise à prix (frais outre) **: 70.000,00 €**.

Visite : le mercredi 2 décembre 2020 de 14 h 30 à 16 h.

À LA REQUÊTE DE : LA CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL DE RENNES SAINTE ANNE-SAINT MARTIN, Société Coopérative de Crédit à Capital Variable dont le siège est à RENNES (35000) – 1, rue d'Antrain - immatriculée au RCS de RENNES sous le n° 777 735 705, poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

Ayant **Me Pierre SIROT** pour avocat.

Les enchères ne pourront être portées que par ministère d'avocat inscrit au Barreau de NANTES après dépôt entre ses mains soit d'un chèque de Banque d'un montant représentant 10% du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000,00 € libellé à l'ordre de la CARPA soit d'une caution bancaire irrévocable du même montant. Le Cahier des conditions de vente N° 20/00025 peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NANTES ou au cabinet de l'avocat poursuivant sur rendez-vous.

20501112

SELARL inter-barreaux **LRB AVOCATS CONSEILS – JURIPARTNER**,
Me Guillaume LENGLART, avocat au Barreau de Nantes
41 rue de la Tour d'Auvergne 44200 NANTES
Renseignements exclusivement de 14 h à 16 h au 02 51 84 32 20

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Au Tribunal judiciaire de NANTES, Chambre des saisies immobilières,
Juge de l'Exécution, Palais de justice de Nantes, quai François Mitterrand

APPARTEMENT, EMPLACEMENT PARKING

Commune de NANTES (44100 – L.-A.) 16, Boulevard Émile Romanet

Mise à prix (frais outre) : 29 000 €

VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020 à 10 h

Dans un immeuble en copropriété cadastré section KS nos 593 et 601.

Ayant fait l'objet d'un état descriptif de division publié le 15/01/2013, sous les références volume 2013 P n° 688, d'un procès-verbal du cadastre publié le 10/01/2014 sous les références volume 2014 P n° 304, d'une modification de l'état descriptif de division publiée le 02/07/2014 sous les références volume 2014 P n° 6360 :

Le lot numéro quatre-vingt-dix (90) : ***UN APPARTEMENT*** situé au deuxième étage de la résidence DOMICITY, numéroté sur place C207, d'une surface habitable totale loi carrez de 42,20 m², comprenant : entrée, chambre, salle d'eau avec wc, salon avec coin cuisine, terrasse, et les 93/10.000es des parties communes de l'immeuble.

Le lot numéro cent quarante-huit (148) : au rez-de-chaussée, ***UN EMPLACEMENT DE PARKING*** non fermé, numéroté 67, et les 9/10.000es des parties communes de l'immeuble.

Ainsi, au surplus, que lesdits biens s'étendent, se poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances et dépendances, sans exception ni réserve.

L'immeuble est vendu loué sans certitude du maintien du locataire dans les lieux.

Mise à prix (frais outre) **: 29.000 €.**

Visite : le 10 décembre 2020 de 17 h à 18 h.

Aux requêtes poursuites et diligences de la société CRÉDIT LOGEMENT, société anonyme au capital de 1.253.974.758,25 € inscrite au RCS de PARIS sous le n° B 302 493 275 dont le siège social est sis à PARIS (75155), 50 bd de Sébastopol, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège, ayant pour avocat la SELARL INTER-BARREAUX LRB AVOCATS CONSEILS – JURIPARTNER, **Maître Guillaume LENGLART**, avocat au barreau de NANTES, y demeurant 41 rue de la Tour d'Auvergne.

Les enchères ne seront reçues que par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau de NANTES.

Pour tous renseignements, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NANTES où le cahier des conditions de vente n° 19/00028 a été déposé, ou à l'avocat susnommé.

Pour avis, Guillaume LENGLART, avocat
20501129

SELARL inter-barreaux **LRB AVOCATS CONSEILS – JURIPARTNER**,
Me Guillaume LENGLART, avocat au Barreau de Nantes
41 rue de la Tour d'Auvergne 44200 NANTES
Renseignements exclusivement de 14 h à 16 h au 02 51 84 32 20

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Au Tribunal judiciaire de NANTES, Chambre des saisies immobilières,
Juge de l'Exécution, Palais de justice de Nantes, quai François Mitterrand

LONGÈRE DE PIERRES

COMMUNE DE LOIREAUXENCE (44370 – L.-A.) La Turmelière

Mise à prix (frais outre) : 30 000 €

VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020 à 10 h

UNE LONGÈRE DE PIERRES d'une superficie habitable totale de 135,19 m², comprenant au rez de chaussée : cuisine ouverte, salon, couloir, une chambre, à l'étage : palier, salle de bains, deux chambres, buanderie ; jardin en friche, puits, four à pain, hangar et dépendances abandonnées, le tout étant cadastré section YO n° 124, pour une contenance de 00 ha 36 a 79 ca.

Ainsi, au surplus, que lesdits biens s'étendent, se poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances et dépendances, sans exception ni réserve.

L'immeuble est vendu inoccupé.

Mise à prix (frais outre) **: 30.000 €.**

Visite : le 9 decembre 2020 à 9 h.

Aux requêtes poursuites et diligences de la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE BRETAGNE - PAYS DE LOIRE, société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance inscrite au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 392 640 090, dont le siège social est situé 2, place Graslin à NANTES (Loire-Atlantique – 44911), agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège, ayant pour avocat la SELARL INTER-BARREAUX LRB AVOCATS CONSEILS – JURIPARTNER, **Maître Guillaume LENGLART**, avocat au barreau de NANTES, y demeurant 41 rue de la Tour d'Auvergne.

Les enchères ne seront reçues que par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau de NANTES.

Pour tous renseignements, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NANTES où le cahier des conditions de vente n° 19/00085 a été déposé, ou à l'avocat susnommé.

Pour avis
Guillaume LENGLART, avocat
20501123

SELARL inter-barreaux **LRB AVOCATS CONSEILS – JURIPARTNER**,
Me Guillaume LENGLART, avocat au Barreau de Nantes
41 rue de la Tour d'Auvergne 44200 NANTES
Renseignements exclusivement de 14 h à 16 h au 02 51 84 32 20

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Au Tribunal judiciaire de NANTES, Chambre des saisies immobilières,
Juge de l'Exécution, Palais de justice de Nantes, quai François Mitterrand

MAISON DE PLAIN-PIED

Commune de SAINTE PAZANNE (44680 – L.-A.) 3 Le Rozay

Mise à prix (frais outre) : 40 000 €

VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020 à 10 h

UNE MAISON ANCIENNE DE PLAIN-PIED, d'une superficie loi Carrez totale de 106,10 m², comprenant : entrée, salon, coin cuisine, salle à manger, trois chambres, deux salles d'eau, deux wc, mezzanine, garage, lingerie, jardin, le tout constituant la parcelle cadastrée section YC n° 61, pour une contenance de 00ha 08a 99ca.

Ainsi, au surplus, que lesdits biens s'étendent, se poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances et dépendances, sans exception ni réserve.

L'immeuble est vendu occupé par les propriétaires.

Mise à prix (frais outre) **: 40.000 €**.

Visite : le 8 decembre 2020 de 17h a 18h.

Aux requêtes poursuites et diligences de la société CRÉDIT LOGEMENT, société anonyme au capital de 1.253.974.758,25 € inscrite au RCS de PARIS sous le n° B 302 493 275 dont le siège social est sis à PARIS (75155), 50 bd de Sébastopol, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège, ayant pour avocat la SELARL INTER-BARREAUX LRB AVOCATS CONSEILS – JURIPARTNER, **Maître Guillaume LENGLART**, avocat au barreau de NANTES, y demeurant 41 rue de la Tour d'Auvergne.

Les enchères ne seront reçues que par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau de NANTES.

Pour tous renseignements, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NANTES où le cahier des conditions de vente n° 19/00029 a été déposé, ou à l'avocat susnommé.

Pour avis,
Guillaume LENGLART, avocat
20501124

INFORMATEUR JUDICIAIRE

Notre site Internet :
www.informateurjudiciaire.fr

VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES (suite)

PARTHEMA 3 (Me Jean-Philippe RIOU),
SCP d'avocats au Barreau de Nantes
domiciliée Immeuble EHUNDURA,
3 mail du Front Populaire 44200 NANTES
Tél. : 02 44 76 13 67

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Au plus offrant et dernier enchérisseur
à l'audience des ventes immobilières du Juge de l'Éxécution
du Tribunal Judiciaire de Nantes – Service des saisies immobilières –
au Palais de Justice de Nantes 44200 NANTES Quai François Mitterrand

ENSEMBLE IMMOBILIER à usage de bureaux

VILLE ET COMMUNE DE MACHECOUL ST MÊME (44270) ZA La Seiglerie, rue Copernic

Mise à prix (frais en sus) : 120 000 €

LE VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020 à 10 h

Des biens suivants :

Sur la Ville et Commune de MACHECOUL ST MÊME (44270), ZA La Seiglerie-rue Copernic, ***UN ENSEMBLE IMMOBILIER À USAGE DE BUREAUX*** , figurant au cadastre sous les références : Section C N° 2878 et 2909, pour une contenance totale de 13 a et 44 ca, comprenant (tel que décrit dans le procès-verbal descriptif du 12/07/2019):

- Au rez-de-chaussée : espace d'accueil, une salle de réunion, un local à usage de bureaux de type open space, un local technique avec baie de brassage, un local comprenant une cuisine , un espace repas et un sanitaire.

- À l'étage : une mezzanine donnant sur le local à usage de bureau, une mezzanine donnant sur l'accueil, une pièce de repos avec sanitaires, un local d'archives et un bureau de direction.

- Un espace de stationnement gravillonné.

Le lieu est actuellement libre d'occupation.

Tels que ledit immeuble existe, se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances et dépendances, y compris tout immeuble construit, en cours de construction ou immeuble par destination.

Sur la mise à prix de cent vingt mille euros (120.000,00 €), frais en sus.

Aux requêtes, poursuites et diligences de La BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST, anciennement dénommée BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L.Z512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit, dont le siège social est situé 15 Boulevard de la Boutière CS 26858 35768 SAINT GRÉGOIRE CEDEX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 857 500 227, agissant en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

Ayant pour avocat la S.C.P PARTHEMA 3 (**Maître Jean-Philippe RIOU**) société d'avocats au Barreau de Nantes, domiciliée 3, Mail du Front Populaire Immeuble EHUNDURA 44200 NANTES.

La visite aura lieu : le jeudi dix decembre deux mille vingt de onze heures à douze heures trente (10/12/2020 de 11 h 00 à 12 h 30).

Les enchères ne seront reçues que par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau de NANTES.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Éxécution du Tribunal Judiciaire de Nantes – Service des saisies immobilières - au Palais de Justice de ladite ville quai François Mitterrand, ou au cabinet d'avocat du créancier poursuivant sur rendez-vous préalable.

Pour tous renseignements, s'adresser aux avocats susnommés ou au Greffe du Juge de l'exécution – Service des Saisies Immobilières – du Tribunal Judiciaire de Nantes (02.51.17.96.57).

Pour avis, signé Jean-Philippe RIOU,
avocat associé
20501113

CONSTITUTIONS

Par ASSP du 08/10/20, il a été constitué une SAS dénommée **FSA**. Siège social : 3 rue St Jérôme 44521 Couffé. Capital : 1 €. Objet : Vente et promotion en ligne sur catalogue générale de produits non réglementés. Gestion de site internet de mise en relation de vendeurs et d'acheteurs de produits et services non réglementés. Président : M. Foulques SAVARIN, 3 rue St Jérôme 44521 Couffé. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de NANTES.

20IJ09065

Par ASSP du 09/10/20, il a été constitué une SAS dénommée **BENOÎT JOSSE FORMATION CONSEIL**. Sigle : BJFC. Siège social : 1 bis rue du Moulin de la Grulière 44119 Grandchamp des Fontaines. Capital : 1 000 €. Objet : Formation professionnelle, Conseil et Audit destinés aux adultes entrés dans la vie active (CAP, BEP, Bac Pro, Licence, Master), aux salariés d'entreprises privées et des administrations publiques. Création de modules de formations. Ces activités porteront sur la logistique, le management, l'amélioration, la réorganisation et l'industrialisation. Président : M. Benoit JOSSE, 1 bis rue du Moulin de la Grulière 44119 Grandchamp des Fontaines. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de NANTES.

20IJ09128

Par ASSP en date du 07/10/2020 il a été constitué une SCI dénommée **SCI LES PETITS VÉLOS**. Siège social : 7 rue de la Volga 44800 SAINT-HERBLAIN. Capital : 1000 €. Objet social : L'acquisition, par voie d'achat, d'apport ou autrement, la détention, l'administration, la restauration et/ou la construction de tous immeubles bâtis et/ou non bâtis, leur mise à disposition au bénéfice de tout ou partie des associés et/ou leur mise en location. Gérance : M. GREGOIRE GILLES demeurant 7 RUE DE LA VOLGA 44800 SAINT-HERBLAIN. Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTES.

20IJ09103

Création de la **sci lajl bigot**, 3b. rue de la Métairie 44360 Le Temple de Bretagne. Cap : 1000 €. Obj : immobilier. Grts : Jonathan et Lise Bigot, 3b. rue de la Métairie 44360 Le Temple de Bretagne. 99 ans au rcs de Nantes.

20IJ09066

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAFFRE du 09/11/2020, il a été constitué une société par actions simplifiée dénommée CLEREMELO, siège social : 6 Les Buffais 44390 SAFFRE, durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, capital : 100 €, objet : l'activité de holding et la prise de tous intérêts et participations par tous moyens, apports, souscriptions, achats de parts sociales et/ou actions, d'obligations et de tous droits sociaux dans toutes sociétés et la gestion de ces intérêts et participations. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Emmanuel RAFFRAY demeurant 6 Les Buffais 44390 SAFFRE. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTES. Pour avis. Le Président

20IJ10367

In Extenso
Experts-Comptables
NANTES SAINT-HERBLAIN
1, Rue Benjamin Franklin
44800 Saint-Herblain

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à NANTES du 10/11/2020 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile immobilière

Dénomination : PLUME

Siège : 52, rue Paul Bellamy, 44000 NANTES

Objet : L'acquisition, la réception comme apports, la construction, la réparation, l'entretien, la gestion, l'administration, la transformation, la prise à bail et la location, et, à titre occasionnel et non spéculatif, la vente de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis. L'emprunt de toutes sommes nécessaires à la réalisation des opérations ci-dessus, avec ou sans garantie hypothécaire. Le cautionnement, hypothécaire ou non, des associés pour les emprunts contractés par eux en vue de faire apport à la Société,

Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital : 1 000 euros (apports en numéraire)

Gérance : Isabelle TISSU COLSON et David PLUCHON, demeurant tous deux 52, rue Paul Bellamy, 44000 NANTES

Cessions de parts : agrément requis dans tous les cas par des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

Immatriculation au RCS de NANTES.

Pour avis La Gérance

20IJ10408

---

tgs AVOCATS France

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 08/11/2020, il a été constitué la SAS suivante. Dénomination: **2 OHMS**. Capital: 1 000 Euros. Siège social: 55 Rue de Gibot 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE. Objet: Prise de tous intérêts et participations dans toute société, affaire ou entreprise. Durée: 99 ans. Exercice du droit de vote: Chaque action donne droit à une voix. Transmission des actions: Les cessions aux tiers requièrent l'agrément résultant d'une décision collective des associés statuant à la majorité des 2/3 des actions. Président: M. **Philippe CHAUVIERE** demeurant 19 rue de Bretagne 44880 SAUTRON. Directeur Général: M. **Stéphane ROUSSEAU** demeurant 55 Rue de Gibot 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE.

La société sera immatriculée au RCS de NANTES.

20IJ10402

one ace
AUDIT CONSEIL EXPERTISE
3 Impasse des Tourmalines
44300 Nantes

MARCABRUI

SARL au capital de 460 000€
Siège social: 1 résidence du Cens 44360 VIGNEUX-de-BRETAGNE

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : MARCABRUI

FORME : Société à responsabilité limitée

SIEGE SOCIAL : 1 résidence du Cens 44360 VIGNEUX-de-BRETAGNE

OBJET : Prise de tous intérêts et participations par tous moyens, apports, souscriptions, achats d'actions, obligations et de tous droits sociaux, dans toutes sociétés commerciales industrielles, financières, prestataires de services tant en France qu'à l'étranger, la gestion de ces prises d'intérêts et participations ; Toutes prestations de services à ces sociétés ou entreprises afin de permettre leur contrôle ou leur gestion ; Acquisition et gestion de toutes valeurs mobilières ou immobilières, soit directement, soit par tous moyens collectifs de placement,

DUREE : 99 ans

CAPITAL :460 000 €

GERANCE : Isabelle LE MEITOUR demeurant 1 résidence du Cens 44360 VIGNEUX-de-BRETAGNE

IMMATRICULATION : au RCS de NANTES

20IJ10406

Par ASSP du 09/10/20, il a été constitué une SAS dénommée **EAGLE 5 CONSULTING**. Siège social : 4, rue Jacqueline Auriol 44210 Pornic. Capital : 100 €. Objet : la réalisation de toutes prestations de conseils, d'apports d'affaires, d'assistance opérationnelle aux entreprises et autres organisations en matière de stratégie, gestion, management, recrutement, formation, etc. Président : M. Maurice Caillard, 4, rue Jacqueline Auriol 44210 Pornic. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de SAINT-NAZAIRE.

20IJ09158

---

one ace
AUDIT CONSEIL EXPERTISE
3 Impasse des Tourmalines
44300 Nantes

B&C FAÇADE

SARL au capital de 2500€
Siège social: 5 allée de la Cité 44200 NANTES

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : B&C Façade

FORME : Société à responsabilité limitée

SIEGE SOCIAL : 5 allée de la Cité 44200 NANTES

OBJET : Tous travaux bâtiment pour les façades notamment enduit, isolation par l'extérieur, ravalement.

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 2 500 euros,

COGERANCE : Arnaud CHARDON demeurant 22 rue du Docteur Georges Barritault 49130 LES PONTS-de-CE et Jérémy BERNARD demeurant 5 allée de la Cité 44200 NANTES

IMMATRICULATION : au RCS de NANTES

20IJ10451

SAINT-GAL AVOCAT
7 bis rue Gresset
44000 NANTES

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société dénommée « LMA RIPOCHE », par acte SSP en date à NANTES du 5 novembre 2020

FORME : Société par Actions Simplifiée

DENOMINATION SOCIALE : **LMA RIPOCHE**.

CAPITAL : 500 euros.

SIEGE : 5, Place de la Bourse 44000 NANTES.

OBJET : prise de participation par voie d'apport, d'achat, de souscription ou autrement dans toute société, gestion, cession de ces participations, prestations de services au profit de sociétés du groupe ou de toute autre société en matière de direction, gestion, notamment dans les domaines administratif, comptable, financier, informatique, commercial, marketing, conseil, animation des sociétés qu'elle contrôle, acquisition, administration, exploitation par bail, location de tous biens immobiliers, par voie d'acquisition, échange, apport, aliénation du ou des immeubles ou des titres de sociétés devenus inutiles à la Société au moyen de vente, échange ou apport en société, octroi de toutes garanties.

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

president : M. Abel RIPOCHE demeurant 42, rue de Monteray – 44320 LA CHAPELLE HEULIN.

IMMATRICULATION : RCS de NANTES

CLAUSE D'AGREMENT : L'agrément préalable de la collectivité des associés est requis pour toutes les cessions ou transmissions d'actions entre vifs y compris les transmission suite au décès d'un associé, à titre gratuit ou onéreux, y compris au profit d'un conjoint, d'un ascendant, d'un descendant ou d'une personne ayant la qualité d'associé

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives et dispose d'un nombre de voix égal à celui des actions qu'il possède.

Immatriculation de la Société au RCS de NANTES.

Pour insertion, le Président

20IJ10222

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 05 novembre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SARL.

Dénomination : **CERVONEXT**.

Siège social : 3 La Lande Du Thu 44590 DERVAL.

Objet : L'activité de holding, la détention et la prise de participation directe ou indirecte dans toute société ou entreprise exploitant dans tous secteurs d'activités, par apports, acquisitions, fusion ou autres, et la gestion de ces participations.

Participer activement à la détermination, à l'orientation, à la conduite et au contrôle de la politique générale et, plus généralement, à l'animation effective de toute société, entité juridique avec ou sans personnalité morale dans lesquelles elle pendra des participations.

Durée : 99 ans.

Capital : 1 000 euros

Gérants : Monsieur Adrien TEMPLE demeurant 3 La Lande Du Thu 44590 DERVAL et Monsieur Benjamin GERARDIN demeurant 1 Chemin de la cote 38640 CLAIX.

Immatriculation RCS de Nantes.

Pour insertion

20IJ10277

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Brigitte BERTIN-VERSTRAETE, Notaire à SECLIN, le 03 Novembre 2020, a été constituée la société civile dénommée "**SCI BEZ-44**", siège social : LA BAULE ESCOUBLAC (44500), 5 avenue Ménard.

Capital social : TROIS CENT QUINZE MILLE CENT EUROS (315.100,00 €), divisé en 31.510 parts sociales de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 31.510.

Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement.

Durée : QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (99) ans à compter de son immatriculation au RCS SAINT-NAZAIRE.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés mais libres entre associés.

Nommés co-gérants de ladite société : - Monsieur Jean Marcel Eugène BEZIER, retraité, demeurant à LA BAULE ESCOUBLAC (44500), 5 avenue Ménard.

- Monsieur Eric Michel André BEZIER, directeur du développement, demeurant à WATTIGNIES (59139), 3 rue Philippe de Kessel.

20IJ10232

Par ASSP en date du 25/10/2020 il a été constitué une SCI à capital variable dénommée **SCI RUVINIUS**. Siège social : 60 rue du Jamet 44100 NANTES. Capital minimum : 500 €. Capital souscrit : 1000 €. Capital maximum : 10000 €. Objet social : acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers. Gérance : M. GUILLOUT Francis demeurant 60 rue du Jamet 44100 NANTES ; Mme HELYE Catherine demeurant 60 rue du Jamet 44100 NANTES. Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale. Durée : 99 ans ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTES.

20IJ10252

In Extenso
Experts-Comptables
ANCENIS
540, bd du Docteur Moutel
CS 90144 - 44154
Ancenis Saint Géréon Cedex

M-INVEST-GO

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 11 route des Grès – 44450 SAINT JULIEN DE CONCELLES
RCS NANTES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT JULIEN DE CONCELLES du 06 novembre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle ; Dénomination : M-INVEST-GO ; Siège : 11 route des Grès – 44450 SAINT JULIEN DE CONCELLES ; Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés ; Capital : 1 000,00 Euros ; Objet : La prise de participations dans toutes entreprises à objet immobilier. Les prestations d'assistance et de conseil en stratégie à destination des professionnels de l'immobilier (promoteurs, marchands de biens, lotisseurs, agences, etc...). Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ; Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés ; Président : Monsieur Jean-Claude MAILLARD demeurant à SAINT JULIEN DE CONCELLES (44450) – 11 route des Grès. La Société sera immatriculée au R.C.S. de NANTES. Pour Avis, Le Président.

20IJ10263

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte de Me Antoine MAURICE, notaire à St Herblain le 5 novembre 2020 a été constituée la société à responsabilité limitée dénommée **BLOUDANE**, siège social : 39, Boulevard Robert Schuman – 44000 NANTES, Objet : La location de tous biens d'habitation meublés et de tous biens professionnels équipés, leur acquisition et leur vente, durée : 99 années, capital social : 2.000 euros, Gérant : Monsieur Samer SALOUM, demeurant à NANTES 39 Boulevard Robert Schumann, pour une durée indéterminée, Immatriculation : RCS de NANTES.

20IJ10245

BRG AVOCATS
Me Edouard GIFFO
1 rue du Guesclin
44000 NANTES

EMERY

Société civile immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social : 62 rue Henri Jullin
44300 NANTES

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 03/11/2020 il a été constitué une SCI dénommée : **EMERY**. Siège social : 62 RUE HENRI JULLIN 44300 NANTES. Capital : 1000 €. Objet social : La propriété, l'administration et la gestion, l'exploitation par bail, location, crédit-bail ou autrement d'immeubles bâtis et non bâtis, dont elle pourrait devenir propriétaire ; L'acquisition, la gestion et l'exploitation de tous biens, terrains ou droits immobiliers en pleine propriété ou démembrés ; La construction et la rénovation d'immeubles bâtis ou à bâtir ; Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société. Gérance : M BRETECHE Julien demeurant 62 RUE HENRI JULLIN 44300 NANTES Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTES.

20IJ10268

ADVELIA expertise

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution par acte SSP en date du 05/11/2020 de la SAS AKTEO au capital de 1 000€. Siège : 144, rue Paul Bellamy - CS 12417, 44024 NANTES Cedex 1. Objet :Intermédiation en achat et vente de biens et droits immobiliers, conseil et accompagnement en stratégie, organisation, management, gestion, ressources humaines, marketing, communication..., conseil patrimonial, conseil en crédit, distribution de produits d'assurance, intermédiation en opération de banque. Durée : 99 ans. Présidente : KELT, SAS au capital de 1000€, siège social: 48, rue de la Bourgeonnière, 44300 NANTES, 888 146 644 RCS NANTES . Directeur Général : QUEMEAU, SARL au capital de 1000€, siège social: 12, rue du Général de Sonis, 44000 NANTES, 889 072 161 RCS NANTES. Admission aux assemblée et exercice du droit de vote : Chaque associé a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par mandataire, muni d'un pouvoir. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elle représente. Transmission des actions : toute cession d'actions, même entre associés, est soumise à l'agrément préalable de l'AGE des associés statuant à l'unanimité. Immatriculation au RCS de NANTES. Pour avis, le Président.

20IJ10261

Par acte SSP du 29/10/2020 il a été constitué une **SAS** dénommée:

RANKS BAT

Nom commercial: RANKS BAT

Siège social: 3 impasse du four pain 44850 LE CELLIER

Capital: 500 €

Objet: Création de LA SAS RANKS BAT

Président: SOUIHEL Radouane 3 impasse du four a pain 44850 LE CELLIER

Transmission des actions: Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote: Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée: 50 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NANTES

20IJ10303

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à NANTES du 30 Octobre 2020, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :

Dénomination :

ATELIER D'INTERIEUR

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Capital : 1 000 euros.

Siège social : 13 rue Chevert 44100 NANTES.

Objet : • La rénovation et le multi-service de l'Habitat, toutes activités d'aménagement, décoration, entretien, nettoyage d'intérieur et d'espace vert.

Durée : 99 ans.

Président : Monsieur Tony JACQUOT, demeurant 13 rue Chevert 44100 NANTES.

Immatriculation au R.C.S de NANTES.

20IJ10275

LE YUKITOS

Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 euros
Siège social : 7 place Victor Mangin
44200 NANTES
(ci-après la "Société")

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 05 novembre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **LE YUKITOS**.

Forme sociale : Société par actions simplifiée.

Siège social : 7 place Victor Mangin, 44200 Nantes.

Objet social : L'exploitation de tous établissements de restauration rapide ou autre, la vente en vue de la consommation sur place ou à emporter de toutes denrées alimentaires et plats cuisinés ;

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 10. 000 €.

Président : Monsieur Jeremy KHAMPHA, né le 17 novembre 1987 à LA CIOTAT (13600), demeurant au 7 place Victor Mangin 44200 NANTES.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Nantes.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Sous réserve des dispositions légales, tout associé peut participer aux assemblées et dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Clauses restreignant la libre cession des titres : Tout transfert de titres à titre onéreux (y compris entre associés) sera soumis à une procédure de préemption. Par ailleurs, tout transfert de titres à titre gratuit est soumis à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

20IJ10297

SDH

SAS au capital de 5 000 euros
10, rue de la Candiserie - 44200 Nantes
RCS de Nantes

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 04/11/2020, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SDH

Forme sociale : SASU

Au capital de : 5000 €.

Siège social : 10, rue de la Candiserie - 44200 Nantes

Objet en France et à l'étranger : développement d'une activité d'apporteur d'affaires dans le domaine de la banque, la finance et l'assurance, de tout placement ou investissement de rapport ;acquisition et gestion de tout placement financier, mobilier, artistique ou immobilier ;création, acquisition, location, prise en location-gérance de toute activité commerciale, procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités;participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Président : Monsieur Sébastien DELÂGE demeurant 85, avenue Ledru-Rollin, 75012 PARIS

Clause d'agrément : Les cessions à des tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires.

Clause d'admission :chaque action donnant droit à une voix.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nantes.

Pour avis
20IJ10259

ADVELIA expertise

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution par acte SSP en date du 05/11/2020 de la SARL ACTIF AUTO au capital de 1 000€. Siège : 5, rue des Frères Lumière, 44310 SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU. Objet : négoce, direct ou indirect, de tous véhicules d'occasion et de matériels et équipements relatifs aux véhicules, de pièces détachées, fournitures, produits et accessoires automobiles. Durée : 99 ans. Cogérants : M. Téo MERAND demeurant 127, boulevard Jules Verne, 44300 NANTES, et M. Brewenn LAPPARTIEN demeurant 47, rue Henri Barbusse, 44400 REZE. Immatriculation au RCS de NANTES. Pour avis, la cogérance.

20IJ10412

KACERTIS AVOCATS
1 place de l'Édit de Nantes
44100 NANTES
Tél. 02 40 73 08 23

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SAS « DGLOC INVESTISSEMENT » - capital : 370.000 Euros – Siège social : 4 bis, rue de Bel Air 44620 LA MONTAGNE- objet: La prise de participation par achat, souscription, apport, fusion ou autres opérations de toutes valeurs mobilières ou parts sociales dans toutes entités juridiques - Président : -Monsieur Didier GUILLEMET, domicilié 4 bis rue de Bel Air 44620 LA MONTAGNE- durée : 99 ans – cession d'action et agrément : Toute cession d'action est soumis à l'agrément de la collectivité des associés pris à la majorité simple - Admission aux assemblées générales et droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix - Immatriculation au RCS de NANTES.

20IJ10264

In Extenso

Experts-Comptables
ANCENIS
540, bd du Docteur Moutel
CS 90144 - 44154
Ancenis Saint Géréon Cedex

SEMPA

Société Civile Immobilière
au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 10 rue des Mortrais
44220 COUERON
RCS NANTES

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société Civile Immobilière SEMPA. Capital : 1 000,00 Euros. Siège : 10 rue des Mortrais – 44220 COUERON. - Objet : L'acquisition de tous terrains ou immeubles en tous lieux, en France ou à l'Etranger, par voie d'achat, échange, apport ou autrement. La construction sur ces terrains de tous immeubles destinés à tous usages. L'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de ces immeubles bâtis ou non bâtis. Gérance : Monsieur Serge JOULIN demeurant : 10 rue des Mortrais – 44220 COUERON, et Madame Marie-Paule BROCHARD épouse JOULIN demeurant : 10 rue des Mortrais – 44220 COUERON. Durée : 99 ans. RCS de NANTES.

20IJ10227

BABEL ARTS
communication visuelle
Nantes
logo / plaquettes
affichage / site Web
02 51 82 27 30
contact@babel-arts.com

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte de Me A. MAURICE, Notaire à St Herblain le 5 novembre 2020 a été constituée la Société par Actions Simplifiée dénommée **MAC**, siège social : 2, Place Jean V – 44000 NANTES. Objet : l'acquisition, la construction, la location, la vente de tous biens immobiliers. Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de NANTES. Capital social : 2.000 euros. Président : Monsieur Philippe ANTOINE, demeurant à NANTES (44000) 7 rue Georges Clémenceau. Directeur général Monsieur Renaud PUGET, demeurant à NANTES (44100) 25 rue de la Fauvette. Transmission des actions : agrément préalable de la société. Admission aux assemblées et exercice du droit de votre : tout actionnaire est convoqué aux assemblée, chaque action donne droit à une voix.

20IJ10240

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 09/11/2020, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : MB VTC

Forme : SASU

Capital social : 100 € avec un capital minimum de 100 €

Siège social : 130 rue saint Jacques, 44200 NANTES

Objet social : Exploitation de véhicule de transport avec chauffeur

Président : M. Mohamed Ali BENCHOUIA demeurant 130 rue saint Jacques, 44200 NANTES

Clause d'agrément : Les actions sont librement négociables après l'immatriculation de la société au RCS.

Clause d'admission : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité ; chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTES

20IJ10336

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 2 novembre 2020 à Nantes, il a été constitué une société civile immobilière dénommée **RACINE NANTAISE**, au capital de 1 000 €, siège social : 24 rue Racine 44000 Nantes ; objet : acquisition et gestion biens immobiliers. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. La gérance est assurée par Monsieur François SIMON demeurant 8 ru Rubens 44000 Nantes. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Nantes.

Pour avis

20IJ10305

Par ASSP en date du 25/10/2020, il a été constitué une SARL dénommée **SARL SAYA DECO**. Siège social : 47 rue des dahlias 44700 ORVAULT. Capital : 200 €. Objet social : Vente en e-commerce et vente en boutique; vente ambulante ou sur les marchés ; commerce de détail de meubles, le commerce de détail de mobilier domestique, le commerce de détail de mobilier de bureau, le commerce de détail de matelas et de sommiers, le commerce de détail de miroirs encadrés, le commerce de détail de petit bazar Vente à distance sur catalogue général. Gérance : Mme Yassamine KAMAL demeurant 25 route des vaux 37300 JOUÉ-LÈS-TOURS Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTES.

20IJ10308

O2H

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : ZAC des Grands champs
3 boulevard Georges Brassens
44570 TRIGNAC
RCS SAINT-NAZAIRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date des 6 et 7 novembre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **O2H.**

Forme sociale : Société par actions simplifiée.

Siège social : ZAC des Grands champs - 3 boulevard Georges Brassens - 44570 TRIGNAC.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 10 000 euros.

Objet social :

- L'exploitation d'un fonds de commerce de restaurant situé ZAC des Grands Champs – 3 boulevard Georges Brassens – 44570 TRIGNAC.

- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement.

- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : La société QB HOLDING, société à responsabilité limitée au capital de 208 000 euros, dont le siège social est situé 2330 route de La Baule – 44350 GUERANDE, immatriculée au RCS de SAINT-NAZAIRE sous le numéro 808 677 520, représentée son gérant Monsieur Quentin BERTHO.

Immatriculation : au RCS de SAINT-NAZAIRE.

Pour avis, le président

20IJ10322

AREX ATLANTIC

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 octobre 2020, à Nantes, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : « **ELM** ».

Forme sociale : Société en Nom Collectif.

Siège social : 14 rue de Nantes 44840 LES SORINIERES.

Objet social : L'exploitation de tout fonds de commerce bar, presse, journaux, papeterie, bimbeloterie, articles fumeurs, cartes téléphoniques, titres de transports, jeux, française des jeux, PMU, achats ventes imports exports de tous produits produits alimentaires ou non alimentaires, auquel est annexé la gérance d'un débit de tabac exploité dans le même local.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : CINQUANTE MILLE EUROS (50000 €), répartis en 50 000 parts de 1 € chacune.

Associés en nom : Monsieur CHI Haifan demeurant 31 avenue du Général Michel Bizot (75012) PARIS.

Madame LIN Ru demeurant à 16 rue de l'Abreuvoir (92400) COURBEVOIE.

Gérance : Monsieur CHI Haifan demeurant à 31 avenue du Général Michel Bizot (75012) PARIS.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Nantes.

20IJ10380

In Extenso

Experts-Comptables
NANTES HAUTE-GOULAINE
Parc d'activités de la Lande Saint-Martin
78 Rue Georges Charpak
44115 Haute-Goulaine

GARAGE DUTERTRE

Société à responsabilité limitée
à associé unique
au capital de 20 000 euros
Siège social : 279 Rue de la Bougrière
44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution en date du 5 Novembre 2020 de la Société à Responsabilité Limitée à associé unique GARAGE DUTERTRE ; capital : 20 000 euros ; siège : 279 rue de la Bougrière 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE ; objet : Toutes activités de réparation et mécanique automobile, la vente de véhicules neufs, d'occasion et d'accessoires automobiles, Gérance : Monsieur Sébastien DUTERTRE demeurant 21 route du Soleil Levant 44450 SAINT JULIEN DE CONCELLES, a été nommé gérant pour une durée illimitée ; durée : 99 ans ; RCS : NANTES

La Gérance

20IJ10381

---

abaq
Conseil & Expertise Comptable

EXPERTISE COMPTABLE
4, rue des Tuiliers – ZA de Viais
44860 Pont-Saint-Martin

AVIS DE CONSTITUTION

Suite acte sous seing privé à LA CHEVROLIERE le 2.11.2020, il a été constitué une société : Dénomination: ASYMETRIE PAYSAGE-Forme : EURL -Siège : 23 Le Mortier 44118 LA CHEVROLIERE -Objet : Bureau d'étude spécialisé dans la conception et la réalisation de projets paysagers - Durée : 99 ans - Capital : 5.000 € - Gérance : Guillaume Lair demeurant 23 Le Mortier 44118 LA CHEVROLIERE. Immatriculation au RCS de NANTES. Pour avis

20IJ10374

3 Impasse des Tourmalines
44300 Nantes

2D

SAS au capital de 10 000€
Siège social: 4 rue Saint Léonard 44000 NANTES

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : 2D

FORME : Société par actions simplifiée

SIEGE SOCIAL : 4 rue Saint Léonard 44000 NANTES

OBJET : Bar, pub, petite restauration

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 10 000 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives personnellement ou par mandataire.

Chaque action donne droit à une voix, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

AGREMENT :

Les actions ne peuvent être cédées sauf entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

PRESIDENT : Stéphane DENOUX demeurant 11 Rue des Plantes Débarquées 44760 LES MOUTIERS EN RETZ

DIRECTEUR GENERAL : Fabrice DENOUX demeurant 62 Rue de la Ferme du Rû 44100 NANTES

IMMATRICULATION : au RCS de Nantes

Pour avis

20IJ10371

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST HERBLAIN du 05/11/2020, il a été constitué une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ACPN PRODUCTION

Siège social : 45 Quai Emile Cormerais, 44800 SAINT HERBLAIN

Objet : la production hors site, en ayant recours à des sous-traitants ou à des fabricants, et la pose de logements ou de bâtiments modulaires ; l'achat, la pose et l'installation de tous types d'aménagements extérieurs en bois, et de tous types d'aménagements intérieurs ; la réalisation de toutes prestations annexes, telles que la coordination de travaux et de suivi de la réalisation des travaux ; la réalisation de toutes prestations de maîtrise d'œuvre, de maîtrise d'ouvrage déléguée, d'assistance à la conception, à la réalisation, à la fabrication ou à la pose de bâtiments préfabriqués en bois.

Durée : 99 années à compter du jour de son immatriculation au RCS

Capital : 2 000 €

Gérant : M. Charles-Louis ANGÉ demeurant 1 Passage Joseph Paris, 44000 NANTES

La société sera immatriculée au RCS de NANTES.

20IJ10396

Par acte SSP du 06/11/2020, il a été constitué une SCI dénommée : **CLOMARAMA**. Siège social : 13 RUE DU CLOS ROCHER 44630 PLESSÉ. Capital : 1.000 euros. Objet : ACQUISITION, ADMINISTRATION ET GESTION DE TOUS IMMEUBLES DE BIENS IMMOBILIERS. Gérance : M. MAXIME ROLLAIS, 13 RUE DUCLOS ROCHER, 44630 PLESSÉ. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SAINT-NAZAIRE

20IJ10386

FIDAL
Société d'avocats
Immeuble l'Astrolabe
79, bd de Dunkerque
CS 10437
13235 Marseille cedex 02

SPK GROUP

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 144 rue Paul Bellamy
44000 NANTES
(En cours d'immatriculation
auprès du RCS de Nantes)

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 03.11.2020, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **SPK GROUP**.

FORME : Société par actions simplifiée.

CAPITAL : 1.000 euros.

SIEGE : 144, rue Paul Bellamy 44000 NANTES.

OBJET : La prise de participation sous quelque forme que ce soit et par quelque moyen que ce soit, dans toutes sociétés existantes ou à créer ; L'animation, la gestion, l'administration, et la transmission de ces participations ; La fourniture de prestations de direction générale, administrative, comptable et de services de toutes sortes auprès des entreprises dont les titres sont détenus directement ou indirectement par la société ; et, généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social. D'une manière générale, la société à pour objet de diriger la politique générale du groupe qu'elle anime dans l'intérêt de l'ensemble des sociétés membres, et à ce titre : Elle détermine et conduit la stratégie générale et les orientations fondamentales du groupe. Elle participe à la dé termination de la politique d'exploitation et de développement des sociétés du groupe ; Elle fait jouer toutes les synergies de nature, tant au profit du groupe que des filiales, à renforcer son image, soutenir sa croissance, optimiser les services rendus à ses clients, capitaliser les expériences et les savoir-faire, mobiliser les compétences de ses collaborateurs et activer son développement ; Elle définit la politique générale de croissance externe par le développement des sites existants, par création de nouveaux sites, par prise de participations dans les sociétés existantes ou à créer ; Elle définit, en matière de ressources humaines, la politique de recrutement des cadres supérieurs.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

DUREE : 99 années.

PRESIDENT : Germain BUTROT, né le 19/09/1990 à CHOLET (49) et demeurant 14, rue du Pin 44300 NANTES.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

CESSATION DES ACTIONS : agrément préalable.

IMMATRICULATION : au RCS de NANTES.

Pour avis

20IJ10369

Par ASSP en date du 01/10/2020, il a été constitué une SCM dénommée **CM BEAUTOUR**. Siège social : 15 rue André Guinoiseau 44400 REZÉ Capital : 1200 €. Objet social : Mise en commun des moyens utiles à l'exercice de la profession des membres de la société sans que la société puisse elle même exercer cette profession. Gérance : Mme DECOOPMAN Catherine, Marie, Denise demeurant 3 rue des Bateliers 44120 VERTOU ; M DUPONT Maxime, Pierre, François demeurant 15 rue André Guinoiseau 44400 REZÉ. Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTES.

20IJ10304

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution en date du 9 novembre 2020 d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : **SCI PINEL FACGAW**.

FORME : Société Civile Immobilière.

CAPITAL : 10.000 euros.

SIEGE SOCIAL : 7 rue de la Marne 44000 NANTES.

OBJET SOCIAL : la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, usufruitière ou nue-propriétaire, par acquisition, crédit bail, échange, apport ou autrement.

DUREE : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS.

GERANCE : Madame Anne PINEL née CHOPINAUD demeurant à NANTES (44000), 7 rue de la Marne.

Monsieur Fabrice PINEL demeurant à NANTES (44000), 7 rue de la Marne.

Madame Charlotte PINEL demeurant à ANGERS (49100), 8 rue Saint Aignan.

Monsieur Guillaume PINEL demeurant à NANTES (44200), 2 avenue des Impressionnistes.

IMMATRICULATION : RCS de NANTES.

20IJ10357

Par ASSP en date du 04/11/2020, il a été constitué une SAS dénommée **OMBRIERES DE LOIRE-ATLANTIQUE**. Siège social : Bâtiment F - Rue Roland Garros - CS 90018 44701 ORVAULT. Capital : 5000 €. Objet social : La société a pour objet : - L'investissement dans des panneaux solaires intégrés à des Ombrières de parking, à la toiture d'un bâtiment, ou à champs posé au sol - La production d'énergie et d'électricité, - L'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion, l'exploitation par bail ou autorisation d'occupation temporaire, la vente, la location ou autrement de tous immeubles, terrains et bâtiments affectés à tous usages sur tout le territoire français. Président : la société SEE YOU SUN SAS située 31 rue de la Frébardière 35135 CHANTEPIE immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 824641294. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTES.

20IJ10233

---

les avocats

SCP CALVAR & ASSOCIES
avocats
20 rue Mercoeur
44000 NANTES

OPHTAVENIR

Société par actions simplifiée
au capital de 280.000 €
siège social : 88 Rue des Hauts Pavés
44000 NANTES
RCS NANTES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nantes du 6 novembre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : SAS

DENOMINATION : OPHTAVENIR

CAPITAL SOCIAL : 280.000 euros divisé en 56 actions de 5000 euros chacune

SIEGE : 88 rue des Hauts Pavés – 44000 NANTES

OBJET :

La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, la réalisation de toutes prestations de consultant, de conseil, de services et d'apporteurs d'affaires auprès de toute entreprise et tout véhicule d'investissement quel que soit leur domaine d'intervention, auprès des particuliers ainsi que tout organisme public ou parapublic.

DUREE : 99 années

PRESIDENT : Monsieur Pierre-Yves SANTIAGO né le 29 JANVIER 1966 à Draguignan (83), de nationalité française, demeurant 1 rue Félix Marquet – 44300 NANTES

IMMATRICULATION : au RCS de NANTES

Pour avis

20IJ10425

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à PARIS en date du 05 novembre 2020, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **HALFRAN**.

SIEGE SOCIAL : 165 avenue de Bonne Source – BP 118, PORNICHET (44380)

OBJET :

- Recherche, conception, développement, édition, diffusion et exploitation sur tout support connu ou encore inconnu à ce jour de services, contenus, applications multimédia et applications informatiques en lien avec l'innovation, permettant de capter, développer et monétiser la communauté des utilisateurs et des exploitants de campings ou d'hôtels, qu'elle qu'en soit la forme, ainsi que dans le domaine des logiciels et des nouvelles technologies ;

- Edition, exploitation de sites internet et mobile, dans tous domaines d'activités (..) camping et de l'hôtellerie ;

- Prestations de services en ligne;

- Prestations d'études, de formation, conseil, réalisation et développement en lien avec systèmes et logiciels informatiques;

- Collecte, Traitement, Organisation et commercialisation de données ;

- Négociation de licences, tout droit de propriété intellectuelle ;

- Prise, acquisition, exploitation ou cession de toutes marques, de tous procédés et brevets, (…) concernant ces activités.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1 000 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Toutes les cessions d'actions, à titre onéreux ou gratuit, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

PRESIDENT : Monsieur Franck DAVID, demeurant 16 boulevard Saint-Germain, PARIS 05 (Ville de Paris),

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de SAINT NAZAIRE.

Pour avis, le président

20IJ10397

---

annonces-legales@informateurjudiciaire.fr

---

abaq
Conseil & Expertise Comptable

EXPERTISE COMPTABLE
4, rue des Tuiliers – ZA de Viais
44860 Pont-Saint-Martin

AVIS DE CONSTITUTION

Suite acte sous seing privé à PORNIC, le 2.11.2020, il a été constitué une société. Dénomination : CHEVAL ALIMENT. Forme : SASU. Capital : 2 000 €. Siège : LE PLESSIS – 44210 PORNIC. Objet : Commerce de détail ; Négoce d'aliments et litières pour chevaux ; Toutes opérations ou prestations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social. Durée de la société : 99 ans. Admission aux assemblées : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.Transmission d'actions : Libre tant que la société conserve son caractère unipersonnel. Sinon, toute cession d'actions ayant pour effet l'admission d'un nouvel associé est subordonnée à l'agrément résultant d'une décision extraordinaire de la collectivité des associés. Président : Monsieur Hervé RUFFY, demeurant LE PLESSIS 44210 PORNIC. Immatriculation : au RCS de Saint Nazaire. Pour avis

20IJ10373

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 11/11/2020, il a été constitué une SAS dénommé « **Confidence Solutions** ».

Siège social : 22 rue du Rocher, 44450 La-Chapelle-Basse-Mer.

Capital social : 10 000 €.

Objet : Mise en relation de professionnels de santé.

Président : Valentin THOMOUX, 22 rue du rocher, 44450 La-Chapelle-Basse-Mer.

Directeur général : Chloé MIGNOT, 22 rue du rocher, 44450 La-Chapelle-Basse-Mer.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Nantes.

20IJ10456

AJT ASSURANCES

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 61 rue de la Pagerie
44340 BOUGUENAIS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BOUGUENAIS du 10 novembre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : **AJT ASSURANCES**.

Siège social : 61 Rue de la Pagerie, 44340 BOUGUENAIS.

Objet social : Courtier en assurances.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1 000 euros.

Gérance : Monsieur Jean-Philippe FONTENEAU, demeurant 61 Rue de la Pagerie 44340 BOUGUENAIS, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NANTES.

Pour avis, la gérance

20IJ10463

Par ASSP en date du 15/07/2020, il a été constitué une SASU dénommée **BC FACTORY**. Siège social : 18 bis rue Lavoisier 44119 TREILLIÈRES. Capital : 1000 €. Objet social : vente de moto tout terrain, réparation de moto,vente de pièces détachées. Président : M. BAGEOT CLEMENT demeurant 5 rue du Grand Calvaire 44360 VIGNEUX-DE-BRETAGNE élu pour une durée de 99 ans. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTES.

20IJ10149

LBA WALTER FRANCE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à OUDON du 01/11/2020, il a été constitué une société civile immobilière dénommée **FMR** et présentant les caractéristiques suivantes : Siège social : 359 Blanche Lande Nord, 44521 OUDON. Objet social : la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute participation dans toutes sociétés et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent ; L'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété de terrains. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : Monsieur Michaël REGUEILLET et Madame Elodie FRANCOIS demeurant tous deux 359 Blanche Lande Nord 44521 OUDON. Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant. Agrément obtenu à l'unanimité des associés. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NANTES.

Pour avis, la gérance

20IJ10146

Par acte SSP du 02/11/2020 il a été constitué une SASU dénommée **AIRFIELDS**. Siège social : 2 allée Jacques Becker 44600 ST NAZAIRE. Capital : 1.500 €. Objet : Conseil et assistance en Gestion de projet, assistance à maitrise d'ouvrage, réalisation d'audit opérationnel pour les entreprise. Président : M. DESCHAMPS Alain, 2 allée Jacques Becker 44600 ST NAZAIRE. Durée : 90 ans. Immatriculation au RCS de SAINT NAZAIRE.

20IJ10021

Par assp du 15/10/20 constitution de la SCI **JSBD**. Capital : 2 €. Sise : 6 rue de la Cadoire 44980 Sainte Luce sur Loire. Objet : gestion immobilière. Gérance : Jason Barbin, 6 rue de la Cadoire 44980 Sainte Luce sur Loire ; Souaraba Conde, 11 allée Jean Rostand 44470 Carquefou ; cession soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Rcs de Nantes.

20IJ10118

Par acte SSP du 22/09/2020 il a été constitué une SARL à associé unique dénommée: ZEN Siège social: 22 rue docteur rené laennec 44600 ST NAZAIRE Capital: 30.000 € Objet: Central d'achat, négoce de produits en tous genre non-reglementé Gérant: M. CHAVES Ricardo 15 rue de la tour d'Auvergne 93700 DRANCY Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SAINT-NAZAIRE

20IJ10446

Par ASSP du 09/10/20, il a été constitué une SAS dénommée **SOS COURTAGE**. Siège social : 41-43 quai de Malakoff 44000 Nantes. Capital : 1 000 €. Objet : Courtier en assurance, en réassurance et en opérations de banque et en services de paiement, etc. Président : M. REDA KAMAL TOUATI, 10 rue Najib Mahfoud, Gauthier, 1er étage, app 4 20250 Casablanca (Maroc). Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de NANTES.

20IJ09193

Par acte SSP du 02/11/2020 il a été constitué une SAS dénommée **VANATOUT.** Siège social : 10, rue Du Congo 44800 ST HERBLAIN. Capital : 7.500 €. Objet : ACHAT ; VENTE DE VEHICULES NEUF ; OCCASIONS ; AMÉNAGEMENT DE VÉHICULE DE LOISIRS ;ACHAT VENTE PIÈCE DE VÉHICULES MOTORISÉS ; DE PRODUITS ALIMENTAIRES ; VEGETAUX ; MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ; TEXTILES ; ELECTRONIQUES ; INFORMATIQUES ; DECORATIONS ; MOBILIERS. Président : M GUEDOUDJ Mourad, 1 place Jean-Baptiste LULLI 44800 ST HERBLAIN. Admission aux assemblées et droits de vote : Tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne un droit à une voix. Clauses d'agrément : Actions librement cessibles entre les associés uniquement. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de NANTES.

20IJ10055

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LA CHAPELLE SUR ERDRE du 09/11/2020, il a été constitué une société par actions simplifiée dénommée ATLANTIC TS ; siège social: 7 route de la Gergaudière, 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE-44240 ; Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 5 000 € ; objet :réalisation de fondations spéciales de toutes sortes, soutènement, injection, sondage géotechnique, génie civil, maçonnerie, ingénierie; étude de sols, étude technique. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Michel YOSSA YOSSA demeurant 7 route de la Gergaudière, 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTES. POUR AVIS. Le Président

20IJ10459

MODIFICATIONS

SARL HOLDING SENSIVE. SARL. Capital : 10000 €. Sise imp du Rot La Sensive 44120 Vertou. 413 907 130 RCS Nantes. Par AGE du 18/12/2019, il a été décidé de transférer le siège au 5 av. des Hauts Plateaux 44380 Pornichet. Gérant : François Richard, 5 av. des Hauts Plateaux 44380 Pornichet. La société sera radiée du RCS de Nantes et immatriculée au RCS de St-Nazaire.

20IJ09210

OCTOPUSSY, EURL au capital de 3000,00 €. Siège social : 4 Avenue de Malville Domaine de Carheil 44630 Plessé, 835 340 845 RCS SAINT-NAZAIRE. Le 28/09/2020, l'associé unique a : décidé de transférer le siège social au 6 bis rue du Clos du Portereau 44120 VERTOU à compter du 28/09/2020. Radiation au RCS de SAINT-NAZAIRE. Inscription au RCS de NANTES.

20IJ09214

« **SUPERFLAME STUDIO** » S.A.S au Capital de 700,00 euros. Siège social : 4 RUE EDITH PIAF – IMMEUBLE ASTURIA C - 44800 ST HERBLAIN, RCS 883 533 838 NANTES.

L'Assemblée générale du 09/10/2020, a décidé du transfert de siège de la Société, anciennement au « 4 RUE EDITH PIAF – IMMEUBLE ASTURIA C, 44800 ST HERBLAIN»,elle sera désormais domiciliée à l'adresse «8 BIS ROUTE DES CREUSES BATIMENT 2 74960 ANNECY».

L'article 4 «Siège social» des Statuts a été modifié en conséquence,

Toutes les démarches ont été faites à cet effet.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTES.

Pour avis et mention

20IJ09242

TRANSFERT DE SIÈGE

Par AGE en date du 28.10.2020, les associés de la SCI QUAI 403 au capital de 1 800 euros, 532 465 259 RCS NANTES, ont décidé de transférer le siège social du 1 rue François Albert, 44200 NANTES au 15 bis rue Louis Braille 44200 NANTES à compter du 28.10.2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. La Gérance

20IJ09912

LBA WALTER FRANCE

Aux termes d'une délibération en date du 16 octobre 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société **ORCADRE**, SARL au capital de 25 000 euros, siège social 10 rue d'Amsterdam 44980 STE LUCE SUR LOIRE, SIREN 792 137 622 RCS NANTES, a décidé de transférer le siège social du 10 rue d'Amsterdam, 44980 STE LUCE SUR LOIRE au 10 rue de la Jalousie 44980 STE LUCE SUR LOIRE à compter du 16 octobre 2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, la gérance

20IJ10157

ANELOR, SASU au capital de 1000 €. Siège social : 68 rue Jean Baptiste Vigier 44400 REZÉ RCS NANTES 848 142 386. Par décision de l'associé Unique du 01/11/2020, il a été décidé de modifier l'objet social comme suit : Peinture, ravalement, maçonnerie, plomberie, isolation, électricité, tous travaux de bâtiments, tous corps d'état. Achat et vente produits non réglementés. Modification au RCS de NANTES.

20IJ10251

In Extenso
Experts-Comptables
NANTES SAINT-HERBLAIN
1, Rue Benjamin Franklin
44800 Saint-Herblain

SCI LEVENNE

Société civile immobilière
au capital de 152 450 euros
Siège social : 88 rue des Hauts Pavés - 44000 NANTES
441 771 250 RCS NANTES

AVIS

L'AGM du 30/09/2020 a pris acte de la démission de M. Pascal PERONNET de ses fonctions de gérant et a nommé M. Jean-Max MEGROZ, demeurant 11 avenue Gilbert Vaillant 44380 PORNICHET, en remplacement. Dépôt légal au GTC de NANTES. Pour avis, le représentant légal.

20IJ10248

INVENTUS
1 rue du Meunier 44880 SAUTRON
12 avenue Jean de Neyman 44500 LA BAULE
02 40 40 41 41

M.G.I.

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 34 rue Jules Verne
44700 ORVAULT
RCS Nantes 800 905 341

AVIS

Aux termes d'un PV de l'Assemblée Générale en date du 17 Septembre 2020, les associés ont décidé de nommer en qualité de président, à compter du 17 Septembre 2020, Monsieur Pierre-Baptiste VANZINI, né le 24/10/1978 à BEAUVAIS (60), de nationalité française, demeurant 8 Rue de Bellevue à INDRE (44610), en remplacement de Monsieur Stéphane POTIN.

Mention en sera faite au RCS de NANTES.

20IJ10230

GE ENERGY SERVICES FRANCE

SARL au capital de 157 000 euros
Siège Social : 44200 NANTES
11, rue Arthur III - Immeuble Insula
303 447 338 RCS Nantes

AVIS

L'Associé Unique en date du 30 septembre 2020 a nommé la société DELOITTE & ASSOCIES dont le siège social est 6 Place de la Pyramide 92908 PARIS LA DEFENSE CEDEX, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 572 028 041 en qualité de commissaire aux comptes titulaire en remplacement de KPMG SA et pris acte du non renouvellement du commissaire aux comptes suppléant SALUSTRO REYDEL.

Mention sera faite au RCS de NANTES.

Le représentant légal

20IJ10253

MOBILPRO

SASU au capital de 1 000 €
54 rue de la Perverie - 44300 NANTES
RCS NANTES : 881 591 549

TRANSFERT DU SIÈGE

Suivant décision de l'associée unique du 02/11/2020, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 3 rue Maria Telkes - 44119 TREILLIERES avec effet rétroactif au 01/07/2020.

L'article 4 des statuts été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de NANTES.

Pour avis.
20IJ10241

Me THEVENIN
notaire à NANTES
12 rue du Chapeau Rouge

AVIS

Suivant acte reçu par Me THEVENIN, notaire à NANTES, le 29 septembre 2020, enregistré au SPFE NANTES 2 le 1er octobre 2020, sous les références 2020N2743.

Les associés de la société **TAVARN BREIZH NAONE**D, SARL, siège à NANTES, 47 Quai de la Fosse, capital 5.000,00€, 840 885 073 RCS de NANTES ont adopté les modifications suivantes :

Il est pris acte de la démission de M. Christophe PRUGNE demeurant à NANTES, 40 Rue des Trois Ormaux de ses fonctions de gérant à compter du 29/09/2020.

M. Slym ZEDIRA, demeurant à ST-HERBLAIN, 8 Avenue de la Branchoire est nommé en qualité de nouveau gérant pour une durée indéterminée.

Pour unique insertion, le notaire

20IJ10243

MODULPRO

SASU au capital de 1 000 €
54 rue de la Perverie - 44300 NANTES
RCS NANTES : 881 591 846

TRANSFERT DU SIÈGE

Suivant décision de l'associée unique en date du 02/11/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 3 rue Maria Telkes - 44119 TREILLIERES avec effet rétroactif au 01/07/2020.

L'article 4 des statuts été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de NANTES.

Pour avis.
20IJ10244

SERVICE - TRANSPORT - ENTREPOSAGE - MANUTENTION - STEM

SARL au capital de 10.000 €
Siège social : 24 rue du Marché Commun
44332 NANTES CEDEX 3
521 212 449 R.C.S. Nantes

MODIFICATION DU CAPITAL

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 6 Juillet 2020 il a été décidé et constaté la réduction du capital d'un montant de 9 000 euros.

Le capital a ainsi été ramené de 10 000 euros à 1 000 euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de NANTES.

Pour avis

20IJ10231

In Extenso
Experts-Comptables
NANTES SAINT-HERBLAIN
1, Rue Benjamin Franklin
44800 Saint-Herblain

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE FAURE

Société civile immobilière
au capital de 365 877,64 euros
Siège social : 88 rue des Hauts Pavés - 44000 NANTES
430 060 384 RCS NANTES

AVIS

L'AGM du 30/09/2020 a pris acte de la démission de M. Pascal PERONNET de ses fonctions de gérant et a nommé M. Jean-Max MEGROZ, demeurant 11 avenue Gilbert Vaillant 44380 PORNICHET, en remplacement. Dépôt légal au GTC de NANTES. Pour avis, le représentant légal.

20IJ10247

ESTIMPRO

SASU au capital de 1 000 €
54 rue de la Perverie - 44300 NANTES
RCS NANTES : 881 589 758

TRANSFERT DU SIÈGE

Suivant décision de l'associée unique du 02/11/2020, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 3 rue Maria Telkes - 44119 TREILLIERES avec effet rétroactif au 1er juillet 2020.

L'article 4 des statuts été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de NANTES.

Pour avis.
20IJ10238

In Extenso
Experts-Comptables
NANTES SAINT-HERBLAIN
1, Rue Benjamin Franklin
44800 Saint-Herblain

VEL'CO

Société par actions simplifiée au capital de 48 537 euros
819 556 168 RCS NANTES

AVIS DE TRANSFERT

Aux termes d'une décision en date du 5 novembre 2020 le Président de la SAS Vel'Co, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 2, avenue du Recteur Pironneau, 44300 NANTES au 168 route de Saint Joseph, 44300 NANTES à compter du 1er novembre 2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. POUR AVIS Le Président

20IJ10225

CAPEB SOLUTIONS
Service Droit des Sociétés
4 rue de l'Aéronautique-
44344 Bouguenais Cedex

AVIS DE PUBLICITE

BRIAND, Société à responsabilité limitée au capital de 4 000 euros, Siège social : 6 Rue de L'étang - 44130 LE GAVRE, 493 708 523 RCS ST NAZAIRE. Aux termes d'une décision en date du 19/10/2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au « 8 rue Olivier Lafoux, Z.A. la Noë Grée - 44130 LE GAVRE » à compter du 01/11/2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis, La Gérance

20IJ10257

In Extenso
Experts-Comptables
NANTES SAINT-HERBLAIN
1, Rue Benjamin Franklin
44800 Saint-Herblain

LATITUDE

Société par actions simplifiée au capital de 80 000 euros
Siège social : Immeuble les Reflets - Bâtiment A - 5 rue Jacques Brel
44800 SAINT HERBLAIN
393 150 768 RCS NANTES

NON RENOUVELLEMENT COMMISSAIRES AUX COMPTES

Par décision en date du 30 septembre 2020, l'Assemblée Générale :

- a constaté que les mandats de la société OUEST ATLANTIQUE AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Bertrand CROCHETON, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration,

- a décidé qu'ils ne seraient pas renouvelés ni remplacés.

POUR AVIS, le Président

20IJ10258

In Extenso
Experts-Comptables
NANTES ERDRE
6 Rue Edouard Nignon
44372 Nantes

SORENOV

Société à responsabilité limitée au capital de 150 000 euros
Siège social : 10 rue de la Maillardière - 44840 LES SORINIERES
411 864 424 RCS NANTES

TRANSFERT DU SIÈGE

Aux termes d'une décision en date du 10 novembre 2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 10 rue de la Maillardière - 44840 LES SORINIERES au 50 bis rue de la Maladrie 44120 VERTOU à compter du 10 novembre 2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis La Gérance

20IJ10415

PG&A
www.pga-conseil.com

MARINE BLUE

Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social :
44500 LA BAULE ESCOUBLAC
140, avenue du Général de Gaulle
422 409 680 RCS SAINT-NAZAIRE

AVIS DE TRANSFORMATION

Par délibération du 29/10/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 7 622,45 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.Mme Marianne VIGOUREUX, gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Mme Marianne VIGOUREUX demeurant Moulin du Diable 44350 GUERANDE.

Pour avis

20IJ10428

SAB SERVICE ENERGIES RENOUVELABLES

Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 €
Siège social : 44800 SAINT-HERBLAIN
Parc d'activité du Moulin Neuf
1 Rue Guglielmo Marconi
879 829 927 R.C.S. Nantes

TRANSFERT DU SIÈGE

Aux termes du PV du 28 septembre 2020, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 2 rue Vasco de Gama 44800 ST-HERBLAIN, à compter du 28 septembre 2020. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS de NANTES.

20IJ10434

SAB PROJETS ENERGIES RENOUVELABLES

Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 €
Siège social : 44800 SAINT-HERBLAIN
Parc d'activité du Moulin Neuf
1 Rue Guglielmo Marconi
848 014 254 R.C.S. Nantes

TRANSFERT DU SIÈGE

Aux termes du PV du 28 septembre 2020, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 2 Rue Vasco de Gama 44800 ST-HERBLAIN, à compter du 28 septembre 2020. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS de NANTES.

20IJ10433

SAB CONSTRUCTION FRANCE 1

Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 €
Siège social : 44800 SAINT HERBLAIN
Parc d'activité du Moulin Neuf
1 Rue Guglielmo Marconi
880 719 612 R.C.S. St Nazaire

TRANSFERT DU SIÈGE

Aux termes du PV du 28 septembre 2020, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 2 Rue Vasco de Gama 44800 ST-HERBLAIN, à compter du 28 septembre 2020. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS de NANTES.

20IJ10432

SAB ENERGIES RENOUVELABLES

Société par actions simplifiée
au capital de 20.000 €
Siège social : 44800 SAINT-HERBLAIN
Parc d'activité du Moulin Neuf
1 Rue Guglielmo Marconi
848 133 468 R.C.S. Nantes

TRANSFERT DU SIÈGE

Aux termes du PV du 28 septembre 2020, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 2 Rue Vasco de Gama 44800 ST-HERBLAIN, à compter du 28 septembre 2020. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS de NANTES.

20IJ10435

L'HÔME DE LA CHEMINEE, EURL au capital de 200 €. Siège social : 1b rue de la Montée à la Chatte 44760 LA BERNERIE EN RETZ. RCS 879 462 604 SAINT NAZAIRE. L'associé unique, en date du 20/10/2020, a décidé de transférer le siège social au 22 rue Jean Monnet, Pornic 44210 PORNIC. Mention au RCS de SAINT NAZAIRE.

20IJ10075

GOWORLD

SARL à associé unique au capital de 30.000 €
Siège : IMMEUBLE SKYLINE 22 MAIL PABLO PICASSO 44000 NANTES
847780566 RCS de NANTES

Par décision de l'AGE du 30/04/2019, il a été décidé de:

- transférer le siège social au 3 Rue Ernest Dufer 31300 TOULOUSE.

- changer la dénomination sociale qui devient

RED WARDA

- nommer Gérant M. RODRIGUES MENDINHAS Mario jorge 3 rue erik satie 31100 TOULOUSE en remplacement de M. GHRABI Lotfi démissionnaire

Radiation au RCS de NANTES et réimmatriculation au RCS de TOULOUSE

20IJ10441

LOIRE-ATLANTIQUE PÊCHE ET PLAISANCE

Société anonyme d'économie mixte locale
au capital de 600.000 €
Siège social : 3 quai Ceineray, 44041 Nantes Cedex 1
524 007 754 RCS Nantes

AVIS

Par délibérations du 2 juin 2020, le Conseil d'administration de la Société a désigné M. Laurent Nicolle (demeurant 1 allée des Perdrix, 62360 Condette) en qualité de Directeur Général de la Société à compter du 1er novembre 2020, en remplacement de M. Max Palladin. Par délibérations du 21 octobre 2020, le Conseil d'administration de la Société a pris acte que le Syndicat des Ports de Plaisance et de Pêche de Loire-Atlantique (situé Tour Meteor 2, 8 place Pierre Semard, 44600 Saint-Nazaire ; SIREN : 200 091 007) est devenu administrateur de la Société. Il résulte des délibérations du Syndicat des Ports de Plaisance et de Pêche de Loire-Atlantique, que ses représentants permanents au Conseil d'Administration de la Société sont M. Philippe Grosvalet (demeurant 1 avenue René Coty, 44600 Saint-Nazaire), Mme Lydia Meignen (demeurant 2 rue de la Bosse, 44550 Saint-Malo-de-Guersac), M. Christian Van Goethem (demeurant 160 route de la Janvrie, 44210 Pornic), M. Jean Montaville (demeurant 4 impasse Mayo, La Bossarzerie, 44210 Pornic), et M. Daniel Eloi (demeurant 213 rue du Veudet, 44420 Piriac-sur-Mer). Il résulte des délibérations du Conseil Général de Loire-Atlantique (situé 3 quai Ceineray, 44041 Nantes) du 30 mars 2020 que son unique représentant permanent est, depuis le 30 juin 2020, M. Bernard Lebeau (demeurant 12 route de la forêt, 44630 Plessé) ; M. Marcel Verger, M. Jean-Pierre Bernard, M. Bertrand Choubrac, Mme Françoise Hameon, Mme Lydia Meignen n'étant plus représentants permanents du Conseil Départemental de Loire-Atlantique. Il résulte des délibérations de la Commune de la Turballe du 16 juin 2020 que son représentant permanent au Conseil d'administration de la Société est désormais M. Didier Cadro (demeurant 1 rue du moulin, 44420 La Turballe) en remplacement de M. Jean-Pierre Branchereau. Il résulte d'un courrier de la Banque Populaire Grand Ouest (située 15 boulevard de la Boutière, 35768 Saint-Grégoire Cedex ; 857 500 227 RCS Rennes) du 24 juillet 2020 que son représentant permanent au Conseil d'administration de la Société est, depuis le 1er août 2020, M. Yvon Deniel (demeurant 54 boulevard Jules Verne, 44300 Nantes) en remplacement de M. Ambroise Seveno. Il résulte d'un courrier de la Caisse des Dépôts et Consignations (située 2 avenue Carnot, 44000 Nantes) du 30 juin 2020 que son représentant permanent au Conseil d'administration de la Société est désormais M. Anthony Barbier (demeurant 7 bis rue Sanlecque, 44000 Nantes) en remplacement de M. Fabien Maillet.

Pour avis

20IJ10255

ABONNEMENT
02 40 47 00 28
abonnement@informateurjudiciaire.fr

In Extenso
Experts-Comptables
NANTES ERDRE
6 Rue Edouard Nignon
44372 Nantes

CM/FB

Société à responsabilité limitée
au capital de 380 000 euros
Siège social : 2 la Valinière
44360 VIGNEUX DE BRETAGNE
824 519 144 RCS NANTES

TRANSFERT DU SIÈGE

Aux termes d'une décision en date du 5 novembre 2020, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 2 la Valinière, 44360 VIGNEUX DE BRETAGNE au 12 Rue de la Comète, La Bouvardière 44360 VIGNEUX DE BRETAGNE à compter du 5 novembre 2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis la gérance

20IJ10338

SARVAL OUEST

Société par actions simplifiée
au capital de 2.019.997,80 €
Siège social : La Grand'Lande
44520 ISSE
403 264 450 R.C.S. Nantes

AVIS

Le 29/10/2020, le Président a nommé, à compter du 01/11/2020, M. Xavier DEFAYE, demeurant 6 rue du clos du prè vert, 44110 CHATEAUBRIANT, en qualité de Directeur Général Délégué.

20IJ10267

SOCIETE D'INGENIERIE DE RECHERCHES ET D'ETUDES EN HYDRODYNAMIQUE NAVALE PAR ABREVIATION SIREHNA

SA au capital de 300.000 euros
Siège social : 5 Rue de l'Halbrane
Technocampus Océan
44340 BOUGUENAIS
337680342 R.C.S. NANTES

AVIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 30/06/2020, il a été pris acte de la fin du mandat d'Administrateur de M. Eric CHAMROUX et décidé de nommer en qualité d'Administrateur M. Eric DUVAL, demeurant 138 Rue de Montreuil 94300 VINCENNES. Le dépôt légal sera effectué au R.C.S de NANTES.

20IJ10293

CDL MONÉTIQUE

SARL au capital de 65780 euros
Siège social : 8 rue Paul Langevin
44210 PORNIC
RCS St Nazaire 314870239

CAPITAL SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 29 octobre 2020, il a été décidé de procéder à une réduction de capital de 6292 € par annulation de 121 parts et dans le même temps à une augmentation de capital de 6292 € imputés sur le compte Autre Réserves.

Ancienne mention : Le capital est fixé à 65780 €, divisé en 1265 parts de 52 € chacune, numérotées de 1 à 1265.

Nouvelle mention : Le capital est fixé à 65780 €, divisé en 1144 parts de 57,50 € chacune, numérotées de 1 à 1144.

Pour avis

20IJ10276

In Extenso
Experts-Comptables
NANTES SAINT-HERBLAIN
1, Rue Benjamin Franklin
44800 Saint-Herblain

SOCIETE CIVILE DE MOYENS FAFA

Société civile de moyens
au capital de 5 792 euros
Siège social : 88 rue des Hauts Pavés
44000 NANTES
349 018 077 RCS NANTES

AVIS

L'AGO du 22/09/2020 a pris acte de la démission de M. Romain JOUBERT de ses fonctions de gérant et a nommé M. Eric MEHEL, demeurant 43 avenue Félix Vincent 44700 ORVAULT et M. Camille BOSC, demeurant 5 Passage Leroy 44000 NANTES, en remplacement. Dépôt légal au GTC de NANTES. Pour avis, le représentant légal.

20IJ10266

ESSI NACRE

Société par actions simplifiée
au capital de 50.000 €
Siège social : 2 rue Crucy
44000 NANTES
513 436 113 R.C.S. Nantes

TRANSFERT DU SIÈGE

Aux termes d'un PV des décisions du Président en date du 22/09/20, il a été décidé de transférer le siège au 2 Rue Sacco et Vanzetti ZAC de la Lorie-44800 ST HERBLAIN à compter de ce jour. Les statuts sont modifiés en conséquence.

Dépôt légal au TC de NANTES.

20IJ10284

Notaires
Étude de Mes Patrick GASCHIGNARD et Erwan GASCHIGNARD
notaires associés à HERIC (L.-A.)
22 rue de la République

AVIS

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire du 19 novembre 2018 de la société civile immobilière de l'**association médicale de la Martelière**, SCI au capital de 45.731,71 euros, ayant son siège social, 25 avenue de la Martelière SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE (44230, suite à la cession de ses parts Monsieur Henri FOURNIER n'est plus gérant de ladite société.

20IJ10271

TRANSFERT DU SIÈGE

Aux termes de décisions de l'associée unique de la société **AP DECORATION**, SARL au capital de 5 000 €, dont le siège social est situé 6 B rue de l'Hippodrome 44300 NANTES, 520 900 846 RCS Nantes, en date du 1er octobre 2020, le siège social a été transféré au 90 rue des Grenadiers 44300 NANTES à compter du 1er octobre 2020. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis

20IJ10306

OCEAN5 SCI au capital de 100 euros. Siège social : 49 avenue du littoral 44380 PORNICHET 841 644 578 RCS de SAINT-NAZAIRE. Le 03/11/2020, l'AG mixte a décidé de la continuation de la société malgré un actif inférieur à la moitié du capital social. Modification au RCS de SAINT-NAZAIRE.

20IJ10314

TERRAVEGA

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
porté à 1 501 euros
Siège social : 300 Le Champion
44390 SAFFRE
841 285 463 RCS Nantes

MODIFICATION DU CAPITAL

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 19 octobre 2020 a décidé :

- De réaliser une augmentation du capital social de 501 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à mille euros (1 000 euros).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à mille cinq cent un euros (1 501 euros).

- De nommer en qualité de cogérant Monsieur Julien ARIZA, demeurant 9 boulevard François Blancho 44200 NANTES, pour une durée illimitée à compter du 19 octobre 2020.

Pour avis, la gérance

20IJ10335

SCM L'ETE

SCM au capital de 200 €
Siège social : 2 rue du Douet Garnier
44000 NANTES
513 841 163 RCS de Nantes

AVIS

L'AGE du 01/11/2020 a nommé en qualité de co-gérant Mme LECLAIR Anne-Catherine, demeurant 57 rue Violin, 44620 La Montagne en remplacement de Mme VERGER Claire, à compter du 01/11/2020. Modification au RCS de Nantes.

20IJ10329

In Extenso
Experts-Comptables
NANTES HAUTE-GOULAINE
Parc d'activités de la Lande Saint-Martin
78 Rue Georges Charpak
44115 Haute-Goulaine

SFG

Société par actions simplifiée au capital de 27 904 euros
Sis rue des Pontreaux - La Bastille - 44340 BOUGUENAIS
343403960 RCS NANTES

AVIS DE NOMINATION DIRECTEUR GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS

Aux termes d'une délibération en date du 16 Octobre 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé Monsieur Sébastien COCHET demeurant 6 rue des Saules 44840 LES SORINIERES et Monsieur Gaëtan PICOT demeurant 46 Messan 44640 ROUANS, directeurs généraux délégués de la société.

POUR AVIS - Le Président

20IJ10330

SCI LE PAYS BLANC

au capital de 21.342,86 €
Siège social :
1, allée de la Brouée, Trépied
44350 GUERANDE
392 537 999 RCS Saint Nazaire

TRANSFERT DU SIÈGE

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 octobre 2020, il a décidé de transférer le siège social de GUERANDE (44350) 1, allée de la Brouée Trépied à GUERANDE (44350) 8, avenue Gustave Flaubert, à compter du 30 Octobre 2020.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

Le siège social est fixé à : 8, avenue Gustave Flaubert 44350 GUERANDE.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SAINT NAZAIRE.

Pour avis et mention, la gérance

20IJ10331

DE LA FERRIERE

Société Civile Immobilière
Siège social 10 route des mines
Languin - 44390 NORT SUR ERDRE
Capital social : 1524 €
Inscription RCS Nantes 432 674 299

TRANSFERT DU SIÈGE

Par assemblée générale extraordinaire en date du 9 novembre 2020, les associés de la SCI DE LA FERRIERE se sont réunis, 4 route de Moraudeau 44760 Les Moutiers en Retz.

Au terme des délibérations, le siège social est transféré ce jour 9 novembre 2020, 4 route de Moraudeau 44760 LES MOUTIERS ENRETZ.

Les formalités sont déposées au greffe de commerce de Nantes.

Pour avis, la gérance

20IJ10337

DEVIBOX

SAS au capital de 21 861 Euros
Siège social: 99 Rue du Moulin des Landes - 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
823 659 123 RCS NANTES

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 01/10/2020, il a été décidé d'étendre l'objet social aux activités de "édition de logiciels et progiciels, commercialisation de marques en forme de franchise ou licence, de logiciels et de logiciels en ligne, négociant en matériaux" et de prendre acte de la démission de la société NES INVEST de ses fonctions de directeur général et ce à compter du 31/01/2020. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTES.

20IJ10280

Maître Cécile GAUTHIER, Notaire
1 bis avenue du Gulf Stream
44380 PORNICHET

JMRG

SCI au capital social de 1.340 euros
Siège social : 10 rue Julien - 44300 NANTES
884 167 453 RCS Nantes

MODIFICATION DU CAPITAL

Par délibération en date du 12 novembre 2020, l'assemblée générale extraordinaire a approuvé un apport en nature et décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 340 € par création de 34 parts sociales nouvelles de 10 € de nominal chacune.

En conséquence, la mention suivante est modifiée :

Capital social

Ancienne mention : 1.000 €

Nouvelle mention : 1.340 €

Mention sera faite au RCS de NANTES.

Pour avis
20IJ10460

AVIS

Par ordonnance en date du 2 novembre 2020, le Président du Tribunal de Commerce de NANTES a désigné la SELARL AJASSOCIES, prise en la personne de Me Christophe BIDAN, demeurant 31, boulevard Albert Einstein, 44323 NANTES cedex 3, en qualité d'Administrateur Provisoire de la société **SARL PORT LAVIGNE HIVERNAGE**, Port La Vigne, 44340 BOUGUENAIS, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 440 226 223 à l'effet de :

- administrer la société le temps de la vente des titres des héritiers,

- de prendre toutes mesures utiles pour permettre le fonctionnement de l'activité de la société

- d'établir le bilan (actif et passif)

- solder le passif de la société (prêt et compte courant)

- gérer ladite société dans l'attente d'une éventuelle liquidation

- faire à cet effet toutes formalités nécessaires, passer et signer tous actes et procès-verbaux et généralement faire le nécessaire

- si la situation le requiert procéder à la déclaration de cessation des paiements.

Pour avis

L'administrateur provisoire

AJASSOCIES - Me Christophe BIDAN
20IJ10279

PORNIC AVENTURES

Société par Actions Simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 26 rue du Ber Saille
44350 GUERANDE
482 912 151 RCS Saint Nazaire

AVIS

Suivant décisions de l'associée unique du 1er novembre 2020, il a été pris acte de la démission de Monsieur Alain LALONDRELLE de son mandat de président et de son remplacement à compter du même jour par la société HOLDING DU GRAND CHENE, SARL au capital de 1 000 euros, sise 6 la Riverais 44320 SAINT-PÈRE-EN-RETZ, 890 120 140 RCS SAINT-NAZAIRE, représentée par son gérant M. Thierry FOUCHER ; et décidé de transférer le siège social au 6 la Riverais 44320 SAINT-PÈRE-EN-RETZ, à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Mention au RCS de SAINT-NAZAIRE.

20IJ10341

In Extenso
Experts-Comptables
NANTES ERDRE
6 Rue Edouard Nignon
44372 Nantes

FAMILY BUSINESS

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 rue de la Valinière
44360 VIGNEUX DE BRETAGNE
539 170 514 RCS NANTES

TRANSFERT DU SIÈGE

Par assemblée du 5 novembre 2020, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social du 2 rue de la Valinière 44360 VIGNEUX DE BRETAGNE au 12 Rue de la Comète, La Bouvardière 44360 VIGNEUX DE BRETAGNE à compter du 5 novembre 2020 et, en conséquence, de modifier l'article N° 4 des statuts.

Pour avis La Gérance

20IJ10342

GALLIANCE LANGUIDIC

Société par actions simplifiée
au capital de 1 850 000 euros
Siège social : La Noëlle
44150 ANCENIS
504 001 504 RCS NANTES

AVIS

Le 25 août 2020, Monsieur Arnauld DELABY, demeurant 2 rue des Princes, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, a été nommé représentant permanent de la société GALLIANCE INDUSTRIE SEVRIENNE, société par actions simplifiée dont le siège social est La Noëlle, 44150 ANCENIS, immatriculée au RCS de NANTES sous le n° 344 592 357, Présidente de la société GALLIANCE LANGUIDIC, en remplacement de Monsieur Hervé KERAUTRET.

Pour avis

20IJ10344

ARSOMA

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 67 bd Paul Chabas
44100 NANTES
440 238 798 RCS Nantes

TRANSFERT DU SIÈGE

Aux termes d'une délibération en date du 16 octobre 2020, l'Assemblée Générale xtraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ARSOMA a décidé de transférer le siège social du 67 Boulevard Paul Chabas, 44100 NANTES au 18 B, Avenue Jeanne Jugan 44100 NANTES à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, la gérance

20IJ10358

TRANSFERT DU SIÈGE

SCI DANIEL, Société civile immobilière au capital de 1000 euros. Siège social : 31 route de la Noé d'Armangeo 44600 SAINT-NAZAIRE, 529 060 071 RCS SAINT-NAZAIRE.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 05.11.2020, il résulte que : Le siège social a été transféré 135 Impasse du Phare – Lieudit Kerzenval – 29 890 KERLOUAN, à compter du 05.11.2020. L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de SAINT NAZAIRE.

Pour avis

20IJ10351

REDG

SARL au capital de 1000€
Siège social: 48, La Grassetière
44210 PORNIC
883 063 851 RCS ST-NAZAIRE

AVIS

Suivant décisions de l'associé unique du 03/11/2020, il a été décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes: toutes activités de direction de travaux et de chantiers et d'encadrement des équipes, dans le domaine du bâtiment, directement ou en sous-traitance; toutes prestations de services dans le domaine du bâtiment, directement ou en-sous-traitance, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts à compter du 03/11/2020. Formalités faite au RCS de ST-NAZAIRE. Pour avis

20IJ10352

ISO 338

SCI au capital de 2 000 €
Siège social : 338 route de Vannes
44700 ORVAULT
522 047 026 RCS NANTES

AVIS

Par décisions du 30 septembre 2020, les associés ont pris acte, à compter de cette même date, de la démission de Monsieur David LAFFONT de ses fonctions de gérant.

20IJ10354

SMDL HOLDING

Société Civile au capital de 3 200 €
Siège social : 338 route de Vannes
44700 ORVAULT
521 970 533 RCS NANTES

AVIS

Par décisions du 30 septembre 2020, les associés ont pris acte, à compter de cette même date, de la démission de Monsieur David LAFFONT de ses fonctions de gérant.

20IJ10355

GALLIANCE INDUSTRIE SEVRIENNE

Société par actions simplifiée
au capital de 820 000 euros
Siège social : La Noëlle
44150 ANCENIS
344 592 357 RCS NANTES

AVIS

Le 25 août 2020, Monsieur Jean-Luc ALNET, demeurant au Lotissement Le Provence, 26250 LIVRON SUR DROME, a été nommé représentant permanent de la société GALLIANCE, société anonyme dont le siège social est à La Noëlle, 44150 ANCENIS, immatriculée au RCS de NANTES sous le n° 424 979 623, Présidente de la société GALLIANCE INDUSTRIE SEVRIENNE, en remplacement de Monsieur Hervé KERAUTRET.

Pour avis

20IJ10345

ARMEN INVESTISSEMENT

Société à responsabilité limitée
transformée en société par actions simplifiée
au capital de 740 000 €
Siège social : 15, rue Alfred de Musset
44000 NANTES
808 869 747 RCS NANTES

L'associé unique par décisions du 27/10/2020 a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 740 000 €.

Admission aux Assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément des cessions d'actions : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, toute autre transmission d'actions est soumise à l'agrément préalable du Président.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Arnaud MEYNIAL.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ :

Monsieur Arnaud MEYNIAL, demeurant 15 rue Alfred de Musset – 44000 NANTES

COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE confirmé dans ses fonctions : la société BAC AUDIT CONSEIL NANTES dont le siège est sis 4 rue de la Galissonnière – 44000 Nantes.

20IJ10359

TENTATION, SCI au capital de 457 €. Siège social : 186 bis rue Charles de Gaulle Les Hespérides 94130 NOGENT-SUR-MARNE RCS CRÉTEIL 431788983. Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/07/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 33 rue du Maréchal Foch 44370 VARADES. Durée : 40 ans ans. Objet : achat et gestion de locaux commerciaux, de nommer M. Chantraine Jean demeurant 33 rue du Maréchal Foch 44370 VARADES en qualité de gérant en remplacement de M. Chantraine Michel. Radiation au RCS de CRÉTEIL et immatriculation au RCS de NANTES.

20IJ10360

PERTE DE LA MOITIE DU CAPITAL

Aux termes de l'Assemblée Générale du 03 novembre 2020, de la société, la **SAS OUEST EVENTS** au capital de 1000 euros, siège social : 2 impasse Betelgeuse 44470 CARQUEFOU, RCS de NANTES 848 386 330.

Conformément à l'article L225-248 du code du commerce, il a été décidé de poursuivre l'activité de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital.Mention en sera faite au RCS de NANTES.

Pour avis, le président

20IJ10362

PERTE DE LA MOITIÉ DU CAPITAL

Aux termes de l'Assemblée Générale du 06 novembre 2020, de la société **BH INVEST**, SAS au capital de 500 Euros, siège social : 30 rue de Chambouin, RCS 843116260.

Conformément à l'article L225-248 du code du commerce, il a été décidé de poursuivre l'activité de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital. Mention en sera faite au RCS de NANTES.

Pour avis, le président

20IJ10387

ARIES INDUSTRIES, SAS au capital de 1000 €. Siège social : 32, rue de Monceau 75008 Paris. RCS PARIS 890 286 537. Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 22/10/2020, il a été pris acte de la démission de la SAS ACE MANAGEMENT de ses fonctions de Président et nomme en remplacement Mr Eric GUYON demeurant 8, avenue Jany 44300 Nantes. Mr Jean-Laurent DONATO demeurant 5, square Claude Debussy 78120 Rambouillet et Mr François Van Wessem demeurant 212, rue Paul Bellamy 44000 Nantes sont nommés directeurs généraux, la SAS HLP AUDIT ayant son siège 3, chemin du Pressoir Chênaie 44100 Nantes, RCS NANTES 350 661 864 et la SAS PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT ayant son siège 63, rue de Villiers 92300 Neuilly sur Seine, RCS NANTERRE 672 006 483 sont nommées commissaires aux comptes titulaires. L'associé unique décide de transférer le siège social au 27, rue du Ranzay 44300 Nantes et de modifier les statuts en conséquence. Radiation du RCS de PARIS et immatriculation au RCS de NANTES.

20IJ10372

7, allée Alphonse Fillion
44124 Vertou Cedex
www.bdo.fr

ELCR AMENAGEMENTS

Société à responsabilité limitée
transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 Rue du Traité de Paris
44210 PORNIC
849 197 116 RCS SAINT NAZAIRE

AVIS DE TRANSFORMATION

Le 10/10/2020, les associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, ont décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 euros. Son siège social est transféré du 11 Rue du Traité de Paris 44210 PORNIC au 7 Allée Alphonse Fillion, 44120 VERTOU. La Société, immatriculée au RCS de ST NAZAIRE sous le numéro 849 197 116, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de NANTES.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : la cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

M. Emmanuel LEGER et M. Cédric RAVARY, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme, la Société est dirigée par :

PRESIDENT : GROUPE ELCR, SARL au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 11 Rue du Traité de Paris, 44210 PORNIC, immatriculée sous le numéro 835 332 057 RCS ST NAZAIRE, représentée par M. Cédric RAVARY et M. Emmanuel LEGER, cogérants.

Pour avis

20IJ10376

AVIS

Par décision du 30 septembre 2020, l'associé unique de la société ARALVI, SARL au capital de 100 000 € ayant son siège 1 rue Vauban 44000 NANTES (RCS NANTES 518 855 754) a nommé la société ACE ENTREPRISE ayant son siège social 22 Rue Gustave Laurent 51100 REIMS, commissaire aux comptes titulaire de la société, avec effet le même jour.

20IJ10419

SOCIÉTÉ CHANTENAY SAINTE ANNE

Société civile de moyens
au capital de 2 700 €
Siège social : 90 rue Amiral du Chaffault
44100 NANTES
RCS NANTES : 841 084 353

Par une AGE du 1er octobre 2020, il a été décidé une augmentation du capital social d'une somme de 540 € par apports en numéraire avec effet au 1er octobre 2020. Le capital est désormais de 3 240 € divisé en 3 240 parts sociales de 1 €. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

20IJ10382

VRB BLAIN

SARL au capital de 10 000 Euros
Siège social: 27 Route de l'Isac
44130 BLAIN
852 123 397 RCS SAINT NAZAIRE

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 01/10/2020, il a été décidé de nommer M. Fabien BERTRAND demeurant 10 rue Prad Bras 56890 SAINT AVE en remplacement de M. Renaud TOUVE, le tout à compter du 30/09/2020.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de SAINT NAZAIRE.

20IJ10391

ELLIPSE COMPETITION

S.N.C. au capital de 15 244,90 €
Siège social : 3 bis rue des Chevaliers
44400 REZE Cedex
RCS Nantes B 384 953 212

CHANGEMENT DE GÉRANCE

Au terme des délibérations de l'AGE du 31 mars 2017, les associés ont pris acte de la cession de parts entre M. BLUCHE JA et la société ELLIPSE SNC. Il est démissionnaire de son poste de gérant et quitte la société.

En remplacement du gérant, l'AGE a nommé Gérant, M. Frédéric BUSQUET, né le 12 octobre 1964 à Guérande 44520, domicilié La Brochardais - 44260 MALVILLE.

En conséquence de la cession de part, la société ELLIPSE SNC, dont le siège social est 16 rue Delambre 75014 PARIS, immatriculée au RCS de Paris sous le N° 420783318, devient associé de la société. Les articles 8 et 10 des statuts sont modifiés en conséquence.

La gérance

20IJ10394

AMORIS

SAS au capital de 200.000 €
Siège social : 32 rue de la Guillauderie
44118 LA CHEVROLIERE
428 694 426 R.C.S. Nantes

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

Aux termes du PV du 10 novembre 2020, l'associé unique a décidé de modifier la dénomination sociale qui devient : MALVAUX INTERIOR

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention au RCS de NANTES.

20IJ10411

METALIA INDUSTRIE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 000 EUROS
Siège social : 4 bis rue des Chevaliers
44400 REZE
RCS Nantes 481 968 394

NOMINATION DE CAC

Aux termes de l'AGO du 09/11/20, l'associé unique prend acte de la dénomination sociale du Commissaire aux comptes titulaire, HR AUDIT (anciennement dénommé CABINET HERVÉ ROUSSELOT), le siège social restant inchangé.

Aux termes de cette même AGO, l'associé unique nomme E F C EXPERTISE FINANCE CONSEIL SARL dont le siège social est situé au 3 rue Olympe de Gouges – 44200 NANTES, inscrit au RCS de Nantes n° 442 596 375, en tant que Commissaire aux comptes suppléant en remplacement de AMARRIS AUDIT partant, pour le reste de son mandat.

Pour avis, la gérance

20IJ10395

APROJURIS CONSEILS

SARL au capital de 76 000 euros
Siège social : 7, rue Eugène Cornet
44600 SAINT NAZAIRE
RCS SAINT NAZAIRE : 477 760 821

DÉMISSION D'UN COGÉRANT

Aux termes de l'assemblée générale mixte du 30 septembre 2020, il a été constatée la démission de Monsieur Bruno GICQUEAU de son mandat social de cogérant à effet du 1er octobre 2020.

20IJ10400

FALCHI BATIMENT

SARL au capital de 20 000 Euros
Siège social: 1 Rue du Guesclin - 44000 NANTES
852 616 903 RCS NANTES

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 01/10/2020, il a été décidé de transférer le siège social du 1 rue du Guesclin 44000 NANTES au 4 bis rue Louis Delage 44360 VIGNEUX DE BRETAGNE. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTES.

20IJ10407

SAINT-GAL AVOCAT
7 bis rue Gresset
44000 NANTES

MODIFICATION DE LA GÉRANCE

Modifications intervenues dans l'information légale concernant la société « **SCM LE HIBOU** » SCM au capital de 300 euros ayant siège 3, Place de la République 44200 NANTES SIREN 441 312 642 RCS NANTES

Procès-verbal d'AGO du 13 octobre 2020

GERANCE : **Ancienne mention** : Marielle DURIN 2, La Lirais - 44170 ABBARETZ - **Nouvelle mention** : Yannick FLYNN 3, Place des Chaumières – 44830 BOUAYE

Pour insertion, la Gérance

20IJ10418

LES JURISTES ASSOCIES DE L'OUEST, Patrice SERVEL, Kamini DOUCET, société d'avocats
12 avenue Jules Verne
44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE

CAPELLINA

S.A.R.L. au capital de 72.000 euros
Siège social : 6 bis rue Jean Mermoz, ZAC de la Louée, 44115 HAUTE GOULAINE
444 463 632 RCS NANTES

AVIS

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 juillet 2020 a nommé, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- Commissaire aux Comptes : SOLIS L&M DHERBEY ET ASSOCIÉS, domiciliée à SAINT-GREGOIRE (35760), 1 rue de la Terre de Feu, Parc d'affaires Edonia, Bâtiment X2, immatriculée 351 182 647 RCS RENNES.

Pour avis

Le Gérant

20IJ10410

« SCI CHEMIN DES VIGNES »

Société civile au capital de 1.000,00 €
Siège social : 110 rue des Ondines
44440 JOUE SUR ERDRE
479 424 335 RCS Nantes

AVIS DE TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 14 septembre 2020 a décidé du changement de siège social de la société du 110 rue des Ondines 44440 JOUE SUR ERDRE à 12 la Gicquelière 44440 JOUE SUR ERDRE.

Les statuts seront modifiés en conséquence et mention en sera faite au RCS de NANTES.

Pour avis, le gérant

20IJ10461

FABRICE PINEL AUDIT CONSEIL

SAS au capital de 7.000 euros
7 rue de la Marne 44000 NANTES
519 051 072 RCS de Nantes

AVIS

Le 2 octobre 2020 la présidence a décidé de transférer le siège social 7 rue de la Marne 44000 NANTES.

Statuts modifiés comme suit :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Ancienne mention : Le siège social est fixé 13 rue Georges Clemenceau, 44000 NANTES.

Nouvelle mention : Le siège social est fixé 7 rue de la Marne, 44000 NANTES.

20IJ10444

CLOISONS GROUPE PDC, SASU au capital de 1000 €. Siège social : rue de la Gironniere Park Artisan 44980 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE RCS NANTES 884923822. Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 03/10/2020, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 1000 à 3000 € à compter du 03/11/2020. Modification au RCS de NANTES.

20IJ10317

JNL LOCATION

Forme : Société civile
Capital social : 200 euros
Siège social : 9 quai GALLIENI
02400 CHATEAU THIERRY
832 241 244 RCS TC de Soissons

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL ET DEMISSION DE CO-GERANT

Aux termes d'une décision du 29/10/2020, les associés ont : 1/ pris acte de la démission de la cogérante Mme Jeanne BERTRAND, demeurant précédemment 9 quai Galliéni 02400 CHATEAU THIERRY - 2/ décidé, à compter du 29/10/2020, de transférer le siège social au 11 route de la Loire 44850 LE CELLIER.

Mention et radiation auprès du RCS de TC de Soissons, et immatriculation au RCS du TC NANTES.

20IJ10416

SOCIÉTÉ LABORATOIRE SYNLAB BIOLIANCE

SELAS au capital de 110 000 Euros
Siège social : 2 avenue Louise Michel
44400 REZE
RCS NANTES : 352 016 836

L'assemblée générale ordinaire annuelle du 17 juillet 2020 a constaté la fin du mandat du commissaire aux comptes suppléant de la société BEAS.

20IJ10452

AVIS

Par décision du 30 septembre 2020, l'associé unique de la société GOIOT SYSTEMS, SAS au capital de 225 000 € ayant son siège 3 Rue du Chêne Lassé 44800 ST HERBLAIN (RCS NANTES 803 744 051) a pris acte de la fin des mandats de la société ECPM & Associés et de Mme Valérie GERBAULT commissaires aux comptes titulaire et suppléant et décidé de ne pas les renouveler (Décret n° 2019-514 du 24 mai 2019). Pour Avis.

20IJ10445

Société d'Avocats
1C allée Ermengarde d'Anjou
ZAC Atalante Champeaux
CS 91124 - 35011 RENNES CEDEX

NUAGE B

Société à responsabilité limitée
à associé unique au capital de 25 000 €
Siège social : La Petite Louvrais
35830 BETTON transféré 6 rue Viviani
à (44200) NANTES
839 237 054 RCS RENNES

TRANSFERT DU SIÈGE

Par décisions en date du 3 novembre 2020, l'associée unique a décidé de transférer le siège social au 6 rue René Viviani – 44200 NANTES et ce, avec effet à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de NANTES désormais compétent à son égard.

La Société a pour Gérant : - Monsieur Arnaud MUSTIERE demeurant La Petite Louvrais à (35830) BETTON.

Pour avis, la gérance

20IJ10413

GALLIANCE

Société anonyme
au capital de 92 000 000 euros
Siège social : La Noëlle
44150 ANCENIS
424 979 623 RCS Nantes

AVIS

Suivant délibération du Conseil d'Administration du 19 octobre 2020, Monsieur Arnaud POUPART-LAFARGE, demeurant Le Cellier – Préciat, VILLEVEQUE, 49140 RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU, a été nommé Directeur Général en remplacement de Monsieur Christophe COUROUSSE, démissionnaire à la même date.

Pour avis

20IJ10447

BFMJN

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10.000 euros
Ancien siège social : 17, avenue de France 44300 NANTES
Nouveau siège social : 1, rue du Cheval Blanc – Angle de la rue Armand Brossard 44000 NANTES
888 569 720 RCS NANTES

TRANSFERT DU SIÈGE

Par décision des associés du 02/11/2020, le siège social a été transféré du 17, avenue de France 44300 NANTES au 1, rue du Cheval Blanc – Angle de la rue Armand Brossard 44000 NANTES à effet du 23/10/2020. L'article 4 des statuts a été modifié. RCS NANTES.

Pour avis

20IJ10466

MOOBILITY

SAS à capital variable
au capital de 6.000 €
Siège social : 13 rue de l'Arche Sèche
44000 NANTES
889 370 219 RCS de Nantes

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

L'AGE du 06/11/2020 a décidé d'étendre l'objet social de la société à : Transport public routier de marchandise et ou de location de véhicules industriels avec conducteur au moyen de véhicules n'excédant pas 3,5 tonnes de PMA. Modification au RCS de Nantes.

20IJ10318

Société d'expertise comptable

REZE - THOUARE SUR LOIRE

ATHENA

SARL au capital de 7 622.45 euros
Siège social : 1 RUE DES REMORQUEURS
44000 NANTES
329 957 005 RCS NANTES

DÉMISSION CO-GÉRANT

Aux termes d'une délibération en date du 6/11/2020, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Pascal SIMONNEAU de ses fonctions de gérant à compter du 6/11/2020 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Pour avis La Gérance

20IJ10450

ANNONCES LÉGALES
02 40 47 00 28
annonces-legales@informateurjudiciaire.fr

MNP AUDIT SAS

au capital de 10.000 euros
7 rue de la Marne 44000 NANTES
529 155 053 RCS de Nantes

AVIS

Le 2 octobre 2020 la présidence a décidé de transférer le siège social 7 rue de la Marne 44000 NANTES.

Statuts modifiés comme suit :

Article 4 - Siège social

Ancienne mention : Le siège social est fixé 13 rue Georges Clemenceau, 44000 NANTES.

Nouvelle mention : Le siège social est fixé 7 rue de la Marne, 44000 NANTES.

20IJ10443

APPORTS - FUSIONS

ETABLISSEMENTS HENRI FILLAUD

devenue FIDEL FILLAUD
Société par actions simplifiée
au capital de 816 000 €
porté à 2 065 466 €
Siège social : 3, rue des Prairies
ZAC Le Taillis, 44840 LES SORINIERES
858 800 758 RCS NANTES

AVIS

1/ Par acte du 30/06/2020, la société FIDEL H FILLAUD DISTRIBUTION D'EMBALLAGES LEGERS, SAS au capital de 501 400 € dont le siège social est sis 14 avenue du Noyer à la Malice – ZAC de la Butte aux Bergers, 95380 LOUVRES, identifiée sous le numéro 785 594 979 RCS PONTOISE,

a fait apport, à titre de fusion, à la société ETABLISSEMENTS HENRI FILLAUD de la totalité de son actif soit 13 672 322,51 €, à charge de la totalité de son passif, soit 3 872 911,76 €, soit un actif net de 9 799 410,75 €.

Les éléments d'actif et de passif ont été déterminés sur la base des comptes arrêtés au 31/12/2019. Il a été prévu que toutes les opérations, actives et passives, effectuées par la société FIDEL H FILLAUD DISTRIBUTION D'EMBALLAGES LEGERS entre le 01/01/2020 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seraient considérées comptablement et fiscalement comme faites pour le compte de la société ETABLISSEMENTS HENRI FILLAUD.

2/ Par acte du 30/06/2020, la société FIDEL RHONE ALPES, SAS au capital de 155 000 € dont le siège social est sis 3, rue Galilée – 69800 SAINT PRIEST, identifiée sous le numéro 338 982 804 RCS LYON,

a fait apport, à titre de fusion, à la société ETABLISSEMENTS HENRI FILLAUD de la totalité de son actif soit 4 651 501,37 €, à charge de la totalité de son passif, soit 1 463 117,13 €, soit un actif net de 3 188 384,24 €.

Les éléments d'actif et de passif ont été déterminés sur la base des comptes arrêtés au 31/12/2019. Il a été prévu que toutes les opérations, actives et passives, effectuées par la société FIDEL RHONE ALPES entre le 01/01/2020 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seraient considérées comptablement et fiscalement comme faites pour le compte de la société ETABLISSEMENTS HENRI FILLAUD.

3/ Des décisions unanimes des associés de la société ETABLISSEMENTS HENRI FILLAUD du 30/09/2020, il résulte que :

- les projets de fusion ont été approuvés, que les fusions sont devenues définitives le 30/09/2020 à minuit et que la société ETABLISSEMENTS HENRI FILLAUD a la jouissance des biens apportés rétroactivement depuis le 01/01/2020,

- en rémunération de l'apport par la société FIDEL H FILLAUD DISTRIBUTION EMBALLAGES LEGERS, la société ETABLISSEMENTS HENRI FILLAUD a augmenté son capital de 1 210 468 € pour le porter de 816 000 € à 2 026 468 € par création de 35 602 actions nouvelles étant directement et individuellement remises aux associés de la société FIDEL H FILLAUD DISTRIBUTION D'EMBALLAGES LEGERS. La prime de fusion correspondant à la différence entre la valeur de l'actif net apporté et la valeur nominale des nouvelles actions émises est de 8 588 942,75 et de 8 447 363,90 € après imputation des provisions réglementées.

- en rémunération de l'apport par la société FIDEL RHONE ALPES, la société ETABLISSEMENTS HENRI FILLAUD a augmenté son capital de 38 998 € pour le porter de 2 026 468 € à 2 065 466 € par création de 1 147 actions nouvelles étant directement et individuellement remises aux associés de la société FIDEL RHONE ALPES. La prime de fusion correspondant à la différence entre la valeur de l'actif net apporté et la valeur nominale des nouvelles actions émises est de 3 149 386,24 € et de 3 108 154,99 € après imputation des provisions réglementées.

- la dénomination sociale de la société a été modifiée et est désormais FIDEL FILLAUD

20IJ10350

DISSOLUTIONS / CLÔTURES

SILICIA

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 62 504,09 euros
Siège : 114, rue du Moulin Guibreteau
44400 REZE
Siège de liquidation : 114 rue du Moulin Guibreteau 44400 Rezé
414270017 RCS NANTES

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 octobre 2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31 octobre 2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Jacqueline PROVOST, demeurant 114 rue du Moulin Guibreteau 44400 Rezé, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 114 rue du Moulin Guibreteau 44400 Rezé. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nantes, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le liquidateur

20IJ10289

In Extenso
Experts-Comptables
NANTES SAINT-HERBLAIN
1, Rue Benjamin Franklin
44800 Saint-Herblain

S.C.M. LASERDERM

Société Civile De Moyens en liquidation au capital de 1 676,94 euros
Siège social : 11 boulevard Gabriel Guist'Hau
44000 NANTES (Loire Atlantique)
Siège de liquidation : 6 bis boulevard Pasteur
44000 NANTES (Loire Atlantique)
419 637 707 RCS NANTES

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'AGO du 30/09/2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Philippe ALZIEU, demeurant 14 boulevard Van Iseghem 44000 NANTES, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC NANTES. Pour avis, le Liquidateur

20IJ10298

STORETAIL

EURL au capital de 3 000.00 €
Siège social : 2 rue Masillon
44100 NANTES
RCS NANTES 795 349 190

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une AGE du 30/06/2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/06/2020 et sa liquidation amiable conformément aux dispositions légales et statutaires et nommé en qualité de liquidateur Mme Fabienne PRIGENT, demeurant 2, Rue Massillon 44100 NANTES. Le siège de liquidation de la société est fixé au siège social de la société. Mention au RCS NANTES.

20IJ10270

In Extenso
Experts-Comptables

NANTES SAINT-HERBLAIN
1, Rue Benjamin Franklin
44800 Saint-Herblain

ALTER TRADE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 34 000 euros
Siège social : 17 rue de la Corniche - 44880 SAUTRON
Siège de liquidation : 17 rue de la Corniche - 44880 SAUTRON
513 239 087 RCS NANTES

DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 6 novembre 2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts.

Ils ont nommé comme liquidateur Madame Isabelle GUILBERTEAU, demeurant 17 rue de la Corniche – 44880 SAUTRON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'ont autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 17 rue de la Corniche - 44880 SAUTRON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NANTES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le Liquidateur

20IJ10302

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31/10/2020 des associés de la Société **CARE TRANSACTION**, 10 rue du progrès 44840 LES SORINIERES, SAS au capital de 10 000 €, ayant son siège de liquidation 38 rue du moulin Saint Georges des Gardes 49120 CHEMILLE EN ANJOU., sous le numéro 810 735 282 RCS NANTES, statuant sur le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, constaté la clôture définitive de la liquidation à compter de cette date, donné quitus au liquidateur de sa gestion, lequel est déchargé de son mandat. Les formalités de dépôt légal et de radiation de la société sont effectuées au greffe du tribunal de commerce de NANTES.

Le liquidateur

20IJ10290

DISSOLUTION ANTICIPÉE

BRUNEAU, société à responsabilité limitée au capital de 1 000.00 euros. Siège social : 255 route de Clisson 44230 SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE, 789 085 313 RCS NANTES.

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30.06.2020, il résulte que : les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30.06.2020 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Madame BRUNEAU Florence demeurant 255 Route de Clisson – 44230 Saint Sébastien sur Loire, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 255 Route de Clisson – 44230 Saint Sébastien sur Loire adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nantes. Mention sera faite au RCS : Nantes.

Pour avis

20IJ10237

BDA CONSEIL

SASU au capital de 100 €
Siège social : 23 avenue Mozart
44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE
810 797 985 RCS de Nantes

DISSOLUTION

L'AGE du 31/10/2020 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/10/2020, nommé en qualité de liquidateur M. DAZY Bernard, demeurant 23 AVENUE MOZART, 44240 La Chapelle-sur-Erdre, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Nantes.

20IJ10254

STORETAIL

EURL au capital de 3 000.00 €
Siège social : 2 rue Massillon
44100 NANTES
RCS NANTES 795 349 190

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'associée unique, le 30/06/2020, à la diligence du liquidateur Mme Fabienne PRIGENT, 2, Rue Massillon 44100 NANTES a approuvé le compte définitif de liquidation, a constaté qu'il y avait un mali de liquidation et après avoir donné quitus de la gestion et décharge du mandat du liquidateur a prononcé la clôture de la liquidation au 30/06/2020. Les comptes du liquidateur seront déposés au GTC de NANTES.

20IJ10273

---

tgs AVOCATS France

LEBRETON SERVICE

SARL au capital de 5 000 Euros
Siège social: 23 bis Rue des Ouches - 44120 VERTOU
521 782 078 RCS NANTES

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31/08/2020, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société et de nommer M. Philippe TOUZE demeurant 5 allée des Chaumes 85430 AUBIGNY LES-CLOUZEAUX, actuel gérant, en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents devront être notifiés.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTES.

20IJ10295

In Extenso
Experts-Comptables

ANCENIS
540, bd du Docteur Moutel
CS 90144 - 44154
Ancenis Saint Géréon Cedex

DEC'HOME

SARL en liquidation au capital de 5 000,00 Euros
Siège social : Chemin de Beau – Soleil La Hillière
44470 THOUARE SUR LOIRE
Siège de liquidation : Chemin de Beau Soleil – La Hillière
44470 THOUARE SUR LOIRE
824 817 902 RCS NANTES

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 31 juillet 2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 juillet 2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme Liquidateurs Monsieur Fabien KERMORVANT demeurant à THOUARE SUR LOIRE (44470) – Bel Air, et Monsieur Anthony GOMES demeurant à THOUARE SUR LOIRE (44470) – La Hilière – Chemin de Beau Soleil, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminé par la loi et les statuts afin de réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à THOUARE SUR LOIRE (44470) – La Hilière – Chemin de Beau Soleil, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NANTES, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, Les Liquidateurs.

20IJ10282

Notaires

Maître Stéphane BENASLI
Notaire associé
33 rue Jean Jaurès
44004 NANTES Cedex 1

MICHEL HONORE PERE ET FILS

Société civile au capital de 1524,49 €
Dont le siège social est à NANTES (44000), 156 route de Vannes
SIREN 340 064 955 RCS NANTES

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 28 août 2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.

L'assemblée générale a nommé en qualité de liquidateur M. Hervé BOSSARD, associé, demeurant 16 place de l'Abbé Chérel 44800 SAINT-HERBLAIN, sans limitation de durée, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de liquidation est fixé au domicile du liquidateur sis 16 place de l'Abbé Chérel 44800 SAINT-HERBLAIN, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et que les actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de NANTES.

Mention sera faite au RCS de NANTES.
Pour avis la gérance.

20IJ09998

SERVICE DE RELECTURE ASSURÉ

Arcéis Avocats

CANY DIFFUSION

Société à responsabilité limitée
en liquidation au capital de 7.622,45 euros
Siège social : Les Chalonges
44115 BASSE-GOULAINE
Siège la liquidation :
3, impasse de la Carillonnière
44115 HAUTE-GOULAINE
383 317 286 RCS NANTES

AVIS DE DISSOLUTION

Par décision du 6/11/2020, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. A été nommée liquidateur Mme Catherine GILLET demeurant 3, impasse de la Carillonnière 44115 HAUTE-GOULAINE avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 3, impasse de la Carillonnière 44115 HAUTE-GOULAINE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de NANTES. Mention sera faite au RCS NANTES.

20IJ10291

Notaires

Maître Stéphane BENASLI
Notaire associé
33 rue Jean Jaurès
44004 NANTES Cedex 1

MICHEL HONORE PERE ET FILS

Société civile en cours de liquidation au capital de 1524,49 €
Dont le siège social est à NANTES (44000), 156 route de Vannes
et le siège de liquidation est à SAINT-HERBLAIN (44800), 16 place de l'Abbé Chérel
SIREN 340 064 955 RCS NANTES

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes du procès-verbal en date du 31 août 2020, l'assemblée générale a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation de la Société à compter du même jour.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NANTES afin de procéder à la radiation de la société. Pour avis le liquidateur.

20IJ09999

---

tgs AVOCATS France

LEANIE

SARL au capital de 7 680 Euros
Siège social: 1 Route de Rennes - 44700 ORVAULT
438 766 867 RCS NANTES

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10/11/2020, il a été prononcer la dissolution anticipée de la société et de nommer M. Vincent BENETEAU demeurant 5 Villa Charles Daubigny 91430 IGNY, actuel gérant, en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents devront être notifiés.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTES.

20IJ10388

INTERIM LOIRE ESTUAIRE

SAS au capital de 100 000 euros
6, rue Ampère
44240 La Chapelle sur Erdre
RCS Nantes 812 110 344

AVIS DE DISSOLUTION

Par décision du 29 octobre 2020 la SAS INTERIM TK immatriculée au RC de Nantes sous le n° 529 495 378, associée unique de la SAS INTERIM LOIRE ESTUAIRE immatriculée au RC de Nantes sous le numéro 812 110 344 a décidé la dissolution anticipée de la dite Société. Cette dissolution se fait sans liquidation par transmission universelle de patrimoine.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Nantes.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code Civil et l'article 8 alinéa 2 du Décret N°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de Nantes.

Pour avis, la présidence

20IJ10430

Maître Nicolas FEUILLÂTRE
Avocat au Barreau de Nantes
9, rue du Général
Leclerc de Hateclocque
44 000 NANTES CEDEX
Tél : 06.82.644.755

TAAGAP

Société civile de moyens
au capital de 100 €
Siège social 4 Rue Fouré
44 000 NANTES
Immatriculée au RCS de Nantes
Sous le numéro 493 587 984

AVIS DE DISSOLUTION

Suivant décision d'Assemblée générale extraordinaire du 19 octobre 2020 à nantes enregistrée au SIE NANTes le 28 octobre 2020 Dossier 2020 00095509 références 4404P02 2020 A 10455, il a été décidé la dissolution anticipée de la société SCM TAAGAP à compter du 19 octobre 2020.

Il a été nommé liquidatrice, Madame Aleth GUILLEMEIN demeurant 55 rue des coteaux - 44340 BOUGUENAIS

Le siège de la liquidation est fixé 55 rue des coteaux 44340 BOUGUENAIS, lieu de notification des actes relatifs à la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nantes.

Mention en sera faite au RCS de Nantes

Pour avis et insertion, la gérante

20IJ10377

In Extenso
Experts-Comptables
GUERANDE
9 Route de la Croix Moriau
44350 Guérande

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes des décisions en date du 27 octobre 2020, l'associé unique de la société BIHORE-LANCELEUR COUVERTURE BARDAGE, société à responsabilité limitée en cours de liquidation au capital de 10 000 euros, dont le siège social est situé sis 3 rue des Goélands, 44490 LE CROISIC, et le siège de liquidation 50 faubourg Saint Armel, 44350 GUERANDE, immatriculée sous le numéro 803 875 921 RCS SAINT NAZAIRE, a approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 30 septembre 2020, a déchargé Monsieur Stéphane LANCELEUR, demeurant 50 faubourg Saint Armel, 44350 GUERANDE, de son mandat de liquidateur, donné quitus à cette dernière de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation au 27 octobre 2020.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Saint Nazaire en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le Liquidateur.

20IJ10457

« EURL MARIE FLEURANCE »

Société à responsabilité unipersonnelle
au capital de 50.000,00 euros
Siège : 16 rue des Rémouleurs
CLISSON (44190)
RCS de Nantes sous le n° 753 191 402

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître de VILLAINES, notaire à THOUARE-SUR-LOIRE, le 09 novembre 2020

La société susvisée

I - A décidé sa dissolution anticipée à compter du 15 octobre 2020 et désigné Madame Marie-Agnès FLEURANCE demeurant à VALLET (44330), Le Petit Drouillet, en sa qualité de liquidateur.Le lieu où doit être adressée la correspondance a été fixé au siège de la liquidation, soit à VALLET (44330), Le Petit Drouillet.

II - Le liquidateur ci-dessus dénommé déclare que la liquidation de la société a été clôturée le 15 octobre 2020, après approbation du compte définitif et quitus de sa gestion.

Le dépôt de l'acte constatant la dissolution et la liquidation est effectuée au Greffe du Tribunal de Commerce de NANTES.

Pour avis, le notaire

20IJ10370

BL CONSEIL

SAS au capital de 500 €
Siège social : 32 rue de Gigant
44100 NANTES
884 553 538 RCS de Nantes

DISSOLUTION

L'AGE du 30/10/2020 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur M. BOULARD Julien, demeurant 32 RUE DE GIGANT, 44100 Nantes et fixé le siège de liquidation au siège social.

L'AGO du 30/10/2020 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.

Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Nantes.

Radiation du RCS de Nantes.

20IJ10339

Cabinet AD CONSEIL
7 rue Mathurin Brisseau
44 100 NANTES
Téléphone : +33 2 40 73 09 00
Télécopie : +33 2 40 73 62 01
E-mail : contact@ad-conseil.fr

NGB RENOVATION

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 15 quater, Rue de la Vendée
44190 SAINT HILAIRE DE CLISSON
818 947 525 RCS NANTES

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 Novembre 2020 :

Par décision du 5 Novembre 2020, l'associé unique, statuant au vu du rapport du Liquidateur a,

- approuvé les comptes de liquidation ;

- donné quitus au Liquidateur Monsieur Nelcom GONCALVES, demeurant 15 Quater, Rue de la Vendée 44190 SAINT HILAIRE DE CLISSON et l'a déchargé de son mandat ;

- décidé la répartition du produit net et de la liquidation ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de Nantes Mention sera faite au RCS de Nantes.

Pour avis

20IJ10378

Cabinet AD CONSEIL
7 rue Mathurin Brisseau
44 100 NANTES
Téléphone : +33 2 40 73 09 00
Télécopie : +33 2 40 73 62 01
E-mail : contact@ad-conseil.fr

SCI TOURNEUVE

Société civile
au capital de 53 357 euros
Siège social : 21 rue Jules Piedeleu
44100 NANTES
419 714 100 RCS Nantes

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Suivant décision collective des associés en date du 31 Octobre 2020, il résulte que :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 Octobre 2020 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Patrick Corneyllie, demeurant 21 rue Jules Piedeleu 44100 Nantes, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nantes

Le siège de la liquidation est fixé 21 rue Jules Piedeleu 44100 NANTES, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention sera faite au RCS : Nantes.

Pour avis

20IJ10379

DEMESTIA, SCI au capital de 2000€. Siège social : 39 rue de la Loire 44470 Mauves-sur-Loire. 802 498 618 RCS Nantes. Le 31/12/2018, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de Nantes.

20IJ09301

CCR SAS au capital de 3.000 €. Siège social : 8 AVENUE DU BOIS D'AMOUR, 44500 BAULE-ESCOUBLAC. 830 924 940 RCS de SAINT-NAZAIRE. Le 29/10/2020, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Fred FESNEAU, 2C rue de Kerbiniou, 44350 GUÉRANDE et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Modification au RCS de SAINT-NAZAIRE.

20IJ10310

Arceis Avocats

IL VERO GUSTO

Société par actions simplifiée
au capital de 20.000 euros
Siège social : 12, rue de la Paix
44800 SAINT-HERBLAIN
Siège la liquidation : 9, rue de Puymorens
44470 THOUARÉ-SUR-LOIRE
843 936 139 RCS Nantes

AVIS DE DISSOLUTION

Par décision du 10 novembre 2020, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. A été nommé liquidateur M. Frédéric OLLIVIER demeurant 9, rue de Puymorens 44470 THOUARÉ-SUR-LOIRE avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 9, rue de Puymorens 44470 THOUARÉ-SUR-LOIRE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de NANTES. Mention sera faite au RCS NANTES.

20IJ10389

COMRV

Société à Responsabilité Limitée au capital de 5.000 €
Siège social : 1, rue de l'Ardèche - 44800 SAINT HERBLAIN
538 836 859 RCS NANTES

AVIS

Suivant décisions en date du 20/10/2020, la société TELLIAM Société à responsabilité limitée au capital de 567 000 € Siège social : 5 rue Richer - 44100 NANTES 491 177 663 RCS NANTES, a décidé la dissolution anticipée de la société ComRV, dont elle est l'associé unique.

La société ComRV ne comportant qu'un seul associé, sa dissolution entraînera, conformément à l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil, transmission universelle de son patrimoine au profit de la société TELLIAM.

La transmission universelle du patrimoine de la société ComRV au profit de la société TELLIAM prendra effet à l'issue du délai d'opposition des créanciers mentionné ci-après, date à partir de laquelle toutes les opérations actives et passives effectuées par la société ComRV seront prises en charge par la société TELLIAM.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de NANTES.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de NANTES.

20IJ10403

SCI ELINREM

Société civile immobilière
au capital de 1000,00 €.
Siège social : 4 rue du Rémouleur
44800 Saint-Herblain
RCS Nantes n° 480653302

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale de clôture de liquidation de la société a été tenue le 30/09/2020.

Elle a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Louis LAUNAY de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter de la date précitée.

Les comptes du liquidateur sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nantes.

LAUNAY, liquidateur.

20IJ10464

SCI ELINREM

Société civile immobilière
au capital de 1000,00 €.
Siège social : 4 rue du Rémouleur
44800 Saint-Herblain
RCS Nantes n° 480653302

AVIS DE DISSOLUTION

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 30/09/2020, les associés ont décidé la dissolution de la société à compter du 30/09/2020 et ont nommé liquidateur M. Louis LAUNAY demeurant 1 rue des Manoirs à Saint?Herblain. Le siège social de la liquidation a été fixé à cette adresse où devront être adressés tous les courriers, tous les actes ou documents relatifs à la liquidation.

Les comptes du liquidateur seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nantes.

Pour avis – M. LAUNAY

20IJ10465

Notre site Internet :
www.informateurjudiciaire.fr

GIP MSH ANGE-GUEPIN

En dissolution - liquidation amiable
Siège social : 5, allée Jacques Berque
BP 12105 44021 NANTES CEDEX 1
RCS NANTES 180 089 492

DISSOLUTION-LIQUIDATION AMIABLE

Par Assemblée générale extraordinaire en date du 5 avril 2017, les membres statutaires du **GIP MSH ANGE GUEPIN** ont nommé en qualité de liquidateur amiable la SCP THEVENOT PARTNERS (anciennement dénommée THEVENOT PERDEREAU MANIERE EL BAZE) en la personne de Maître Bertrand MANIERE, 26 boulevard Vincent Gâche 44200 Nantes.

Par Assemblée générale en date du 12 octobre 2020, les membres statutaires du GIP ont renouvelé la mission de Maître Bertrand MANIERE pour une nouvelle durée d'un an à compter du 12 octobre 2020.

20IJ10324

FONDS DE COMMERCE DROIT AU BAIL

SELARL François BAZIN et Pierre AUDOUIN
notaires associés
40 rue du Vignoble
à SAINT JULIEN DE CONCELLES

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me François BAZIN notaire à SAINT JULIEN DE CONCELLES (44450) du 29 octobre 2020 enregistré le 3 novembre 2020, au SPFE de NANTES 2, dossier 2020 00097127 ref 4404P02 2020 N 2912

La société ATLANTIQUE HAUTEUR SECURITE, société à responsabilité limitée au capital de 5.000,00 **€**, dont le siège social est SAINT JULIEN DE CONCELLES (44450) 15 impasse des Vendanges, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 530 018 191, a cédé à

La société AHS, société à responsabilité limitée au capital de 1.000,00 **€**, dont le siège social est GRUES (85580) 1 rue des Davants, immatriculée au RCS de LA ROCHE SUR YON sous le numéro 888 781 325,

Son fonds de commerce de **NEGOCE D'ECHELLES ACHAFAUDAGES ESCABEAUX ET TOUS MATERIELS DE PROTECTION INDIVISUEL ET COLLECTIF** qu'il exploitait à LE LOROUX BOTTEREAU (44430) 25 route de Barbechat.

Cette vente a été consentie au prix de 20.000,00 **€**, s'appliquant aux éléments corporels pour 15.000,00 **€** et aux éléments incorporels pour 5.000,00 **€**

Date d'entrée en jouissance le 1er novembre 2020.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites, sous peine de forclusion ou d'irrecevabilité, dans les 10 (dix) jours de la dernière en date des publications légales, en l'étude de Maître François BAZIN notaire à SAINT JULIEN DE CONCELLES (44450) 40 rue du Vignoble.

Pour avis
20IJ10152

AVIS DE CESSION

Par acte ssp du 26/10/2020, enregistré au SPFE de Nantes 2 le 27/10/2020, dossier 2020 00094399 référence 4404P02 2020 A 10318, la **SNC LARBOULETTE - LE CARRER**, siège social 24 Place Rosa Parks, Pôle commercial de l'Estuaire, 44000 Nantes, a cédé à **M. Nour Eddine BENCHERGUI et Mme Fatima MOUTACHAKKIR**, son épouse, demeurant ensemble 6 avenue de la Roche, 44521 Couffé, un fonds de commerce de **Tabac, Presse, Jeux FDJ, Bimbeloterie**, sis 24 Place Rosa Parks, Pôle commercial de l'Estuaire, 44000 Nantes, au prix de 55.000 **€**. L'entrée en jouissance a eu lieu le 26/10/2020. Les oppositions seront reçues au siège de la SNC LARBOULETTE - LE CARRER, dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales.

20IJ10390

Me Marie-Armelle NICOLAS
notaire en l'Etude de
Me Jean-Martial NICOLAS
notaire à ORVAULT
(44700) 25 route de Rennes

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Marie-Armelle NICOLAS, Notaire à ORVAULT (44700) le 30/10/2020, enregistré à NANTES 2, **M. Tien Dinh NGUYEN** né le 13/08/1959 à PHONG DINH (Vietnam) et **Mme Thi-Cuc NGUYEN**, son épouse, née le 20/09/1957 à MY THO (Vietnam), demeurant ensemble à ORVAULT (44700) 51 route de la Garenne, ont cédé à **Mme Thi Thuy DINH épouse DO**, née le 10/071989 à HAI PHONG (Vietnam) demeurant à SAINT HERBLAIN (44800) 30 avenue du Docteur Rappin, un fonds de commerce de **VENTE A EMPORTER, ALIMENTATION, débit de boissons**, exploité à NANTES (44300) 111 route de la Chapelle sur Erdre, leur appartenant, connu sous le nom commercial **ALIMENTATION LE 111**, et pour lequel le CEDANT est immatriculé au RCS de NANTES, sous le numéro 334446838.

Prix : 50000 **€** - Jouissance : 30/10/2020.

Oppositions reçues en l'Etude de Me NICOLAS dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au BODACC.

Pour unique insertion

Le Notaire

20IJ10292

SCP Arnaud AUDRAIN – Olivier CAPELLE – Marie DENIS NOUJAIM – François CERES
dont le siège social
est à VERTOU (44120)
13 rue de l'Ile de France

CESSION DE FONDS

Suivant acte reçu par Maître Olivier CAPELLE, notaire associé à VERTOU, le 10 novembre 2020.

La SARL dénommée BIENENTENDU, au capital de 2.000,00 **€**, ayant son siège social à VALLET (Loire-Atlantique) 6 rue François Luneau, identifiée sous le numéro SIREN 534374871 (RCS NANTES).

Société en liquidation judiciaire,

A cédé, conformément à un jugement du Tribunal de commerce NANTES en date du 6 novembre 2019:

A La SARL dénommée LE COMPTOIR DES DELICES, au capital de 10.000,00 **€** ayant son siège social à VALLET (Loire-Atlantique) 6 rue François Luneau, identifiée sous le numéro SIREN 877935148 (RCS NANTES).

Un fonds de commerce de BOULANGERIE, PATISSERIE, VIENNOISERIE connu sous le nom de « BIENENTENDU » situé et exploité à VALLET (Loire-Atlantique), 6 rue François Luneau.

Prix : La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix total de CENT TRENTE CINQ MILLE EUROS (135.000,00 **€**) s'appliquant savoir :

- aux éléments incorporels pour CINQUANTE MILLE EUROS(50.000,00 **€**)

- aux éléments corporels pour QUATRE VINGT CINQ MILLE EUROS (85.000,00 **€**)

Jouissance rétroactive à compter du 15 novembre 2019.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites à l'adresse suivante : Maître Olivier CAPELLE, notaire à VERTOU (44120), 13 rue de l'Ile de France, dans les dix jours de la dernière des publicités légales.

Pour insertion. »

20IJ10424

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Patrick DELAUNAY, notaire à NANTES (44), 4 rue Bertrand Geslin, le 29 octobre 2020, enregistré à NANTES 2, le 4 novembre 2020, 4404P02 2020 N 02918 a été cédé un fonds de commerce : Par la **SAS LE GAULOIS 44**, Société par actions simplifiée au capital de 1.000,00 **€**, dont le siège est à NANTES (44000), 5 rue de la Clavurerie, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 831067780, en liquidation, A la **SARL WN**, Société à responsabilité limitée au capital de 1.000,00 **€**, dont le siège est à NANTES (44000), 5 rue de la Clavurerie, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 881945612. Désignation : fonds de commerce de **rôtisserie, vente à emporter** sis à NANTES (44), 5 rue de la Clavurerie, connu sous le nom commercial **LE GAULOIS**, immatriculé au RCS de NANTES, sous le numéro 831067780. Propriété du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. Entrée en jouissance a eu lieu le 5 mars 2020. Prix principal de VINGT-CINQ MILLE EUROS (25 000,00 EUR), s'appliquant aux éléments incorporels pour 21 365,00 EUR et au matériel pour 3 635,00 EUR. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'étude de Me Cécile JOUIN, mandataire judiciaire à NANTES (44000), 6 place Viarme, où domicile a été élu à cet effet.

20IJ10429

SCP Arnaud AUDRAIN – Olivier CAPELLE – Marie DENIS NOUJAIM – François CERES
dont le siège social
est à VERTOU (44120)
13 rue de l'Ile de France

CESSION DE FONDS

Suivant acte reçu par Maître Olivier CAPELLE, notaire associé à VERTOU, le 10 novembre 2020,

La SARL dénommée « MISS CASTELLO », au capital de 2.000,00 **€**, ayant son siège social à CHOLET (Maine-et-Loire) 53 rue de l'Est, identifiée sous le numéro SIREN 829 447 515 (RCS ANGERS).

A cédé à la SARL dénommée «PLM. INC », au capital de 50.000,00 **€**, ayant son siège social à NANTES (Loire-Atlantique) 10 rue Barbe Torte, identifiée sous le numéro SIREN 889549978 (RCS NANTES).

Un fonds de commerce de RESTAURANT TRADITIONNEL, connu sous le nom « MISS CASTELLO » situé et exploité à NANTES (44200) 10, rue Alain Barbe Torte et 1 avenue Pierre Landais.

Moyennant le prix de 182.000 euros s'appliquant aux éléments corporels pour 37.375 euros et aux éléments incorporels pour 144.625 euros. Date d'entrée en jouissance : 10 novembre 2020.

Les oppositions s'il y a lieu, devront être faites, sous peine de forclusion ou d'irrecevabilité, dans les dix (10) jours de la dernière en date des publicités légales, en l'étude de Maître Olivier CAPELLE, notaire associé à VERTOU (44120), 13 rue de l'Ile de France.

Pour insertion,

20IJ10423

UMAMI SAS

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 000 euros
Siège social : 12 rue des Vieilles Douves - 44000 Nantes
889 858 809 RCS Nantes

CESSION FONDS DE COMMERCE

Par ASSP en date à Nantes du 15 octobre 2020, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Nantes le 2 novembre 2020, Doss. 2020 00098069 Réf. 4404P02 2020 A 10688, Monsieur Juan Carlos FLORES, immatriculé au RCS de Nantes sous le n° 490 041 811, a cédé à la société UMAMI SAS, Société par Actions Simplifiée au capital de 2.000 euros dont le siège social est situé à Nantes (44) 12 rue des Vieilles Douves, immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 889 858 809, le fonds de commerce de restaurant crêperie, sis et exploité à Nantes (44000) – 12 rue des Vieilles Douves, moyennant le prix total de 110.000 euros, avec effet à compter du 15 octobre 2020.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au siège de la société d'avocats Avodire - société d'avocats, situé à Nantes (44000) - 11 rue Lafayette.

Pour unique insertion

20IJ10421

SCP RUAUD - BRIFFAULT - BALLEREAU
54 Bis, Rue de Nozay
B.P. 27
44130 BLAIN

CESSION FONDS DE COMMERCE

Suivant acte de Me Enguerran GAUDE, notaire à BLAIN du 16 octobre 2020, enregistré au SPFE NANTES 2 le 3/11/2020, dossier 2020 97040, référence 4404P02 2020 N 02910 la Société A TABLE, SARL, au capital de 1000 Euros, dont le siège social est à BLAIN (44130), 4, Place Saint Emilien, identifiée sous le numéro 828501064 au R.C.S. de la ville de SAINT NAZAIRE, a vendu la Société EMHKM, SARL, au capital de 1000 Euros, dont le siège social est à BLAIN (44130), 4 quai Surcouf, identifiée sous le numéro 830409892 au R.C.S. de la ville de SAINT NAZAIRE,

Le FONDS DE COMMERCE d'ALIMENTATION, BAR, RESTAURATION, DEPOT DE PAIN, PRESSE, DEPOT DE GAZ, situé à BLAIN (44130), 4, place Saint Emilien, moyennant le prix de 30000 euros. Jouissance : 16 octobre 2020.

Les oppositions seront reçues à BLAIN (44130), 54 bis rue de Nozay, siège de l'Office Notarial susnommé, dans les dix jours de la dernière en date des publications légales.

20IJ10320

SCP Charles-Henri GASCHIGNARD, Pierre MENANTEAU, Delphine VOELKER,
notaires associés NANTES
41 rue Jeanne d'Arc

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Pierre MENANTEAU, Notaire à NANTES (44000), le 23/10/2020, enregistré à NANTES 2, la société PAPA'S - SARL - capital : 10000€ - siège social à NANTES (44000), 1 rue du Cheval Blanc et Angle de la rue Armand Brossard - SIREN 804698777 - RCS NANTES, a cédé à la société BFMJN - SARL - capital : 10000€ - siège social à NANTES (44300), 17 Avenue de France - SIREN 888569720 - RCS NANTES, un fonds de commerce de restauration, pizzéria, brasserie, exploité à NANTES (44000), 1 et 3 rue du Cheval Blanc, à l'angle de la rue Armand Brossard, lui appartenant connu sous le nom commercial THE SHELTER et pour lequel le CEDANT est immatriculé au RCS de NANTES sous le numéro 804698777.

Prix : 320 000 **€** - Jouissance : 23/10/2020.

Oppositions reçues chez le cabinet C.D. K AVOCATS, 38 rue Octave Feuillet 44000 NANTES.

Pour unique insertion, le notaire.

20IJ10448

SUCCESSIONS

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Par décision du TJ de NANTES en date du 18/06/2018, la Directrice régionale des finances publiques de la Loire-Atlantique, 4 quai de Versailles, CS 93503 44035 Nantes cedex 1, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. PINEL Anthony décédé le 26/04/2017 à SAINT-HERBLAIN (44). Réf. 0448039585. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

20501122

Par décision du TJ de NANTES en date du 06/09/2018, la Directrice régionale des finances publiques de la Loire-Atlantique, 4 quai de Versailles, CS 93503 44035 Nantes cedex 1, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. DELEPLANCQUE Jacky décédé le 23/09/2016 à ANCENIS (44). Réf. 0448037224. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

20501141

Par décision du TJ de NANTES en date du 04/07/2018, la Directrice régionale des finances publiques de la Loire-Atlantique, 4 quai de Versailles, CS 93503 44035 Nantes cedex 1, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. SURY Joël décédé le 31/08/2017 à VERTOU (44). Réf. 0448039506. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

20501142

ENVOIS EN POSSESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil - Article 1378-1 Code de procédure civile - Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 23 juillet 1993,

Mademoiselle Suzanne Marie VALENTIN, en son vivant religieuse, demeurant à SAINT-HERBLAIN (44800) 2 avenue du Docteur Roux

Née à ANGERS (49000), le 14 janvier 1935.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

Décédée à LA BERNERIE-EN-RETZ (44760), le 23 septembre 2020.

A consenti un legs universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt reçu par Maître MOUTON, Notaire à VIROFLAY, 8, Rue Pierre Brossolette, le 06 novembre 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître MOUTON, Notaire à VIROFLAY, 8, Rue Pierre Brossolette référence CRPCEN : 78152, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de NANTES de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

20IJ10328

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil - Article 1378-1 Code de procédure civile - Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 11 octobre 2007, Madame Monique Augustine Jeanne Angèle PITARD, en son vivant Retraitée, veuve de Monsieur Raymond Hippolyte Gustave Marie Joseph DENIAUD, demeurant à CORSEPT (44320) La Mabilais, née à CORSEPT (44560), le 28 décembre 1928 et décédée à PAIMBOEUF (44560) (FRANCE), le 8 mai 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître François-Xavier BAUDRAND, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « NOTAIRES LOIRE OCEAN » titulaire d'un office notarial" dont le siège est à PAIMBOEUF (Loire Atlantique), 37, rue du Général de Gaulle, le 29 octobre 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître BAUDRAND, notaire à PAIMBOEUF 37 rue du Général de Gaulle, référence CRPCEN : 44076, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de SAINT NAZAIRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

20IJ10361

Office notarial DEJOIE FAY GICQUEL
notaires à VERTOU 17 rue de la Garenne

ENVOI EN POSSESSION

Nom du défunt : BRIFAUT

Nom d'usage : BERTRAND

Prénom : Isabelle

Date et lieu de naissance : 14 février 1962 à LILLE (59)

Domicile : 27 rue Melrose 44690 LA HAIE FOUASSIERE

Décès : NANTES (44000), le 15 janvier 2020

Date du testament : 14 janvier 2020

Date de dépôt :29 juillet 2020

Date d'accusé réception dépôt du testament au greffe :24 août 2020

Notaire chargé de la succession : Antoine DEJOIE, 17 rue de la Garenne 44120 VERTOU

Legs universels : M et Mme Georges BRIFAUT, 27 rue Melrose 44690 LA HAIE FOUASSIERE, Mle Lou BRIFAUT et Mle Méryl BRIFAUT demeurant toutes deux à COSSE LE VIVIEN (53230) 18 rue du Douanier Rousseau

Cet envoi en possession a lieu en l'absence de l'existence d'héritiers réservataires.

Signature Me Antoine DEJOIE

20IJ10414

RÉGIMES MATRIMONIAUX

CDG NOTAIRES
Cassigneul - Drocou - Glaud

AMÉNAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me François-Xavier DROGOU, Notaire à SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE (Loire-Atlantique), 52, Boulevard des Pas Enchantés, CRPCEN 44118, le 29 octobre 2020, a été reçu l'aménagement du régime matrimonial par l'ajout d'une clause de préciput, de:

Monsieur Patrick Jean-Yves Louis DURET, et Madame Sylviane Marylène Claudine AVRIT, son épouse, demeurant à BASSE GOULAINE (44115) Les Nouëlles.

Monsieur est né à NANTES (44000) le 7 janvier 1962,

Madame est née à NANTES (44000) le 16 juillet 1963.

Mariés à la mairie de BASSE-GOULAINE (44115) le 3 juin 1988 initialement sous le régime de la participation aux acquêts aux termes du contrat de mariage reçu par Me Laurent DEJOIE, notaire à VERTOU (44120), le 28 mai 1988.

Actuellement soumis au régime de la Communauté universelle aux termes de l'acte reçu par Me DROGOU, notaire à SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE (44230) le 8 septembre 2011,homologué.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le notaire

20IJ10265

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Maître Philippe ROUZIL, Notaire de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée «Mahbouba FALTOT », titulaire d'un Office Notarial à LE PALLET, 31, rue Saint Vincent**, CRPCEN 44042, le 3 novembre 2020, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au survivant, entre :

Monsieur René Joseph Robert Francois Marie **THOBIE**, retraité, et Madame Nicole Louise Yvonne Marie **GUICHARD**, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF (44730) 20 avenue de Nantes -Tharon.

Monsieur est né à FAY-DE-BRETAGNE (44130) le 6 mai 1937,

Madame est née à NANTES (44000) le 15 mai 1942.

Mariés à la mairie de BLAIN (44130) le 22 avril 1963 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Me Ph. ROUZIL, Notaire.

20IJ10228

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Vincent CHAUVEAU, Notaire à NANTES, 15 bd Guist'hau, CRPCEN 44007, le 3 novembre 2020

Monsieur Claude Armand Marcel LAUNAY, retraité, et Madame Catherine Andrée Marie Geneviève ELUERE, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à NANTES (44000) 29 Bis rue des Dervallières.

M. né à NANTES (44000) le 29 janvier 1950,

Mme née à NANTES (44000) le 23 mai 1954.

Mariés à NANTES (44000) le 4 juillet 1992 sous le régime de la séparation de biens pure et simple suivant contrat de mariage reçu par Maître CASSOU, notaire à NANTES, le 4 juin 1992.

Ont déclaré changer de régime matrimonial et adopter, pour l'avenir, celui de la communauté légale avec apport de biens immobiliers.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

20IJ10260

Suivant acte reçu par Maître Romain DROSNET, Notaire Associé de la Société à Responsabilité Limitée "Mevena L'HELIAS et Romain DROSNET, Notaires associés ", titulaire d'un Office Notarial à CARQUEFOU, 13 rue André Maurois, le 5 novembre 2020, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption du régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté à l'époux survivant entre :

Monsieur Daniel Similien Jean Marie ERRARD, responsable d'équipes logistique, et Madame Cécile Anne Mauricette LECHAT, chargée de relations clientèle, son épouse, demeurant ensemble à TREILLIERES (44119) 7 Bis rue des Saules.

Monsieur est né à NOZAY (44170) le 19 septembre 1962,

Madame est née à NANTES (44000) le 16 octobre 1964.

Mariés à la mairie de NORT-SUR-ERDRE (44390) le 5 avril 1986 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, sans modification depuis.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

20IJ10299

Société Civile Professionnelle « Thierry THOMAS, Arnaud HOUIS, Arnaud GIRARD, Marie-Virginie DURAND, Pierre VILLATTE et Julie BREMENT
notaires associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire de deux Offices Notariaux », ayant son siège à REZE, 3 rue Victor Hugo, et exerçant dans l'office dont cette dernière est titulaire à la résidence de REZE

INFORMATION DES CREANCIERS

INSERTION – AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Thierry THOMAS, notaire à REZE, le 6 novembre 2020,

Monsieur Pierre Philippe LAURY, responsable d'hypermarché, demeurant à BASSE-GOULAINE (44115) 248 Bis route du Loroux Bottereau, et Madame Bérangère Nicole Liliane DEJARDINS, gérante de magasin, son épouse, demeurant à BASSE-GOULAINE (44115) 248 bis route du Loroux Bottereau. Monsieur est né à NANTES (44000) le 6 juin 1982, Madame est née à PARIS 12EME ARRONDISSEMENT (75012) le 28 juin 1983. Monsieur LAURY et Madame DEJARDINS mariés à la mairie de BASSE-GOULAINE (44115) le 10 septembre 2011 initialement sous le régime de la séparation de biens avec société d'acquêts aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Thierry THOMAS, notaire à REZE (44400), le 1er septembre 2011.Actuellement soumis au régime de la séparation de biens avec société d'acquêts aux termes de l'acte contenant changement de régime matrimonial, contenant apport de biens mobiliers, reçu par Maître Thierry THOMAS, notaire à REZE (44400) le 22 mars 2019, devenu définitif par suite de non opposition. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Ont aménagé, pour l'avenir, leur régime en apportant à la société d'acquêts des valeurs mobilières.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, pourront être faites dans un délai de TROIS MOIS et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'Huissier de Justice, à Maître THOMAS, Notaire à REZE.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de Régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

Pour insertion

Le Notaire.

20IJ10420

Maître Pascale MARGARIT-CANDIA,
Notaire
1 rue Clément Ader
Zone de la Seiglerie 2 - 44270 MACHECOUL-ST-MEME

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Noms : Monsieur Maurice André Joseph Marie PRIN et Madame Christiane Marie Raymonde Georgette Denise Albertine ROLLAND.

Monsieur né à CHEMERE (44680) le 29 décembre 1938, et Madame née à BOURGNEUF-EN-RETZ (44580) le 22 janvier 1944.

Domicile : MACHECOUL-SAINT-MEME (44270) 1 Boulevard de la Pierrière, Machecoul.

Date et lieu de mariage : ARTHON-EN-RETZ (44320) le 16 avril 1963.

Régime matrimonial avant modification : communauté légale.

Modification du régime matrimonial opérée : communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant.

Notaire rédacteur : Maître Pascale MARGARIT-CANDIA.

Date de l'acte : 10 novembre 2020.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le notaire

20IJ10442

AMÉNAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Vincent CHAUVEAU, Notaire à NANTES, 15, bd Guist'hau, CRPCEN 44007, le 6 novembre 2020,

M. Hervé Serge Marie Felix CHAILLEUX, responsable de production et Mme Julie Stéphanie Françoise LEONARD, responsable de projet, son épouse, demeurant ensemble à SAINT-LEGER-LES-VIGNES (44710) 3 rue du Moulin

M. né à BEAUPREAU (49110) le 25 mars 1961,

Mme née à NANTES (44000) le 14 octobre 1977.

Mariés à la mairie de NANTES (44000) le 27 avril 2002 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ont procédé au changement partiel de leur régime avec ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'eux.

Les oppositions des créanciers à cet aménagement, s'il y a lieu, seront reçues dans les TROIS MOIS de la présente insertion, en l'office du notaire rédacteur où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

20IJ10307

CDG NOTAIRES

CASSIGNEUL - DROGOU - GLAUD

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Christophe GLAUD, Notaire de la Société d'exercice libéral par actions simplifiée "CDG NOTAIRES" titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à ST SEBASTIEN SUR LOIRE (44230), 52 Bd des Pas Enchantés, CRPCEN 44118, le 5 novembre 2020, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant entre :

Gérard Jean CAILLY et Mme Marie-Christine Sylvette Jeanne GUYAU demeurant ensemble à ST SEBASTIEN SUR LOIRE (44230) 10 rue des Corbières, nés savoir : M. à NANTES (44000), le 9 juin 1949 et Mme à ST NAZAIRE (44600), le 12 avril 1951, mariés sans contrat à la mairie de ST NAZAIRE (44600), le 7 septembre 1973 ; régime non modifié, tous deux de nationalité française et résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le notaire

20IJ10368

Notaires

SCP Ronan CALVEZ
notaire
6, rue Gutenberg
44116 VIEILLEVIGNE

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Ronan CALVEZ, notaire à VIEILLEVIGNE, 6, rue Gutenberg, CRPCEN 44022, le 6 novembre 2020, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre :

Monsieur Stéphane Adrien Paul BOSSARD, Réceptionnaire, demeurant à SAINT-COLOMBAN (44310) 9 La Marnière. Né à NANTES (44000) le 26 juillet 1967

Et Madame Danielle Claude FIOLLEAU, Employée de bureau, demeurant à GENESTON (44140) 1 rue des Noisetiers. Née à NANTES (44000) le 15 novembre 1968. Mariés à la mairie de PONT-SAINT-MARTIN (44860) le 25 septembre 1993 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

20IJ10319

OFFICE NOTARIAL

Maryvonne CHEVALIER, Joël PENET et Fanny NEVEU-BOURDEAU
Notaires associés
2 rue d'Ancenis
44390 NORT-SUR-ERDRE

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information préalable (article 1397 al 3 du c. civ.)

Suivant acte reçu par Maître Joël PENET notaire associé membre de la SELARL Maryvonne CHEVALIER, Joël PENET, Fanny NEVEU-BOURDEAU, Notaires associés, Office Notarial du Val d'Erdre, Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée titulaire d'un Office Notarial à NORT SUR ERDRE (Loire – Atlantique), 2 rue d'Ancenis. office notarial n° 44066, le CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT Monsieur Didier Clément Arsène Pierre PERRINEL et Madame Martine Monique Marcelle Huberte JARRET son épouse, demeurant ensemble à PETIT MARS (Loire-Atlantique) 108 chemin de Cousseau mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de NANTES (Loire-Atlantique) le 6 avril 1979 ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les oppositions pourront être faîtes dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Joël PENET, notaire où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis

20IJ10223

OFFICE DU DOME NOTAIRES

OFFICE DU DOME
notaires associés
à Nantes
4 bis place du Sanitat

AMÉNAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Guenaël BAUD Notaire à NANTES le 4 novembre 2020,

Monsieur Christophe JULIENNE et Madame Edith LEON des ORMEAUX dt ensemble à NANTES (44300) 19 rue Olivier d'Ormesson, mariés initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de PARIS 14E le 17 mai 1980,

Sont convenus de modifier leur régime matrimonial, conservant le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts, en ajoutant à celui-ci la création de préciputs.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice auprès de Maître BAUD, notaire à NANTES (4 Bis Place du Sanitat - CS 70524) où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour insertion. Me BAUD

20IJ10356

MODIFICATION DU RÉGIME MATRIMONIAL

(Adjonction d'un avantage matrimonial – CLAUSE DE PRECIPUT)

Information préalable (article 1397 al 3 du c. civ.)

Suivant acte reçu par Maître Arnaud AUDRAIN notaire associé membre de la Société Civile Professionnelle 'SCP Arnaud AUDRAIN - Olivier CAPELLE- Marie DENIS-NOUJAIM - François CÉRÉS' titulaire d'un office notarial dont le siège est à VERTOU (Loire-Atlantique), 13 rue de l'Ile de France office notarial n° 44123, le vingt-neuf octobre DEUX MILLE VINGT Monsieur René Luc André NEVEU et Madame Marie-Josèphe Denise Agnès LECLAIR son épouse demeurant ensemble à VERTOU (44120) 9, rue Barbara - "La Grammoire" mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de MAISDON SUR SEVRE (44690) le 8 juin 1970, ont modifié leur régime matrimonial en ajoutant une clause de préciput qui stipule qu'en cas de dissolution de la communauté par décès et dans ce cas seulement, le survivant des époux pourra prélever sur la communauté avant tout partage, à titre de préciput, les biens immobiliers de jouissance savoir la résidence principale ainsi que les meubles meublants et objets mobiliers y dépendant.

Les oppositions pourront être faîtes dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Arnaud AUDRAIN notaire à VERTOU 13, ue de l'Ile de France où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal judiciaire.

Pour avis

20IJ10325

Notaires

SELARL Cyrille PENARD
notaire associé
3, rue Chéneau
44330 VALLET

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Charles de JESSEY, notaire à VALLET (Loire Atlantique), le 10 novembre 2020 :

Monsieur AUBIN Thierry André Arsène, retraité, et Madame ROPERH Michèle Jeanne Marie José, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à VALLET (44330, 2 impasse des Châtaigniers.

Nés, Monsieur à CUGAND (85610) le 21 janvier 1955 et Madame à NANTES (44000) le 14 février 1953.

Mariés sous le régime légal de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de NANTES (44000) le 17 mars 1978, sans modification contractuelle ou judiciaire postérieure.

Ont procédé au changement de leur régime matrimonial et ont adopté le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté universelle au survivant des deux époux et exclusion de la reprise des biens propres, en cas de dissolution de la communauté par le décès d'un des époux.

Informations concernant l'opposition : oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de : SELARL Cyrille PENARD, Notaire Associé - 44330 VALLET, 3 rue Chéneau.

Pour avis et mention, le notaire

20IJ10392

STRATÉIA NOTAIRES

STRATÉIA NOTAIRES
SARL titulaire d'un Office notarial
22 rue des Halles 44000 NANTES

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Eric FAUVEL, de la Société à Responsabilité Limitée dénommée « STRATÉIA Notaires », titulaire d'un office notarial, dont le siège est à NANTES (Loire Atlantique), 22 rue des Halles, exerçant en l'office 22 rue des Halles à NANTES, CRPCEN 44 001, le 11 novembre 2020, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la participation aux acquêts entre :

Monsieur Michel Jean-Marie LARIGAUDERIE, Dirigeant d'entreprise, et Madame Cécile Marie-Pierre Hervée TOUZALIN, Professeur des écoles, son épouse, demeurant ensemble à ORVAULT (44700) 41 avenue du Bois Raguenet.

Monsieur est né à LA CHATRE (36400) le 15 août 1964,

Madame est née à BRETEUIL (27160) le 24 mai 1966.

Mariés à la mairie de NANTES (44000) le 28 octobre 2000 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le notaire

20IJ10431

CHANGEMENTS DE NOM

CHANGEMENT DE NOM

BATARD Damien Pierre Maurice, demeurant 7 bis avenue des Eglantiers 44760 La Bernerie-en-Retz, agissant au nom de ses enfants mineurs Mme BATARD Lola, née le 14/10/2011 à Saint-Brevin-les-Pins (44250), M. BATARD Marius, né le 08/09/2014 à Nantes (44000) et M. BATARD Victor, né le 19/10/2018 à Nantes (44000), dépose une requête auprès du Garde des Sceaux afin qu'ils s'appellent à l'avenir : **COQUENLORGE**.

20IJ10229

Monsieur LOPES DO VALE Jonathan né le 30/06/1992 à 44000 NANTES demeurant 16 Boulevard Ampere 44470 CARQUEFOU agissant en son nom personnel dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de DO VALE.

20IJ10074

RECTIFICATIFS-ADDITIFS

Notaires

OFFICE NOTARIAL DU VIGNOBLE
Jean MENANTEAU, Samuel BREVET et Virginie PEDRON, Notaires à Clisson (44190)
73 rue du Docteur Boutin

INSERTION RECTIFICATIVE

Dans l'annonce parue le 6 novembre 2020 relative à la cession de fonds de commerce de « BAR-RESTAURANT » exploité à NANTES (44000), 4 rue Cornulier sous le nom « CAFE CEL MAR », par la Société BHN, immatriculée au RCS de NANTES sous le SIREN N° 838410397 au profit de la Société SNC EMANNIS, immatriculée au RCS de NANTES sous le SIREN N° 532981156, il y a lieu de rectifier le prix de cession, fixé à 165.000 € et non pas 150.000 € comme indiqué par erreur.

Pour Avis,

Le Notaire

20IJ10383

Rectificatif à l'annonce référence IJ124894, N°20IJ08868 parue dans L'INFORMATEUR JUDICIAIRE, le 09/10/2020 concernant la société **FOCUS PATRIMOINE**, lire acte SSP en date du 28/08/2020 en lieu et place de 05/10/2020.

20IJ10294

RECTIFICATIF / ADDITIF

Rectificatif à l'annonce IJ125406, n° 20IJ09356, parue le 16/10/2020, concernant la société LAW, SAS au capital de 100 €, ayant son siège social 6, bis chemin des Prés Clos, 44250 ST-BREVIN-LES-PINS, 822 482 014 RCS ST-NAZAIRE lire que l'adresse du liquidateur est 6, bis Chemin des prés Clos, 44250 ST-BREVIN-LES-PINS et non 17, rue de la Prée Neuve - ZAC de Villejames, 44350 GUERANDE et que la société est une SAS et non une SARL. Pour avis, le Président

20IJ10288

TRIBUNAL DE COMMERCE NANTES

PROCÉDURES NOUVELLES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(JUGEMENT DU 04 NOVEMBRE 2020)

PRIME Thierry Georges Raymond Marcel, 3 Allée des Thuyas, 44230 Saint Sébastien Sur Loire, RCS NANTES 350 488 326. Coiffure. Date de cessation des paiements le 23 octobre 2020. Mandataire Judiciaire : Maître Dolley de la SCP Dolley-Collet 5 rue Crébillon 44000 Nantes. Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au bodacc. Portail des administrateurs et mandataires judiciaires : www.creditors-services.com

4401JAL20200000001050

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(JUGEMENT DU 04 NOVEMBRE 2020)

COUYAVAH Nicolas Yohann, 9 Avenue Abel Gance, 44300 Nantes, RCS NANTES 510 506 678. Vente à distance sur catalogue spécialisé. Date de cessation des paiements le 4 mai 2019. Liquidateur : Maître Jouin de la SCP Jouin 6 Place Viarme 44000 Nantes. Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au bodacc. Portail des administrateurs et mandataires judiciaires : www.creditors-services.com

4401JAL20200000001048

SARL FRANCE COUVERTURE, 1 Boulevard Victor Hugo, 44110 Châteaubriant, RCS NANTES 521 831 347. Travaux de couverture par éléments. Date de cessation des paiements le 4 mai 2019. Liquidateur : Maître Delaere de la SCP Delaere 20 rue Mercœur 44000 Nantes. Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au bodacc. Portail des administrateurs et mandataires judiciaires : www.creditors-services.com

4401JAL20200000001049

SARL MILYN, 1 Rue du Calvaire, 44000 Nantes, RCS NANTES 828 051 979. Restauration rapide sur place ou à emporter. Date de cessation des paiements le 1er août 2020. Liquidateur : Maître Jouin de la SCP Jouin 6 Place Viarme 44000 Nantes. Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au bodacc. Portail des administrateurs et mandataires judiciaires : www.creditors-services.com

4401JAL20200000001053

SARL PERI-FRUITS, 185 Rue du Boisillet, 44440 Riaillé, RCS NANTES 443 607 783. Autres intermédiaires du commerce en produits divers. Date de cessation des paiements le 4 mai 2019, liquidateur : Maître Blanc de la Selarl Blanc Mj-O 8 rue D'auvours Bp 72209 44022 Nantes cedex 1. Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au bodacc. Portail des administrateurs et mandataires judiciaires : www.creditors-services.com

4401JAL20200000001052

SARL SD'MA, Lieu dit Belle Vue, 44830 Brains, RCS NANTES 801 941 832. Travaux de menuiserie bois et Pvc. Date de cessation des paiements le 4 mai 2019. Liquidateur : Maître Delaere de la SCP Delaere 20 rue Mercœur 44000 Nantes. Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au bodacc. Portail des administrateurs et mandataires judiciaires : www.creditors-services.com

4401JAL20200000001054

SAS PCBIL, 17 Allée du Commandant Charcot, 44000 Nantes, RCS NANTES 820 631 653. Travaux de charpente. Date de cessation des paiements le 13 août 2020. Liquidateur : Maître Dolley de la SCP Dolley-Collet 5 rue Crébillon 44000 Nantes. Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au bodacc. Portail des administrateurs et mandataires judiciaires : www.creditors-services.com

4401JAL20200000001051

PROCÉDURES EN COURS

CONVERSION DU REDRESSEMENT JUDICIAIRE EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

(JUGEMENT DU 04 NOVEMBRE 2020)

SARL AD Peinture & Rénovation, 11 Place de l'Eglise B01, 44620 La Montagne, RCS NANTES 818 575 243. Travaux de peinture et vitrerie. Liquidateur : Maître Jouin de la SCP Jouin 6 Place Viarme 44000 Nantes.

4401JAL20200000001060

SARL ELH ETANCHEITE, 8 Rue d'Audierne, 44300 Nantes, RCS NANTES 821 325 370. Travaux D'étanchéification. Liquidateur : Maître Delaere de la SCP Delaere 20 rue Mercœur 44000 Nantes.

4401JAL20200000001058

SARL M.D.M., 9 Rue des Vignes, 44440 Joue Sur Erdre, RCS NANTES 503 567 133. Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment. Liquidateur : Maître Blanc de la Selarl Blanc Mj-O 8 rue D'auvours Bp 72209 44022 Nantes cedex 1.

4401JAL20200000001056

SARL MAURICE INDUSTRIE, 1 Rue Philippe Lebon, 44980 Sainte-Luce-sur-Loire, RCS NANTES 830 468 179. Travaux d'installation électrique dans tous locaux. Liquidateur : Maître Blanc de la Selarl Blanc Mj-O 8 rue D'auvours Bp 72209 44022 Nantes cedex 1.

4401JAL20200000001061

SAS ALD, 90 Route de Vannes, 44300 Nantes, RCS NANTES 839 771 334. Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment. Liquidateur : Maître Dolley de la SCP Dolley-Collet 5 rue Crébillon 44000 Nantes.

4401JAL20200000001059

SAS LYSS ENERGIE, 67 Avenue de la Morlière, 44700 Orvault, RCS NANTES 833 380 652. Travaux d'installation électrique dans tous locaux. Liquidateur : Maître Blanc de la Selarl Blanc Mj-O 8 rue D'auvours Bp 72209 44022 Nantes cedex 1.

4401JAL20200000001057

MODIFICATION DU PLAN DE REDRESSEMENT

(JUGEMENT DU 03 NOVEMBRE 2020)

ENOU Jean, 8 Rue du Landas, 44640 St Jean de Boiseau, RCS NANTES 872 703 798. Travaux de terrassement spécialisés ou de grande masse.

4401JAL20200000001047

annonces-legales@informateurjudiciaire.fr

DÉPÔT DU PROJET DE RÉPARTITION

(DÉPÔT DU 28 OCTOBRE 2020)

THOME Ludivine, 16 Rue du Général Charette, 44650 Touvois, RCS NANTES 503 866 949. Débits de boissons. Le projet de répartition prévu par l'article L 644-4 du code de Commerce a été déposé au greffe le 28 octobre 2020. Les contestations sont recevables dans un délai d'un mois à compter de la date de publication au Bodacc.

4401JAL20200000001004

CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE DE LA PROCÉDURE DE SAUVEGARDE

(JUGEMENT DU 04 NOVEMBRE 2020)

SARL TT HOLDING, 13 Rue des Forges, 44115 Haute Goulaine, RCS NANTES 523 325 736. Activités des sociétés holding. Date de cessation des paiements le 29 mai 2020. Selarl Aj Up en la personne de Maître Dolley Christophe Maître Delaere de la SCP Delaere, et désigne liquidateur 20 rue Mercœur 44000 Nantes.

4401JAL20200000001055

CLÔTURES

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(JUGEMENT DU 22 OCTOBRE 2020)

NOEL Eddy Christian, 18 Rue du Capitaine Nemo, 44300 Nantes, RCS NANTES 519 522 403.

4401JAL20200000001011

DONGMO NGUEMFO Eugénie, 10 Boulevard Stalingrad, 44000 Nantes, RCS NANTES 513 140 087.

4401JAL20200000001030

RENAUDIN François Michel, et rue de la Mairie - centre commercial Rue de la Gare, 44119 Treillières, RCS NANTES 382 340 602.

4401JAL20200000001026

REKIK Nabil, 40 Rue des Amazones, 44340 Bouguenais, RCS NANTES 398 754 820.

4401JAL20200000001029

KERVAZO Pierre Jean, 36 Boulevard de la Prairie au Duc, 44200 Nantes, RCS NANTES 324 779 917.

4401JAL20200000001015

SARL AKP TT, 69 bis Rue du Bêle, 44300 Nantes, RCS NANTES 795 319 342.

4401JAL20200000001010

SARL AS PROJET, 5 Boulevard Vincent Gâche, 44200 Nantes, RCS NANTES 807 422 639.

4401JAL20200000001020

SARL ATLANTIQUE ORTHESE, 14 Rue Louis Breguet, 44980 Sainte-Luce-sur-Loire, RCS NANTES 500 990 700.

4401JAL20200000001024

SARL AU SERVICE DU CHIEN, 13 Rue du Bois Hardy, 44100 Nantes, RCS NANTES 504 757 287.

4401JAL20200000001040

SARL BABIN ET ASSOCIES, 8-10-12 Rue Santeuil, 44000 Nantes, RCS NANTES 821 509 569.

4401JAL20200000001039

SARL BGAP, 14 bis Rue des Coquelicots, 44840 Les Sorinières, RCS NANTES 807 607 908.

4401JAL20200000001005

SARL BIOART, 75 bis Route de Clisson, 44230 Saint Sébastien Sur Loire, RCS NANTES 509 138 350.

4401JAL20200000001016

SARL CENTRE VEHICULE EUROPEEN - C.V.E., 269 Boulevard Montaigne, 44150 Saint-Géréon, RCS NANTES 438 027 179.

4401JAL20200000001021

SARL COEFFICIENT, 3 Place Edouard Normand, 44000 Nantes, RCS NANTES 490 069 770.

4401JAL20200000001012

SARL COURALET, 22 Avenue du Cimetière Saint Clair, 44100 Nantes, RCS NANTES 821 235 728.

4401JAL20200000001023

SARL EUGENIE DOUBTFIRE, 90 Rue de la Pierre Anne, 44340 Bouguenais, RCS NANTES 828 381 046.

4401JAL20200000001019

SARL FV OCEAN, 4 Rue des Frênes, 44430 La Boissiere du Dore, RCS NANTES 750 481 939.

4401JAL20200000001025

SARL GRAND OUEST CONSTRUCTION 44, 15 Grande Rue, 44110 CHÂTEAUBRIANT, RCS NANTES 798 535 175.

4401JAL20200000001018

SARL GTSM, 7 Rue Kepler, 44240 La Chapelle Sur Erdre Chapelle-sur-Erdre, RCS NANTES 831 926 761.

4401JAL20200000001017

SARL LA DENT DE LOUP, 7 Place de l'Eglise, 44440 Riaillé, RCS NANTES 532 793 510.

4401JAL20200000001042

SARL LE CROQUE MITAINE, 2 Rue René Guy Cadou, 44190 Clisson, RCS NANTES 419 828 223.

4401JAL20200000001008

SARL PASTEL RAVALEMENT, 20 Avenue de Bretagne, 44400 Rezé, RCS NANTES 521 561 928.

4401JAL20200000001013

SARL RIA SPRINKLER TUYAUTERIE INCENDIE, 9 Allée de l'Île Gloriette, 44000 Nantes, RCS NANTES 825 257 934.

4401JAL20200000001006

SARL ROIG CHARPENTE, ZAC des Relandières, 44850 Le Cellier, RCS NANTES 815 046 727.

4401JAL20200000001032

SARL SLAP, Le Pressoir, 44150 Saint-Herblon, RCS NANTES 520 075 946.

4401JAL20200000001035

SARL SMART CALLS, 1 Rue Du Guesclin, 44019 Nantes, RCS NANTES 797 813 060.

4401JAL20200000001033

SARL SONIA BEAUTE COSMETIQUE, 77 bis Boulevard de la Libération, 44220 Couëron, RCS NANTES 523 485 027.

4401JAL20200000001041

SARL SUCCEO, 257 Rue Georges Clemenceau, 44150 Ancenis, RCS NANTES 831 333 273.

4401JAL20200000001034

SARL TECHNICIENS CORDISTES OUEST, 2 Rue Crucy, 44000 Nantes, RCS NANTES 514 956 143.

4401JAL20200000001036

SARL TRAITEUR BRUNO, 4 Rue du General de Gaulle, 44230 Saint Sebastien Sur Loire, RCS NANTES 753 534 619.

4401JAL20200000001043

SARL TRANSPORTS CITY, 10 Rue Samuel de Champlain, 44300 Nantes, RCS NANTES 789 385 994.

4401JAL20200000001028

SARL TREAT, 9 Rue du Vieil Hôpital, 44000 Nantes, RCS NANTES 830 595 237.

4401JAL20200000001027

SARL VID'STOCK EXPANSION, 130B Rue de l Aviation-Domaine, 44340 Bouguenais, RCS NANTES 422 144 659.

4401JAL20200000001045

SARL ZANHA, 8 Allée des Colibris, 44980 Sainte-Luce-sur-Loire, RCS NANTES 518 304 050.

4401JAL20200000001044

SARL ZENITH RESTAURATION, 4 Boulevard du Zénith, 44800 Saint Herblain, RCS NANTES 750 350 399.

4401JAL20200000001007

SAS DEFI AUTO SPORT, 4 Rue Edith Piaf Parc d'Armor Zénith Immeuble Asturia C, 44800 Saint Herblain, RCS NANTES 513 804 955.

4401JAL20200000001046

SAS EPONA-ITS, 14 Rue du Roi Baco, 44100 Nantes, RCS NANTES 521 169 888.

4401JAL20200000001014

SAS MYPOINTCOM, 9 Chemin des Vignes, 44640 Rouans, RCS NANTES 809 282 296.

4401JAL20200000001022

SAS Nereo Technologies, 2 Rue de Bréa, 44000 Nantes, RCS NANTES 831 534 037.

4401JAL20200000001031

SAS ONE DRIVE SERVICES, 84 Quai de la Fosse, 44100 Nantes, RCS NANTES 827 649 112.

4401JAL20200000001009

SAS TICHKA, 8 Route de Savenay, 44360 Saint Etienne de Montluc, RCS NANTES 833 498 926.

4401JAL20200000001037

SAS WEST SECURITE, 60 Boulevard Maréchal Juin, 44100 Nantes, RCS NANTES 819 105 487.

4401JAL20200000001038

annonces-legales@informateurjudiciaire.fr

TRIBUNAL DE COMMERCE SAINT NAZAIRE

PROCÉDURES EN COURS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-NAZAIRE

CONVERSION DU REDRESSEMENT JUDICIAIRE EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

(JUGEMENT DU 04 NOVEMBRE 2020)

SARL INSTITUT LES PINS, 3 Avenue Lajarrige, 44500 La Baule-Escoublac, RCS SAINT-NAZAIRE 834 109 852. Soins de beauté. Liquidateur : Selarl Raymond Dupont en la personne de Me Virginie Scelles 14 Bd de la Paix CS 22173 56005 Vannes Cedex.

4402JAL20200000000393

PLAN DE REDRESSEMENT

(JUGEMENT DU 04 NOVEMBRE 2020)

SARL HOME REFIT, zone artisanale de Beslon 2 Allée des Petits Brivins, 44500 La Baule-Escoublac, RCS SAINT-NAZAIRE 810 993 915. Activités spécialisées de design. Durée du plan : 8 ans. Commissaire à l'exécution du plan : SCP Philippe Delaere en la personne de Me Philippe Delaere «Le Constens» bd Docteur Chevrel Cs 30105 44502 la Baule cedex.

4402JAL20200000000394

RÉSOLUTION DU PLAN DE REDRESSEMENT ET OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(JUGEMENT DU 04 NOVEMBRE 2020)

SARL AU BARA MAD, 8 Rue de Pornichet, 44600 Saint-Nazaire, RCS SAINT-NAZAIRE 509 813 580. Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés. Jugement en date du 4 novembre 2020 prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire simplifiée, date de cessation des paiements le 1er octobre 2020. Liquidateur SCP Philippe Delaere en la personne de Me Philippe Delaere «Le Constens» bd Docteur Chevrel Cs 30105 44502 la Baule cedex. Les déclarations de créances sont à déposer auprès du liquidateur dans le délai de deux mois à compter de la publication au Bodacc à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.

4402JAL20200000000403

AUTRE ARRÊT DE LA COUR D'APPEL

(JUGEMENT DU 03 NOVEMBRE 2020)

SAS FRANCE VEHICULES SOLIDARITE, 44 Rue Louis Pasteur, 44550 Montoir de Bretagne, RCS SAINT-NAZAIRE 794 495 960. Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. Arrêt de la cour d'appel de Rennes en date du 3 novembre 2020 réformant la décision rendue par le tribunal de commerce en date du 15 janvier 2020.

4402JAL20200000000404

CLÔTURES

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(JUGEMENT DU 04 NOVEMBRE 2020)

SARL ENR ATLANTIQUE, 6 Rue du Capitaine Yves Allais, 44210 Pornic, RCS SAINT-NAZAIRE 499 286 490.

4402JAL20200000000399

SARL ETUDIMMOCEAN, Le Constens Boulevard du Docteur Chevrel, 44500 La Baule-Escoublac, RCS SAINT-NAZAIRE 495 210 197.

4402JAL20200000000397

SARL LES MARQUES S, 64 Rue de la Fontaine aux Bretons, 44210 Pornic, RCS SAINT-NAZAIRE 480 715 127.

4402JAL20200000000400

SARL SN LOCATION SERVICES, 124 Avenue de la République, 44600 Saint-Nazaire, RCS SAINT-NAZAIRE 833 970 874.

4402JAL20200000000401

SAS AJ-TECH, Kerquessaud, 44350 Guérande, RCS SAINT-NAZAIRE 438 753 667.

4402JAL20200000000396

SAS FINANCIERE KERQUESSAUD, Kerquessaud, 44350 Guérande, RCS SAINT-NAZAIRE 503 327 967.

4402JAL20200000000395

SAS LE PETIT MARCHE, 111 Avenue de la République, 44600 Saint-Nazaire, RCS SAINT-NAZAIRE 818 879 678.

4402JAL20200000000402

SAS PLF COMMUNICATIONS, 28 Rue du Lavoir, 44130 Fay-de-Bretagne, RCS SAINT-NAZAIRE 794 995 340.

4402JAL20200000000398

NOËL À NANTES

#COVID #JOUONS COLLECTIF
#JOUONS LOCAL

Soyez solidaires avec vos commerçants de proximité : cette année offrez le chèque-cadeau centre-ville à vos salariés et à vos proches pour les fêtes

Commandez et payez
en ligne sur
www.pleincentre.net

pleincentre
COMMERCES PLEINEMENT NANTAIS

CRÉDIT AGRICOLE

LA VIE D'UNE ENTREPRISE N'EST JAMAIS UNE LIGNE DROITE !

QUELLE QUE SOIT VOTRE DIRECTION, NOUS METTONS NOTRE EXPERTISE AU SERVICE DE VOTRE REUSSITE !

OUTILS DE PILOTAGE

GESTION PAYE ET RH

ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

CONSEIL EN STRATEGIE

FISCALITE

NUMERIQUE

BAC

expertise comptable
audit-transmission

HTTPS://WWW.BACAUDITCONSEIL.FR

NANTES
02 40 20 21 91

CHATEAUBRIANT
02 40 81 21 11

RENNES
02 99 31 30 26